



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

(Enregistré par la Commission des opérations de bourse
le 23 avril 2002 sous le numéro R.02-073)

DEPOSEE LE 12 NOVEMBRE 2002

SOMMAIRE

	Pages
I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	1
1.1 Responsable du document	1
1.2 Responsables du contrôle des comptes	1
1.5 Responsables de l'information	4
II. COMPLEMENT AU DOCUMENT DE REFERENCE	5
7.1 Assemblés générales mixtes du 24 avril 2002 et du 21 septembre 2000 (SOFIEE)	5
7.2 Conseil d'administration	7
7.3 Direction générale	10
7.4 Evolution du capital social	11
7.5 Rapport semestriel d'activité pour la période du 1 ^{er} janvier du 30 juin 2002 et informations complémentaires	13
7.6 Position de liquidité du Groupe	66
7.7 Plan de cession d'actifs	69
7.8 Position du Conseil d'administration sur Cegetel	71
7.9 Réorganisation du Groupe Canal+	75
7.10 Cession de Canal+ Technologies	76
7.11 Cession de Telepiù	76
7.12 Projet de réorganisation du siège du Groupe Vivendi Universal	76
7.13 Projet de cession des activités d'édition européennes	77
7.14 Cession de Houghton Mifflin	77
7.15 Projet de cession de Vivendi Environnement	77
7.16 Point sur le Programme des Cessions	77
7.17 Stratégie financière	78
7.18 Engagements hors-bilan	78
7.19 Faits exceptionnels et litiges	83
7.20 Perspectives	83
7.21 Chiffre d'affaires pour le 3 ^e trimestre et les neufs premiers mois 2002	84

I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

I.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT

MONSIEUR JEAN-RENÉ FOURTOU, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Attestation du Président-Directeur général

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Vivendi Universal ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.”

Le Président-Directeur général,
Jean-René FOURTOU

I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

RSM SALUSTRO REYDEL

8 avenue Delcassé — 75378 Paris Cedex 08

Représenté par MM. Bernard Cattenoz et Bertrand Vialatte

Date du premier mandat : Assemblée générale du 15 juin 1993

Date du mandat actuel : Assemblée générale du 7 juin 1999

Expiration du mandat actuel : à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2004

BARBIER FRINAULT & Cie

20 place de la Défense — 92050 Paris La Défense

Représenté par MM. Jean Bouquot et Alain Grosmann

Nommé par l’Assemblée générale du 15 juin 2000

Expiration du mandat actuel : à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2005

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Hubert LUNEAU

8 avenue Delcassé — 75008 Paris

Nommé par l’Assemblée générale du 7 juin 1999

Expiration du mandat actuel : à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2004

Monsieur Maxime PETIET

Tour Franklin — La Défense 8 — 92042 Paris La Défense Cedex

Nommé par l’Assemblée générale du 15 juin 2000

Expiration du mandat actuel : à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2005

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vivendi Universal et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence enregistré par la COB sous le numéro R.02-073, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de Vivendi Universal. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Les comptes annuels de Vivendi⁽¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par Salustro Reydel. Les comptes annuels de Vivendi Universal pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les comptes consolidés de Vivendi⁽¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les comptes consolidés de Vivendi Universal pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 23 avril 2002, dans lequel nous avons conclu que, la sincérité des informations financières et comptables présentées dans le document de référence appelait de notre part les observations suivantes :

- La sincérité des informations financières et comptables relatives aux comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 appelaient de notre part les mêmes observations que celles incluses dans l'attestation des Commissaires aux comptes titulaires dans le document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 17 avril 2001

sous le n° R.01-116, étant précisé que lesdites observations portaient sur divers changements de méthodes comptables.

- Concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, nous attirions votre attention sur :
 - la sous-section « Modification des méthodes comptables et des règles de présentation des comptes » de la section « Résumé des principales méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de présentation du compte de résultat, du tableau des flux et le changement de définition du résultat exceptionnel.
 - la note 14 dans son paragraphe relatif à la vente des titres BSKyB qui fait état de la démarche que votre société a décidé d'engager auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) afin de valider le traitement comptable de cette opération selon les principes comptables américains tel que nous l'avons analysé.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance

(1) Absorbée par sa filiale Vivendi Universal à l'issue des opérations de rapprochement Vivendi-Canal+-Seagram devenues définitives le 8 décembre 2000.

générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré et en particulier relatives aux opérations de cession en cours figurant au paragraphe 7.7. de l'actualisation, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Le tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002, arrêté par le Conseil d'administration selon les règles et principes comptables français, a fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre rapport d'examen limité attirait votre attention sur :

- le paragraphe « Acquisition des actifs de divertissements d'USA Networks, Inc » de la note 2 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe qui expose que l'affectation définitive du coût d'acquisition de cette société sera réalisée dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition,

- le paragraphe « Dépréciation exceptionnelle de certains écarts d'acquisition et actifs financiers » de la note 2 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe qui précise qu'une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition de 11 milliards d'euros ainsi qu'une charge financière de 3,4 milliards d'euros ont été enregistrées dans les états financiers consolidés compte tenu de la détérioration des conditions économiques depuis décembre 2001 et de l'évolution du coût de financement de la société. Ces réductions de valeur effectuées au 30 juin 2002 s'inscrivent dans les intervalles de valorisation d'experts indépendants ou d'analystes et les hypothèses de cession retenues par la Direction de la société.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Paris La Défense et Paris, le 12 novembre 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie
Réseau Ernst & Young
Jean Bouquot Alain Grosmann

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Bertrand Vialatte

I.5. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur Jacques ESPINASSE
Directeur général adjoint, Directeur financier
Téléphone : 01.71.71.17.13

Monsieur Jean-François DUBOS
Secrétaire général
Téléphone : 01.71.71.17.05

Monsieur Michel BOURGEOIS
Directeur de la Communication
Téléphone : 01.71.71.17.04

Adresse :

Siège social : 42, avenue de Friedland — 75008 Paris

II. COMPLEMENT AU DOCUMENT DE REFERENCE

CHAPITRE VII. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

7.1. ASSEMBLEES GENERALES MIXTES DU 24 AVRIL 2002 ET DU 21 SEPTEMBRE 2000 (SOFIEE)

7.1.1. Autorisations données au Conseil d'administration de Vivendi Universal

Etat des autorisations adoptées par les Assemblées générales mixtes des actionnaires du 24 avril 2002 et du 21 septembre 2000 (Sofiée)

EMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL

Titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues ⁽¹⁾	12 ^e	26 mois (juin 2004)	3
Augmentation de capital par incorporation de réserves ⁽¹⁾ ...	11 ^e	26 mois (juin 2004)	1 ce montant s'impute sur le montant ci-dessus

EMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL

Titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues ⁽¹⁾	5 ^e (AGM du 21.09.2000)	26 mois (novembre 2002)	3 (émission primaire) 2 (émission secondaire)

OBLIGATIONS CLASSIQUES

Titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission*
Obligations et TSDI ⁽¹⁾	8 ^e	26 mois (juin 2004)	7

EMISSIONS RÉSERVÉES AU PERSONNEL

Titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Augmentation de capital par le biais du PEG ⁽²⁾	14 ^e	26 mois (juin 2004)	Moins de 10 % du capital à la date de la décision du CA
ESPP ⁽¹⁾	15 ^e	36 mois (avril 2005)	1 % par an du capital à la date de la décision du CA
Stock-options ⁽³⁾	7 ^e (AGM du 21.09.2000)	3 ans (décembre 2003)	3,5 % maximum du capital à la date de la décision du CA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Rachat d'actions ⁽⁴⁾	9 ^e	18 mois (octobre 2003)	Prix maximum d'achat : 150 € Prix minimum de vente : 30 €
Annulation d'actions ⁽⁵⁾	10 ^e	24 mois	10 % du capital social

* en milliard d'euros

(1) non utilisée

(2) utilisée à hauteur de 0,37 %

(3) utilisée à hauteur de 3,29 %. Solde : 0,21 % du capital, soit 2,3 millions d'options

(4) utilisée à hauteur de 0,17 %

(5) Au cours des 24 derniers mois, 22 millions d'actions autodétenues ont été annulées, en outre le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 août 2002, a décidé d'annuler, avant le 31.12.2002, 20 865 167 actions.

7.1.2. Mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2001

13 mai 2002. Dividende unitaire net : 1 euro.

7.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.2.1. Démissions ou révocations intervenues depuis le 24 avril 2002

Monsieur Pierre Lescure a été révoqué de son mandat d'Administrateur de Vivendi Universal par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2002; son mandat de Directeur général délégué a pris fin à la même date.

Depuis l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2002, les Administrateurs ayant remis leur démission sont :

- Messieurs Jean-Louis Beffa et René Thomas, le 25 avril 2002
- Monsieur Philippe Foriel-Destezet, le 1^{er} juin 2002
- Monsieur Bernard Arnault, le 24 juin 2002
- le Conseil d'administration du 3 juillet 2002 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Messier de ses mandats de Président-Directeur général et d'Administrateur de Vivendi Universal.
- Madame Esther Koplowitz, Messieurs Richard Brown, Eric Licoys, Samuel Minzberg, Simon Murray et Serge Tchuruk, le 25 septembre 2002

7.2.2. Cooptations intervenues depuis le 24 avril 2002

Depuis l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2002, les cooptations de nouveaux Administrateurs ont été décidées par le Conseil d'administration comme suit :

- Le 25 juin 2002, Monsieur Dominique Hoenn, Directeur général de BNP Paribas, a été coopté en remplacement de Monsieur Bernard Arnault.
- Le 3 juillet 2002, Monsieur Jean-René Fourtou, Vice-Président du Conseil de surveillance d'Aventis, a été coopté, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Messier ; Monsieur Claude Bébéar, Président du Conseil de surveillance d'AXA, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Beffa ; Monsieur Gerhard Kleisterlee, Chief Executive Officer de Philips, en remplacement de Monsieur Philippe Foriel-Destezet.

A la même date le Conseil d'administration a, à l'unanimité, nommé Monsieur Jean-René Fourtou, aux fonctions de Président-Directeur général de Vivendi Universal.

- Le 25 septembre 2002, Monsieur Fernando Falco y Fernandez de Cordoba a été coopté en remplacement de Madame Esther Koplowitz.

En outre, le Conseil d'administration du 3 juillet 2002 a décidé la création de deux nouveaux comités non permanents :

- un Comité des Finances, présidé par Monsieur Claude Bébéar et dont les membres sont Madame Marie-Josée Kravis et Monsieur Dominique Hoenn ; ce comité est en charge de l'ensemble des questions financières, de financement à court terme, de la structure de financement à moyen terme, des risques et du passif de la société ;
- un Comité Stratégie présidé par Monsieur Henri Lachmann et dont les membres sont Messieurs Gerhard Kleisterlee, Jean-Marc Espalioux et Jacques Friedmann ; ce comité examine les différents scénarios envisageables dans le cadre du recentrage des activités du groupe et des cessions d'actifs.

Depuis le 25 septembre 2002, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Nom des Administrateurs	Âges	Fonctions	Echéance du mandat
FOURTOU Jean-René	63	Président-Directeur général	AG 2004/exercice 2003
BRONFMAN Jr. Edgar	47	Administrateur Vice-Président	AG 2004/exercice 2003
BEBEAR Claude	67	Administrateur	AG 2004/exercice 2003
BRONFMAN Edgar M.	73	Administrateur	AG 2004/exercice 2003
ESPALIOUX Jean-Marc	50	Administrateur	AG 2004/exercice 2003
FALCO Fernando	63	Administrateur	AG 2006/exercice 2005
FRIEDMANN Jacques	70	Administrateur	AG 2004/exercice 2003
HOENN Dominique	62	Administrateur	AG 2006/exercice 2005
KLEISTERLEE Gerhard	56	Administrateur	AG 2004/exercice 2003
KRAVIS Marie-Josée	53	Administrateur	AG 2005/exercice 2004
LACHMANN Henri	64	Administrateur	AG 2004/exercice 2003
VIENOT Marc	73	Administrateur	AG 2004/exercice 2003

Principales activités exercées par les Administrateurs

Jean-René FOURTOU

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE VIVENDI UNIVERSAL

Président du Conseil de Surveillance de :

- Vivendi Environnement
- Groupe Canal+

Chief Executive Officer de :

- USI Entertainment Inc. (USA)

Vice-Président du Conseil d'Administration de :

- AXA Conseil Vie Assurance Mutuelle
- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle
- AXA Courtage Assurance Mutuelle

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

- AXA
- Aventis

Administrateur de :

- Cap Gemini

- EADS (Pays-Bas)

- AXA Financial Inc. (USA)

- The Equitable Life Assurance Society of the United States (USA)

- Rhône Poulenc Pharma

- Rhône Poulenc AGCO Limited

Directeur de :

- USA Interactive (USA)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- AXA Financial (Etats-Unis)

Représentant Permanent de AXA Assurances IARD Mutuelle au Conseil d'administration de :

- Finaxa

au Comité de direction de :

- AXA Millésimes

Représentant Permanent de AXA Millelimes au Conseil de :

- SA Château Suduiraut

Edgar BRONFMAN, Jr.

VICE-PRESIDENT DE VIVENDI UNIVERSAL

Administrateur de :

- The New York University Medical Center
- The Wharton School of University of Pennsylvania
- Board of Governors of The Joseph H. Lauder Institute of Management & International Studies at the University of Pennsylvania
- Equitant, Inc.

Claude BEBEAR

PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE AXA

Président du Conseil d'administration de Finaxa

Administrateur de :

- BNP Paribas
- Schneider Electric

Membre du Conseil de Surveillance de :

- AXA Financial (Etats-Unis)

Edgar M. BRONFMAN

Président de :

- Congrès Juif Mondial
- World Jewish Restitution Organization
- Foundation for Jewish Campus Life (Hillel)
- Presidential Advisory Commission on Holocaust Assets in the United States
- The Samuel Bronfman Foundation, Inc
- Anti-Defamation League, NY Appeal

Administrateur de :

- American Society for Technion
- Weizmann Institute of Science, American Committee

Membre de :

- Council on Foreign Relations
- Foreign Policy Association
- Museum of Jewish Heritage

Jean-Marc ESPALIOUX

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE ACCOR

Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité des Comptes de Vivendi Environnement

Administrateur de :

- Fiat France
- Air France

Fernando FALCO Y FERNANDEZ DE CORDOVA

Président de :

- RACE
- Groupe de Vins René Barbier

Vice Président de :

- Conseil du Tourisme et de l'Automobile de FIA
- Banco de Extremadura

Administrateur de :

- des différentes entreprises de Banco de Extremadura

Jacques FRIEDMANN

Administrateur de :

- BNP Paribas
- Total Fina Elf

Dominique HOENN

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PARIBAS INTERNATIONAL

Président du Conseil de Surveillance de :

- BNP Paribas Securities Services
- BNP Private Equity

Administrateur de :

- Euronext Paris SA
- BNP Paribas Luxembourg SA (Luxembourg)
- BNP Paribas Suisse (Suisse)
- Clearstream International (Luxembourg)
- COBEPA (Belgique)

Représentant Permanent de BNP Paribas aux Conseils d'Administration de :

- Compagnie d'Investissement de Paris
- Financière BNP

Gerhard KLEISTERLEE

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE ROYAL PHILIPS ELECTRONIC

Marie-Josée KRAVIS

Administrateur de :

- The Canadian Imperial Bank of Commerce,
- Hollinger International Inc,
- The Ford Motor Company,

Membre du Board des Trustees de :

- The Hudson Institute,
- The Museum of Modern Art (New York),
- Institute for Advanced Study (Princeton)

Senior Fellow du Council on Foreign Relations

Membre du U.S. Secretary of Energy's Advisory Board

Henri LACHMANN

PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL DE SCHNEIDER ELECTRIC

Administrateur de :

- diverses filiales du groupe AXA et FINAXA
- A.N.S.A (Association Nationale des Sociétés par Actions)
- Formelac

Membre du Conseil de Surveillance de :

- AXA
- Groupe Norbert Dentressangle

Marc VIENOT

PRESIDENT D'HONNEUR ET ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Président du Conseil de Surveillance de :

- Aventis

Président de Paris Europlace

Administrateur de :

- Alcatel
- Société Générale Marocaine de Banque
- Ciments Français

7.3. DIRECTION GENERALE

Le 17 juillet 2002, Monsieur Jacques Espinasse a été nommé Directeur général adjoint, Directeur financier.

Le 13 août 2002, Monsieur Jean-Bernard Lévy a été nommé Directeur général adjoint.

Le 5 septembre 2002, Monsieur Robert de Metz a été nommé Directeur général adjoint, en charge du suivi des opérations de cessions, de fusions et d'acquisitions.

Le 24 septembre 2002, Monsieur René Pénisson a été nommé conseiller du Président, en charge des questions relatives à l'organisation du groupe, aux ressources humaines et aux relations sociales.

DIRECTION GÉNÉRALE

Président-Directeur général	Jean-René Fourtou
Directeur Général adjoint	Jean-Bernard Lévy
Directeur Général adjoint	Robert de Metz
Directeur Général adjoint et Directeur financier	Jacques Espinasse
Directeur des ressources humaines	Andrew J. Kaslow
Secrétaire général	Jean-François Dubos
Directeur de la communication	Michel Bourgeois

7.4. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2002, a :

Constaté :

- la création au 23 avril 2002 de 961 530 actions nouvelles du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions ainsi que du remboursement d'obligations remboursables en actions,
- le remembrement, à la date du 23 avril 2002, de la nue-propriété et de l'usufruit de 351 988 actions démembrées pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram,

Décidé :

- d'annuler les 351 988 actions ainsi remembrées, entraînant ainsi une réduction de capital globale de 1 935 934 euros.

Le Capital Social s'élevait par conséquent au 24 avril 2002 à 5 985 697 866,50 euros, divisé en 1 088 308 703 actions de 5,50 euros de nominal.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 juin 2002, a :

Constaté :

- la création au 19 juin 2002, de 3 455 065 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2002 de 5,50 euros nominal du fait de l'exercice d'options de souscription ainsi que du remboursement d'obligations remboursables en actions.
- le remembrement de la nue-propriété et de l'usufruit de 3 450 553 actions, démembrées pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram.

Décidé :

- d'annuler lesdites actions de 5,50 euros nominal chacune, entraînant une réduction de capital globale d'un montant nominal de 18 978 041,50 euros.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 août 2002, a :

Constaté :

- la création au 31 juillet 2002 de 7 195 874 actions nouvelles du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions ainsi que du remboursement d'obligations remboursables en actions,
- le remembrement, à la date du 31 juillet 2002, de la nue-propriété et de l'usufruit de 6 890 538 actions démembrées pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram.

Décidé :

- d'annuler les 6 890 538 actions ainsi remembrées, entraînant une réduction de capital de 37 897 959,00 euros.

A la date du 13 août le capital social s'élève à 5 987 402 030,50 euros divisé en 1 088 618 551 actions de 5,50 euros de nominal.

Capital au 13 août 2002 : 5 987 402 030,50 € composé de 1 088 618 551 actions.

	Date d'émission	Prix d'exercice en €	Détenteurs	Nombre de titres en circulation au 13.08.02	Date d'échéance	Nombre d'actions à créer	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice des instruments
Capital potentiel compte tenu des :							
Océanes Vivendi Universal 1,25 %	26/01/1999	282	Public	6.024.329	31/12/2003	18 820 004	1,73 %
Océanes Vivendi Environnement 1,50 %	26/04/1999	271	Public	5.331.066	31/12/2004	16 654 250	1,53 %
Options de souscriptions d'actions	20/10/1994	19,31	Salariés	171.066	20/10/2002	171 066	0,02 %
Options de souscriptions d'actions	13/09/1995	22,16	Salariés	234 392	13/09/2003	234 392	0,02 %
Options de souscriptions d'actions	24/06/1996	22,06	Salariés	585 638	24/06/2004	585 638	0,05 %
Options de souscriptions d'actions (ex Havas)	26/06/1997	38,80	Salariés	558 175	26/06/2002	558 175	0,05 %
Options de souscriptions d'actions (ex Pathé)	10/09/1996	41,91	Salariés	83 665	10/09/2004	83 665	0,01 %
Options de souscriptions d'actions (ex Pathé)	10/09/1997	37,67	Salariés	111 150	10/09/2005	111 150	0,01 %
Options de souscriptions d'actions (ex Pathé)	10/12/1998	37,40	Salariés	285 840	10/12/2006	285 840	0,03 %
Obligations remboursables en actions ORA (émises lors des opérations de rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram en décembre 2000)	05/12/2000	79,50	Public ⁽¹⁾	34 758 414	05/12/2030	25 902 809 ⁽²⁾	2,38 %
Dilution potentielle totale (somme des effets dilutifs de tous les instruments)						63 406 989	5,82 %

⁽¹⁾ Anciens actionnaires de Seagram.

⁽²⁾ Après le remembrement de 8 855 605 actions auto détenues actuellement démembrées et leur annulation.

7.5. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2002 ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES¹

A. - RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2002

RESULTATS OPERATIONNELS PRO FORMA

1^{er} Semestre 2002

- Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 8 % pour s'établir à 30,6 milliards d'euros, reflétant la croissance de l'ensemble des divisions à l'exception des branches Musique et Internet dont les performances ont légèrement diminué d'une année à l'autre.
- Le résultat d'exploitation consolidé a augmenté de 8 % pour s'établir à 2,4 milliards d'euros principalement sous l'impulsion de Vivendi Universal Entertainment (VUE), de Cegetel et, dans une moindre mesure, de Vivendi Environnement et de Vivendi Telecom International.
- Le résultat d'exploitation des activités détenues à plus de 50 % a baissé de 6 % pour s'établir à 469 millions d'euros.
- Les variations du taux de change euro/dollar n'ont eu qu'un faible impact sur les résultats enregistrés au premier semestre par la société.

2nd Trimestre 2002

- Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 5 % pour s'établir à 15,5 milliards d'euros, principalement sous l'impulsion de VUE, de Cegetel et de Vivendi Environnement.
- Le résultat d'exploitation consolidé a augmenté de 5 % pour s'établir à 1,4 milliard d'euros.
- Le résultat d'exploitation des activités détenues à plus de 50 % a augmenté de 10 % pour s'établir à 379 millions d'euros.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU PREMIER SEMESTRE

Frais financiers nets : Au 1^{er} semestre, les frais financiers nets ont augmenté de 8 % pour s'établir à 674 millions d'euros, conséquence d'un endettement moyen plus élevé et d'une hausse du coût de financement de la dette.

Provisions financières : Des provisions financières d'un montant de 3,4 milliards d'euros ont été enregistrées au 1^{er} semestre 2002, contre 128 millions d'euros au 30 juin 2001. Cette hausse significative reflète principalement le déclin général du marché constaté depuis le début de l'exercice ainsi que la réévaluation par la direction du potentiel de croissance et de la valeur comptable de certains investissements cotés et non cotés. Les principales provisions sont liées à certaines activités internationales de télécommunication, aux options de vente d'actions Vivendi Universal, Sithe Energies, prime de calls, AOL Europe, Softbank Capital Partners et certaines entreprises cotées.

Autres produits (charges) : Au 1^{er} semestre 2002, les autres charges ont été comptabilisées pour un montant de 154 millions d'euros, principalement composé de 68 millions d'euros de pertes de change et de 239 millions d'euros de primes nettes payées au titre du rachat d'options de vente d'actions Vivendi Universal (*correspondant à la différence entre les primes reçues lors de la vente des options et les primes payées*), partiellement compensées par 194 millions d'euros de plus-values liées à la vente d'investissements en portefeuilles (essentiellement Vinci) et 30 millions d'euros de dividendes provenant de sociétés non consolidées. Au cours du 1^{er} semestre 2001, les autres produits avaient été enregistrés pour un montant de 286 millions d'euros, composés de 154 millions de gains de change, 122 millions d'euros de plus-values sur la vente d'investissements en portefeuilles, 35 millions d'euros de dividendes provenant de sociétés non consolidées et 25 millions d'euros d'autres charges.

¹ Les informations données en complément du rapport semestriel publié au BALO le vendredi 25 octobre 2002 figurent en italique. En outre, une actualisation des faits décrits dans le rapport semestriel d'activité est présentée aux paragraphes 7.6. et suivants. Une note de bas de page mentionne le renvoi le cas échéant.

Charges exceptionnelles nettes : Les charges exceptionnelles se composent essentiellement de plus-values (moins-values) sur la cession et/ou la dilution de participations dans d'autres sociétés. Au 1^{er} semestre 2002, les produits exceptionnels nets s'élevaient à 2,1 milliards d'euros, comprenant une plus value nette de 1,6 milliard d'euros sur BSKyB, une plus-value de 630 millions d'euros sur Vivendi Environnement et une plus-value de 144 millions d'euros sur la cession de Canal Digital, partiellement compensées par une moins-value de 253 millions d'euros sur la cession du pôle édition business-to-business et santé de Vivendi Universal Publishing. Au 1^{er} semestre 2001, les produits exceptionnels nets s'élevaient à 1,2 milliard d'euros, provenant essentiellement des plus-values suivantes : 700 millions d'euros sur AOL France, 160 millions d'euros sur Eurosport, 125 millions d'euros sur Havas Advertising et 121 millions d'euros sur les transactions Dalkia/EDF.

Impôts sur le revenu : Au 1^{er} semestre, les provisions pour impôt sur le revenu et impôt différé ont baissé de 34 % pour atteindre 365 millions d'euros.

Quote-part de perte au titre des sociétés mises en équivalence : Au 1^{er} semestre, la quote-part de perte au titre des sociétés mises en équivalence a augmenté de 11 % pour s'établir à 273 millions d'euros, surtout en raison de pertes plus lourdes de certaines filiales Télécoms, principalement Elektrim et Xfera, et d'une diminution des résultats de sociétés mises en équivalence principalement due au fait que Vivendi Universal Entertainment (VUE) est consolidée (et non plus mise en équivalence) suite à l'acquisition en mai 2002 des actifs de divertissement de USA Networks. Ces augmentations ont été en partie compensées par une diminution des pertes provenant des filiales Internet et du Groupe Canal+, *principalement liée au changement du mode d'intégration de TKP, précédemment consolidé par mise en équivalence et désormais intégré globalement.*

Amortissement des survaleurs : Les survaleurs continuent d'être amorties selon les normes comptables françaises. L'amortissement des survaleurs a diminué de 17 % pour atteindre 642 millions d'euros au 1^{er} semestre, suite principalement à la dépréciation des survaleurs constatée au 31 décembre 2001.

Dépréciation des survaleurs : Compte tenu de la détérioration des conditions économiques depuis décembre 2001, de l'impact de l'augmentation du coût de financement de la société, le groupe a constaté une charge préliminaire liée à la dépréciation des survaleurs d'environ 11 milliards d'euros au 30 juin 2002. Cette dépréciation des survaleurs de 11 milliards d'euros se décompose en 3,8 milliards pour le groupe Canal+, 3,5 milliards pour l'activité Musique, 2,6 milliards pour VUE et 1,1 milliard pour les activités Télécom et Internet. Cet ajustement traduit l'opinion de la direction concernant la valeur équitable (*fair value*) des principaux actifs sur la base d'un principe de permanence de ces actifs au sein de Vivendi Universal.

Participations minoritaires : Au 1^{er} semestre, les participations minoritaires se montaient à 154 millions d'euros, en baisse de 80 %, essentiellement en raison de l'impact des provisions financières et de la dépréciation des survaleurs. Cette baisse est partiellement compensée par une amélioration de la rentabilité de Cegetel et de VUE, et par l'intégration des résultats sur six mois complets de Maroc Telecom et des résultats sur deux mois complets des actifs de divertissement d'USA Networks.

Bénéfice (perte) net et bénéfice (perte) net par action : Une perte nette de 12,3 milliards d'euros, soit 11,32 euros par action, a été enregistrée au 1^{er} semestre 2002, contre un bénéfice net de 22 millions d'euros, soit 0,02 euro par action, affiché au 30 juin 2001. En excluant la dépréciation et l'amortissement des survaleurs, les provisions financières et les charges exceptionnelles nettes, la perte s'élèverait à 66 millions d'euros, soit 0,06 euro par action, au 1^{er} semestre 2002, contre un bénéfice de 295 millions d'euros, soit 0,27 euro par action, au 30 juin 2001.

ENDETTEMENT

Au 30 juin 2002, l'endettement selon les normes françaises (défini comme la différence entre la dette brute et les disponibilités) s'élevait à environ 35 milliards d'euros contre environ 37 milliards au 31 décembre 2001. Hors Vivendi Environnement, *l'endettement* tombe à 19 milliards d'euros au 30 juin 2002 contre 21 milliards d'euros au 31 décembre 2001.

L'endettement au bilan de Vivendi Universal au 30 juin 2002 incluait environ 16 milliards d'euros relatifs à Vivendi Environnement. Vivendi Environnement a enregistré une dette nette d'environ 15 milliards d'euros. La différence s'explique principalement par les créances à court et long terme et les valeurs mobilières de placement (VMP).

AUTOCONTROLE

Le Conseil d'administration dans ses séances des 24 avril 2002, 25 juin 2002 et 13 août 2002 a constaté le remembrement et décidé l'annulation de respectivement 351 988, 3 450 553 et 6 890 538 actions. Ces actions avaient été démembrées pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiél/ Vivendi/ Seagram. Concomitamment le Conseil d'administration a constaté la création du même nombre d'actions du fait du remboursement d'obligations remboursables en actions (ORA) aux anciens porteurs d'actions ordinaires Seagram. Du fait que toute action démembrée, puis remembrée soit annulée et que, concomitamment, la conversion de l'ORA se traduise par la création d'une action nouvelle, ces opérations sont parfaitement neutres sur le nombre d'actions composant le capital.

Le Conseil d'administration du 14 août 2002 a décidé d'annuler 20,8 millions d'actions d'autocontrôle, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 24 avril 2002. Ces actions étaient disponibles dans le cadre de plans de stock-options. Pour des obligations légales françaises, des options d'achat pourraient être achetées pour couvrir l'exercice potentiel de ces plans.

RESULTATS PAR METIER

Activités détenues à plus de 50 %

Musique (activité détenue à 92 %) :

Premier semestre : Au 1^{er} semestre 2002, le chiffre d'affaires de Universal Music Group (UMG) s'établit en baisse de 4 % à 2,9 milliards d'euros. Dans un marché de la musique atone, qui enregistre des baisses sur la plupart des marchés mondiaux, UMG a augmenté sa part de marché. Aux Etats-Unis par exemple, UMG a atteint une part de marché sans précédent de plus de 30 % depuis le début de l'année, selon

SoundScan, et une part de marché record d'environ 42 % sur une période hebdomadaire. Les principales ventes d'albums au premier semestre incluent les œuvres d'artistes à succès tels que Eminem, Nelly et Sheryl Crow; l'album de l'année des Grammy Awards® : la bande originale du film *O Brother Where Art Thou?*; la compilation de NOW 9 ainsi que les albums de nouveaux-venus tels que Ashanti, Vanessa Carlton, Musiq et Cam'Ron. Parmi les autres best-sellers figurent le deuxième album solo de Ronan Keating, le premier album de Paulina Rubio en anglais et celui du japonais Fukuyama.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 28 % par rapport à la même période en 2001. Exception faite d'autres produits provenant de la vente à Viacom de la participation d'UMG dans MTV Asie et de la cession de biens immobiliers liés à des déménagements, notamment à Tokyo, le résultat d'exploitation a diminué de 45 %. Des ventes plus faibles que prévues sur des albums sortis en 2001, un calendrier de sorties prévu plus léger au premier trimestre, ainsi qu'une diminution des marges du mix produit et la hausse du coût des droits d'auteurs ont contribué à cette diminution.

Deuxième trimestre : Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de UMG est en baisse de 2 % à 1,5 milliard d'euros. En excluant les variations des taux de change (essentiellement la baisse du dollar par rapport à l'euro), le chiffre d'affaires a augmenté de 0,2 %. Le résultat d'exploitation est en baisse de 14 % comparé à celui du 2^{ème} trimestre de 2001 et de 38 % si l'on exclut les autres produits mentionnés ci-dessus. Cette baisse traduit essentiellement une réduction des marges du mix produit et une augmentation du coût des droits d'auteurs, partiellement compensée par une réduction des coûts de marketing et des frais généraux.

Perspectives 2002 : Le calendrier des sorties d'albums de UMG pour la fin de l'année 2002 comprend, notamment, les albums de Shania Twain, U2, Bon Jovi, Eminem (bande originale du film *8 Mile*) et un nouvel album de Mariah Carey, qui a récemment signé chez UMG. Parmi les albums du répertoire local figurent ceux de Johnny Hallyday, Star Academy, Gerald de Palmas et Zazie (France); No Angels et DJ Oetzi (Allemagne); Pedro Fernandez et Limite (Mexique); Powderfinger (Australie); Jacky Cheung (Taiwan); Spitz, The

High Lows et Ego-Wrapping (Japon), ainsi que The Rolling Stones Greatest Hits (hors Etats-Unis).

Edition (activité détenue à 100 %) :

Premier semestre : Vivendi Universal Publishing (VUP) a enregistré un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros au 1^{er} semestre, en hausse de 5 % et un résultat d'exploitation de 95 millions, en baisse de 20 %.

Les activités de VUP (hors les pôles d'édition Business-to-Business et Santé vendus fin juin) ont enregistré un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros au 1^{er} semestre, en hausse de 9 %, essentiellement grâce à la croissance de la branche Jeux et de Houghton Mifflin. Le résultat d'exploitation a progressé de 32 millions d'euros au 1^{er} semestre, pour atteindre 43 millions d'euros, grâce aux performances des activités Jeux et Edition & Education.

L'activité Jeux a enregistré une hausse de 68 % du chiffre d'affaires, pour atteindre 294 millions d'euros, et le résultat d'exploitation a plus que triplé à 48 millions d'euros, principalement grâce à la sortie de *Warcraft III* durant cette période, qui a été mis en place à près de 3 millions d'unités en juin et à environ 4,5 millions d'unités à ce jour.

La branche Edition & Education (Scolaire, Universitaire, Ludo-Educatif) a enregistré une hausse de 5 % du chiffre d'affaires à 1,1 milliard d'euros et a réduit de 82 % ses pertes d'exploitation (ce qui équivaut à une amélioration du résultat d'exploitation de 25 millions d'euros) grâce à l'adoption, par l'état de Californie, de certains manuels scolaires de Houghton Mifflin et à l'activité soutenue en Espagne et en France. Traditionnellement, le 1^{er} semestre enregistre les ventes les plus faibles du cycle, le pic d'activité se situant aux troisième et quatrième trimestres, au moment de la rentrée scolaire.

La branche Presse grand public a accusé une baisse de 15 % du chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation a diminué de 10 millions d'euros au 1^{er} semestre, en raison essentiellement de la faiblesse du marché publicitaire. Cependant, le mois de juin montre un renversement de cette tendance.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation des activités d'édition Business-to-Business et Santé, vendues fin juin,

ont diminué respectivement de 8 % et 53 % durant cette période.

Deuxième trimestre : Au cours du 2^{ème} trimestre, VUP a enregistré un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros, en hausse de 8 %. Les activités de VUP (hors les pôles d'édition Business-to-Business et Santé) ont enregistré un chiffre d'affaires de 981 millions d'euros au 2^{ème} trimestre, en hausse de 13 %. Cette progression est attribuable à la branche Jeux et à Houghton Mifflin.

Perspectives 2002 : Généralement, le second semestre de l'année est le plus important en termes de bénéfices et de free cash flow pour la branche Edition. Les perspectives restent bonnes pour 2002, notamment dans la branche Jeux et chez Houghton Mifflin, ces performances pourraient toutefois être affectées par les variations de taux de change. La branche Jeux a un calendrier de sorties étoffé pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres aussi bien pour les jeux sur PC et Mac que pour les jeux sur consoles (*Le Seigneur des anneaux/Tolkien, Malice, Le Roi Scorpion*). La société s'attend à une bonne rentrée scolaire, notamment en Europe et en Californie.

Vivendi Universal Entertainment (VUE) (activité détenue à 86 %) :

Premier semestre : VUE a enregistré une croissance de 46 % de son chiffre d'affaires (base non comparable), essentiellement grâce à l'impact de l'acquisition des actifs de divertissement de USA Networks, le 7 mai 2002. Né en mai 2002, du rapprochement des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc. et d'Universal Studios, VUE est une entité intégrée présente dans le cinéma, la télévision et les parcs à thèmes. Sur une base comparable (*pro forma*), VUE a enregistré une progression de 21 % de son chiffre d'affaires au premier semestre.

Universal Pictures termine le premier semestre 2002 avec des recettes mondiales au box-office de 759 millions de dollars US, en ligne avec les bonnes performances des quatre dernières années.

Pour ce qui est de l'activité Home video au premier semestre 2002, Universal se place au second rang de tous les studios

pour les DVD vendus. Parallèlement, Universal se place également au second rang dans la location de cassettes VHS et DVD (Source : Rentrak).

USA Network est devenue la première chaîne câblée sur les marchés à forte densité de population et le numéro 2 sur les foyers câblés. Ses séries originales *Dead Zone* et *Monk* sont devenues les deux plus regardées des séries dramatiques diffusées sur les chaînes basiques du câble.

Dans l'activité Parcs à thèmes, la baisse du chiffre d'affaires d'Universal Studios Hollywood (plus grande affluence mais diminution des dépenses par tête) et la baisse des droits d'exploitation d'Universal Studios Japon contribuent à la diminution du chiffre d'affaires de l'activité Parcs à thèmes de 7 % sur la période.

Le résultat d'exploitation de VUE a progressé de 36 % sur une base comparable (*pro forma*) au cours du 1^{er} semestre, principalement grâce aux bonnes performances d'Universal Pictures et de la production télévisuelle, progression partiellement annulée par les activités Câble et Parcs à thèmes.

Suite à la création de VUE, un audit des comptes *pro forma* est en cours qui pourrait conduire à des ajustements sur les comptes aux normes US GAAP.

Deuxième trimestre : VUE a enregistré une croissance de 53 % du chiffre d'affaires (base non comparable), essentiellement grâce à l'impact de l'acquisition des actifs de divertissement d'USA Networks le 7 mai 2002. Sur une base comparable (*pro forma*), VUE a enregistré une progression de 18 % au 2^{ème} trimestre.

Universal Pictures a affiché une forte croissance de son chiffre d'affaires, grâce aux succès en salles de films tels que *Le Roi Scorpion* et *La Mémoire dans la peau*. Le marché de la vidéo a enregistré de grands succès comme *Spy Game* et les films primés aux Oscars : *Un homme d'exception* et *Gosford Park*.

Universal Télévision a enregistré une hausse de 31 % de son chiffre d'affaires, grâce principalement à la syndication de *Just Shoot Me*. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'activité Câble ont diminué au 2^{ème} trimestre en

raison de la baisse des revenus publicitaires par rapport à la même période 2001.

Dans l'activité Parcs à thèmes, la baisse du chiffre d'affaires de 20 % provient essentiellement de la diminution des dépenses par tête malgré une plus grande affluence des parcs Universal Studios Hollywood et d'une baisse des droits d'exploitation d'Universal Studios Japon.

Le résultat d'exploitation de VUE a progressé de 60 % sur une base comparable (*pro forma*) au cours du 2^{ème} trimestre, principalement grâce aux bonnes performances des activités Cinéma, Home Entertainment (VHS et DVD) et Télévision, progression en partie compensée par la baisse du résultat d'exploitation de l'activité Câble due à la baisse des recettes publicitaires et de l'activité Parcs à thèmes.

Perspectives 2002 : VUE anticipe un bon second semestre, grâce aux activités de Universal Pictures et Universal Télévision. Les prochaines sorties phares comprennent les films d'Universal Pictures tels que *Red Dragon* (4 octobre), *The Truth About Charlie* (25 octobre), *8 Mile* (8 novembre), *The Emperor's Club* (22 novembre) et *The Life of David Gale* (décembre).

Groupe Canal+ (Activité détenue à 100 %) :

Premier semestre : Le groupe Canal+ a enregistré une hausse de 8 % de son chiffre d'affaires à 2,3 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2002. Sur une base comparable, la croissance du chiffre d'affaires était de 5 % au 1^{er} semestre, essentiellement grâce aux performances de StudioCanal et CanalSatellite. Dans l'ensemble, le nombre des abonnements a atteint 16,17 millions contre 15,84 millions il y a un an, soit une augmentation de 2 % (329 000 abonnements supplémentaires nets) au cours des douze derniers mois. Le nombre d'abonnés numériques a augmenté de 19 % d'une année à l'autre, pour atteindre 6,5 millions. Le revenu moyen par utilisateur (ARPU) est légèrement en hausse par rapport au 30 juin 2001, principalement grâce à la France et au Benelux. Le taux de désabonnement est resté stable en France et a diminué au Benelux.

Le chiffre d'affaires de StudioCanal est en hausse de 56 % (25 % hors impact de l'intégration d'Expand). La bonne

santé de StudioCanal provient en France du succès de certains films produits ou acquis, comme *L'Auberge Espagnole* (1,6 million d'entrées) et des bonnes performances des ventes de cassettes vidéo et DVD telles que *Le journal de Bridget Jones* (n° 1 dès sa sortie) et *Zinedine Zidane "Comme dans un rêve"*. Pour la deuxième année consécutive, une coproduction StudioCanal, *Le pianiste* de Roman Polanski a remporté la Palme d'Or au Festival de Cannes.

Le chiffre d'affaires de CanalSatellite a augmenté de 11 % au 1^{er} semestre, grâce aux quelques 250 000 abonnements supplémentaires comptabilisés d'une année sur l'autre et à un ARPU stable. Le chiffre d'affaires de la chaîne premium de Canal+ France a diminué de 1 % durant le semestre en raison de la baisse des revenus publicitaires et des abonnements. Le chiffre d'affaires de Canal+ Nordic a augmenté de 20 % au 1^{er} semestre, tiré par les 73 000 abonnements supplémentaires constatés d'une année sur l'autre, la croissance de l'ARPU et par l'impact positif des variations de taux de change. Le chiffre d'affaires de Telepiù a progressé de 3 % au 1^{er} semestre, grâce notamment au succès de la campagne marketing menée au cours de cette période et au lancement en Italie du produit « Kit number one » (cartes prépayées avec 6 mois d'abonnement).

Le chiffre d'affaires de Canal+ Technologies a augmenté de 8 % sur la période. Canal+ Technologies, qui compte actuellement 14 millions de décodeurs numériques à travers le monde utilisant son système d'accès conditionnel et ses technologies de télévision interactive, a lancé une nouvelle carte à puce à accès conditionnel, Mediaguard, qui devrait permettre l'éradication du piratage.

Sur une base comparable (pro forma), les pertes d'exploitation ont augmenté de 31 % (soit 16 millions d'euros de plus) en raison de l'augmentation du coût des droits de retransmission des matchs de football de Canal+ France), partiellement compensée par la réduction des coûts de Canal+ France et l'amélioration des performances de Telepiù.

Sur la période, Vivendi Universal et le Groupe Canal+, actionnaire de Telepiù en Italie, ont signé un accord de principe en vue de la cession de Telepiù à News Corpora-

tion. Les sociétés élaborent actuellement un accord définitif, qui sera ensuite soumis aux autorités compétentes.

En Espagne, Sogecable, dans laquelle le Groupe Canal+ détient une participation de 21,3 %, et Telefonica ont décidé de fusionner Via Digital et Sogecable en mai dernier. Sous réserve de l'approbation par les autorités compétentes et à l'issue de l'opération, Telefonica, Prisa et le Groupe Canal+ détiendront Sogecable à parts égales.

Dans les pays scandinaves, le Groupe Canal+ et Telenor ont conclu le 14 juin un accord définitif afin de céder à Telenor la participation de 50 % de Groupe Canal+ dans la plateforme de télévision numérique scandinave Canal Digital. Cet accord assure également la distribution exclusive en Direct-To-Home (DTH) des chaînes premium de Canal+ Nordic et des services de télévision à péage sur Canal Digital dans la région. L'accord final a été signé pour un total de 290 millions d'euros. En Pologne, la nouvelle plateforme TV numérique Nowa Cyfra+ a été lancée le 1^{er} mars.

Deuxième trimestre : Le Groupe Canal+ a enregistré une progression de 5 % de son chiffre d'affaires à 1,1 milliard d'euros au 2^{ème} trimestre. Sur une base comparable (pro forma), la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 1 %, essentiellement grâce aux bonnes performances de StudioCanal, CanalSatellite et Canal+ Nordic.

Le Groupe Canal+ a enregistré un résultat d'exploitation à l'équilibre au 2^{ème} trimestre à comparer aux pertes d'exploitation de 15 millions d'euros enregistrées au 2^{ème} trimestre 2001, et une perte de 4 millions d'euros sur une base comparable. L'amélioration résulte des bonnes performances de StudioCanal, CanalSatellite, Telepiù, Canal+ Nordic et Canal+ Benelux ainsi qu'aux réductions de coûts de Canal+ France Premium Channel, en partie obérée par les faibles performances de Canal+ Poland et d'Universal Studios Network au cours du trimestre.

Perspectives 2002 : Le 23 juillet 2002, Vivendi Universal a annoncé un plan destiné à assurer l'avenir et la croissance de Groupe Canal+ en donnant à la société les moyens de financer sa croissance et d'encourager la création aussi bien cinématographique que télévisuelle. Le projet prévoit de regrouper autour de Canal+ S.A., une société cotée en

bourse et détenant une licence de diffusion accordée par le CSA, les principales activités du Groupe Canal+. Parallèlement, le plan assure de nouvelles ressources à Vivendi Universal.

Internet (activité détenue à 100 %) :

Premier semestre : Sur une base pro forma, le chiffre d'affaires de la branche Internet a diminué de 2 % au 1^{er} semestre et les pertes d'exploitation ont été réduites de 6 % au 1^{er} semestre 2002, par rapport au 30 juin 2001. Sur la période, la majorité des activités Internet ont vu leur chiffre d'affaires augmenter. Cependant, cette tendance a été négativement impactée par la baisse des revenus des activités dont le modèle économique dépend de la publicité, qui continuent à souffrir de la faiblesse du marché de la publicité en ligne. Un contrôle strict des coûts dans l'ensemble de la branche a permis de réduire les pertes d'exploitation au 1^{er} semestre dans toutes les unités.

Le réseau américain de Vivendi Universal Net (VUNet USA) a atteint plus de 18 millions de visiteurs uniques par mois. EMusic a enregistré son 50 000^{ème} abonné (devenant ainsi le service d'abonnement musical le plus populaire d'Internet).

Deuxième trimestre : Sur une base pro forma, le chiffre d'affaires de la branche Internet a chuté de 15 % au 2^{ème} trimestre, par rapport à la même période en 2001. Cette baisse est principalement liée à la chute des revenus publicitaires en ligne pour les entités américaines et n'est que partiellement compensée par une forte croissance du chiffre d'affaires de VUNet Europe de 49 % et par une croissance de 30 % pour EMusic. La restructuration des activités sur Internet, entamée il y a un an, a favorablement impacté les pertes d'exploitation du 2^{ème} trimestre, dont le niveau s'est maintenu, malgré la diminution du chiffre d'affaires.

Perspectives 2002 : Les activités Internet poursuivent leur restructuration pour réduire leur consommation de liquidités et prévoient de réduire leur portefeuille pour se concentrer sur des activités stratégiques et financièrement autonomes.

Vivendi Telecom International (VTI) (hors Maroc Telecom) (différents taux de participation) :

Premier semestre : Vivendi Telecom International (VTI) a enregistré un chiffre d'affaires de 233 millions d'euros, à comparer à 97 millions d'euros au 30 juin 2001. Le résultat d'exploitation est passé de 2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2001 à 25 millions d'euros au 1^{er} semestre 2002. Ces progrès significatifs sont principalement dus à la consolidation de Monaco Telecom au cours du second semestre 2001 et de Kencell (Kenya) en décembre 2001.

Deuxième trimestre : Le chiffre d'affaires est en hausse de 128 % à 114 millions d'euros et le résultat d'exploitation a plus que triplé pour atteindre 10 millions d'euros, pour les raisons indiquées ci-dessus.

Perspectives 2002 : Ces actifs seront utilisés comme source de liquidités.

Activités détenues à moins de 50 % par Vivendi Universal Groupe Cegetel (société détenue à 44 %, 35 % pour SFR) :

Premier semestre : Pour le 1^{er} semestre 2002, le chiffre d'affaires de Cegetel a augmenté de 14 % pour s'établir à 3,4 milliards d'euros et le résultat d'exploitation a progressé de 30 % pour atteindre 747 millions d'euros. L'amélioration des résultats traduit les excellentes performances aussi bien des branches de téléphonie mobile que fixe.

Le chiffre d'affaires de SFR a progressé de 12 %, et le résultat d'exploitation de 23 %. La base clients de SFR (y compris SRR, sa filiale réunionnaise et départements d'outremer) s'est accrue de 427 000 clients pour atteindre environ 13 millions. La part de marché de SFR en brut a augmenté de 1,5 point pour passer de 33,3 % au 1^{er} semestre 2001 à 34,8 % au 1^{er} semestre 2002. Le revenu moyen (ARPU) par client a augmenté de 7 % à 20,7 euros en pré-payé tandis qu'il progressait de 1 % à 58 euros en post-payé, par rapport au 1^{er} semestre 2001. SFR a également réduit les coûts d'acquisition d'abonnés en brut de 11 % au cours de la même période. Le taux de désabonnement mensuel a légèrement dépassé 2 %. Le chiffre d'affaires moyen par client généré par la transmission de données et les services a augmenté de manière significative (40 %) au 1^{er} semestre 2002 par rapport au 30 juin 2001.

Les résultats opérationnels des services de téléphonie fixe de Cegetel ont poursuivi leur croissance et affichent une progression de 31 % du chiffre d'affaires, principalement due à l'ouverture à la concurrence du trafic local depuis le 1^{er} janvier 2002 et à la réduction de 26 % des pertes d'exploitation au cours du 1^{er} semestre.

Deuxième trimestre : Au deuxième trimestre 2002, le chiffre d'affaires de Cegetel a augmenté de 10 % pour atteindre 1,7 milliard d'euros et le résultat d'exploitation a progressé de 19 % à 388 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de SFR a augmenté de 9 %. Au cours du second trimestre 2002, la base clients de SFR (y compris SRR) a augmenté de 219 000 clients pour atteindre environ 13 millions. La part de marché de SFR en brut a progressé de 1,6 % pour passer de 34,3 % au second trimestre 2001 à 35,9 % au 2^{ème} trimestre 2002. Le revenu moyen (ARPU) par client a augmenté de 9 % à 20,7 euros en pré-payé tandis qu'il restait stable à 58,2 euros en post-payé, par rapport au 2^{ème} trimestre 2001. SFR a également réduit les coûts d'acquisition d'abonnés en brut de 11 % pendant la même période. Le taux de désabonnement mensuel a légèrement dépassé 2 %. Le chiffre d'affaires moyen par client généré par la transmission de données et les services a augmenté de manière significative (40 %) au deuxième trimestre 2002 par rapport à la même période de l'an dernier.

Le résultat d'exploitation des services de téléphonie fixe de Cegetel a poursuivi sa croissance au cours du trimestre, son chiffre d'affaires progressant de 25 %, principalement grâce à l'ouverture du trafic local à la concurrence depuis le 1^{er} janvier 2002.

Perspectives 2002¹ : Les résultats sur l'ensemble de l'année 2002 devraient confirmer les tendances du 1^{er} semestre.

Maroc Télécom (société détenue à 35 %) :

Premier semestre : Le chiffre d'affaires de Maroc Télécom a progressé de 2 % au 1^{er} semestre conformément aux prévisions. Le résultat d'exploitation a chuté de 7 % au 1^{er} semes-

tre, essentiellement à cause de la hausse des dépréciations liées à la réduction de la durée de vie utile estimée de certains équipements du réseau fixe. Sur une base comparable, le résultat d'exploitation aurait progressé de 5 % durant le semestre.

Deuxième trimestre : Le chiffre d'affaires de Maroc Télécom a baissé de 1 % au 2^{ème} trimestre compte tenu des mesures prises sur les impayés et de l'annulation d'abonnements qui s'en est suivie. Le résultat d'exploitation a chuté de 27 % durant le trimestre, principalement en raison de la hausse des dépréciations mentionnées ci-dessus. Sur une base comparable, le résultat d'exploitation aurait progressé de 3 % au cours du trimestre.

Perspectives 2002 : Les résultats de Maroc Télécom devraient s'améliorer au second semestre.

Vivendi Environnement (société détenue à 41 %) :

Les activités de services à l'environnement du groupe sont dirigées par Vivendi Environnement.

Premier semestre : Vivendi Environnement a réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros et un résultat d'exploitation de 1 milliard d'euros, représentant respectivement une croissance de 7 % et 5 % par rapport au 1^{er} semestre 2001. En excluant les activités non-stratégiques en cours de cession, le chiffre d'affaires a augmenté de 9 % et le résultat d'exploitation de 8 %.

Dans le domaine de l'eau, la croissance en France est due à la poursuite d'une bonne activité distribution d'eau et à la stabilité de l'activité Equipements & Systèmes. Aux Etats-Unis, la bonne tenue de l'outsourcing municipal et la signature de nouveaux contrats dans l'outsourcing industriel ont contribué à la croissance. Les activités d'outsourcing dans les autres pays ont également été encourageantes grâce au démarrage ou au développement de nouveaux contrats obtenus en 2000 et 2001, notamment en Europe Centrale, au Maroc et en Asie-Pacifique.

¹ Une actualisation des perspectives de Cegetel a été présentée à des analystes financiers les 5 et 6 novembre 2002. Les principales informations sont reprises au §7.8.

Dans un contexte économique moins favorable, l'activité Propreté a généré des résultats positifs sous l'impulsion de la croissance en France et hors de France, largement due aux développements en Europe du Nord et en Asie-Pacifique. Les effets en semestre plein de l'acquisition faite en 2001 de Marius Pedersen ont aussi contribué à ces bons résultats.

Pour les activités Energie, les résultats sont stables en France sous l'effet combiné de la baisse du prix du gaz à compter du 1er avril 2002 et de l'impact saisonnier de la cogénération, concentrée sur les mois d'hiver. A l'international, les nouveaux contrats de Tallinn (Estonie), Vilnius (Lituanie) et Poznan (Pologne) ont démarré. Les acquisitions de Siram en Italie et de la Cram en France combinées à la finalisation de l'intégration des anciennes activités d'EDF ont aussi contribué à la croissance.

Le pôle Transports a bénéficié du développement et de l'extension de contrats en France, des acquisitions de Verney et de Yellow Transportation et de l'impact des contrats de BBA et Combust ainsi que des développements en Finlande, Pologne, Belgique et République Tchèque.

FCC enregistre également des résultats positifs, particulièrement dans l'activité ciment, qui bénéficie de l'expansion en Espagne du marché de la construction.

Deuxième trimestre : Vivendi Environnement a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 milliards d'euros et un résultat d'exploitation de 0,5 milliard d'euros, ce qui correspond à des hausses respectives de 3 % et 2 % au deuxième trimestre.

Perspectives 2002 : Les résultats du 1^{er} semestre, dans un environnement économique stable, permettent d'être confiant, quant aux objectifs de croissance à moyen-terme de Vivendi Environnement. Cette confiance est renforcée par la signature de nouveaux contrats depuis le début de l'année.

Pour plus d'information sur les résultats de Vivendi Environnement, se référer au communiqué de presse de Vivendi Environnement du 7 Août 2002.

AUTRES DEVELOPPEMENTS ET PERSPECTIVES

Un certain nombre de recours collectifs, alléguant une violation du Securities Exchange Act de 1934 par la société et certains de ses anciens dirigeants, ont été récemment déposés auprès des tribunaux des districts de Los Angeles et New York. Ces recours n'en sont qu'à leur début et, à ce jour la société ne fait pas plus de commentaire à leur sujet.⁽¹⁾

Par ailleurs, dans un contexte très défavorable, marqué par les « affaires » Enron et Worldcom, la dégradation de la notation de Vivendi Universal par les agences de rating et la crise de confiance des banques sur le devenir du Groupe, ont porté sa situation financière à son paroxysme début juillet. La crise de trésorerie qui a alors affecté le Groupe s'accompagnait d'un niveau de dette insoutenable au regard du cash-flow disponible (35 milliards d'euros au 30 juin 2002, dont 19 milliards pour les Médias et Communication) et avec un échéancier beaucoup trop court sans qu'un rééchelonnement soit envisageable.

La résolution de cette situation s'est effectuée en deux phases :

- Le 10 juillet 2002, Vivendi Universal a obtenu, auprès d'un groupe de sept banques internationales, une ligne de crédit à court terme d'un montant d'un milliard d'euros (voir supra). Cette facilité écartait le risque de défaillance immédiate, et permettait au Groupe de négocier un refinancement lui permettant de répondre à ses besoins à plus long terme.
- Le 18 septembre 2002, les banques se sont engagées sur une facilité de 3 milliards d'euros à moyen terme, venant se substituer au milliard obtenu en juillet. Ce prêt est lui-même décomposé en 3 tranches, chacune d'entre elles étant assortie de sûretés, avec des échéances étalées de novembre 2003 à décembre 2004, au plus tard. Il servira de relais financier dans l'attente du produit des cessions d'actifs.⁽²⁾

Le risque lié à la trésorerie est donc en voie d'être écarté, d'autant que des négociations sont très avancées pour

(1) Une actualisation des éléments décrits ici est présentée au § 7.19.

(2) Une actualisation des éléments décrits ici est présentée au § 7.6.

reporter l'échéance du crédit Vivendi Universal Entertainment (1,6 milliard de dollars) de novembre 2002 à novembre 2003.

Les principaux foyers de pertes ont été réduits, cédés ou stoppés, ou sont en voie de l'être.

Les principaux foyers de pertes ont été clairement identifiés. Ils ont été réduits, cédés ou stoppés, ou sont en voie de l'être : Canal+ Italie, Pologne, Benelux et Scandinavie vont sortir du périmètre du Groupe, Vizzavi a été cédé (hors Vizzavi France, repris à 100 %). Scoot et Divento sont en train de fermer.

Les autres actifs Internet ont vocation à être cédés ou intégrés aux métiers auxquels ils se rattachent. En outre, des dispositions ont été prises pour réduire les frais des sièges de Paris et New York ainsi que les dépenses de communication et de mécénat.

Le désendettement du Groupe progresse grâce à un important programme de cessions d'actifs qui va se poursuivre résolument.

Vivendi Universal devrait céder en 18 mois pour 12 milliards d'euros d'actifs⁽¹⁾, dont au moins 5 milliards en 9 mois. Ce programme permettra au groupe de retrouver une situation financière susceptible de bénéficier d'une notation BBB/Baa2 de la part des agences de rating. Parmi les principaux actifs de ce programme de cessions, et sous réserve de la consultation des partenaires sociaux, on trouve notamment :

- Activités de Canal+ hors de France (Italie, Pologne, Benelux, Scandinavie); Canal+ Technologies ;
- Participation dans le « nouveau Canal excédant 49 % » ;
- Activités Telecoms hors de France (Pologne, Hongrie, Kenya, etc.) ;
- Activités Internet ;

(1) Hors projet de cession de Vivendi Environnement annoncé le 7 novembre 2002, voir § 7.15.

(2) Une actualisation des éléments décrits ici est présentée aux § 7.7 et § 7.16.

(3) Depuis la publication du rapport semestriel d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002, effectuée le 25 septembre 2002, les faits décrits relatifs au projet de cession de VUP ont évolué. Leur actualisation est présentée notamment aux § 7.13. Projet de cession des activités d'édition européennes et § 7.14 Cession de Houghton Mifflin.

- Presse (Comareg, Express-Expansion) et édition (VUP) ;
- Participations minoritaires ;
- Actifs divers (immobilier, distribution, avions, production énergétique, etc.) ;
- Monétisation d'une proportion minoritaire de VU Games.

Cet ensemble concerne essentiellement les activités non stratégiques (hors VUP) dont la cession aurait dû être réalisée en tout état de cause, compte tenu des difficultés posées par la gestion d'un ensemble aussi complexe et dispersé.

Plusieurs de ces cessions ont d'ores et déjà été conclues, portant sur un montant global d'environ 1,1 milliard d'euros⁽²⁾.

Par ailleurs, Vivendi Universal confirme avoir reçu des offres pour l'acquisition de l'ensemble de Vivendi Universal Publishing (VUP)⁽³⁾ qui sont actuellement étudiées, dans le meilleur intérêt des actionnaires de Vivendi Universal, de Vivendi Universal Publishing et de ses salariés.

Vivendi Universal a expressément demandé à tout acquéreur intéressé de joindre à son offre des engagements en matière de respect du patrimoine culturel français et de la diversité culturelle. Ces engagements seront rendus publics.

Les activités de l'« entertainment », des métiers de la création et du divertissement, seront valorisées et développées.

Vivendi Universal a pour objectif de simplifier son périmètre. Le nouveau Vivendi Universal est un groupe d'« entertainment », c'est-à-dire tourné vers la création grand public, qui dispose en outre de deux importantes participations, Cegetel et Vivendi Environnement.

Vivendi Universal est l'un des tout premiers groupes mondiaux, et le premier européen, des médias et de la

communication. L'entertainment (musique, films, TV, parcs à thèmes, jeux) en constitue le cœur d'activité. Ses excellents actifs, les fortes perspectives de croissance de ses métiers, la qualité de ses équipes managériales comme des talents créatifs et la force de marques d'exception (Universal et Canal+) contribueront à valoriser l'ensemble de ses activités, avec pour objectif prioritaire, de créer le maximum de valeur pour l'ensemble des actionnaires.

Concernant Cegetel dans le nouveau contexte créé par l'expiration des clauses de « Standstill » du pacte d'action-

naires, Vivendi Universal étudie toutes les solutions possibles favorables à la création de valeur, selon des modalités compatibles avec ses objectifs financiers prioritaires.

Quant à Vivendi Environnement, ne pouvant reprendre le contrôle majoritaire, l'objectif est de valoriser la participation de Vivendi Universal en collaboration étroite avec ses dirigeants et examiner avec eux, comment doivent évoluer les liens entre Vivendi Universal et Vivendi Environnement.

TABLEAUX FINANCIERS

Vivendi Universal
Résultats opérationnels par métier du
premier semestre

(En millions d' euros)	Réel			Pro Forma ⁽²⁾		
	2002	Semestre Clos le 30 juin 2001	% Croissance	2002	Semestre Clos le 30 juin 2001	% Croissance
Chiffre d'affaires						
Musique	2 873	2 986	-4 %	2 873	2 986	-4 %
Edition	2 141	1 611	33 %	2 141	2 047	5 %
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	3 151	2 159	46 %	3 779	3 128	21 %
Groupe CANAL+ & Autres	2 344	2 166	8 %	2 344	2 230	5 %
Internet	87	46	89 %	87	89	-2 %
Vivendi Telecom International (VTI)	233	97	140 %	233	97	140 %
Activités Non-Stratégiques	52	57	-9 %	52	57	-9 %
Activités détenues à plus de 50 %	10 881	9 122	19 %	11 509	10 634	8 %
Cegetel	3 442	3 016	14 %	3 442	3 016	14 %
Maroc Telecom	716	365	96 %	716	703	2 %
Services à l'Environnement	14 951	13 940	7 %	14 951	13 940	7 %
Activités détenues à moins de 50 %	19 109	17 321	10 %	19 109	17 659	8 %
Total Vivendi Universal	29 990	26 443	13 %	30 618	28 293	8 %
Résultat d'exploitation⁽¹⁾						
Musique	169	234	-28 %	169	234	-28 %
Edition	95	150	-37 %	95	119	-20 %
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	529	154	244 %	670	493	36 %
Groupe CANAL+ & Autres	(68)	(31)	-119 %	(68)	(52)	-31 %
Internet	(103)	(103)	0 %	(103)	(110)	6 %
Vivendi Telecom International (VTI)	25	2	1150 %	25	2	1150 %
Activités Non-Stratégiques	(132)	(24)	-450 %	(132)	(24)	-450 %
Holding & Structure	(187)	(164)	-14 %	(187)	(164)	-14 %
Activités détenues à plus de 50 %	328	218	50 %	469	498	-6 %
Cegetel	747	573	30 %	747	573	30 %
Maroc Telecom	204	131	56 %	204	219	-7 %
Services à l'Environnement	1 011	967	5 %	1 011	967	5 %
Activités détenues à moins de 50 %	1 962	1 671	17 %	1 962	1 759	12 %
Total Vivendi Universal	2 290	1 889	21 %	2 431	2 257	8 %

(1) Inclut les charges de dépréciation, d'amortissement et de restructuration et autres éléments non récurrents. Pour plus de détails sur ces montants, veuillez consulter les notes d'information financière complémentaires jointes

(2) L'information pro forma illustre l'impact des acquisitions des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc., de Maroc Telecom, de Houghton Mifflin et de MP3.com, comme si ces acquisitions avaient eu lieu au début de 2001. L'information pro forma est calculée en additionnant aux résultats réels des activités de Vivendi Universal, les résultats effectifs de chaque entité acquise pour la période en question présentée. Par ailleurs, les résultats des activités audiovisuelles internationales d'Universal Studios sont désormais intégrés à ceux du Groupe CANAL+. Ce reclassement n'a aucun impact sur les résultats totaux de Vivendi Universal. Les résultats pro forma ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats combinés qui auraient été générés si ces événements étaient effectivement survenus au début de 2001.

Vivendi Universal
Résultats opérationnels par métier du
second trimestre

(En millions d'euros)	Réel			Pro Forma ⁽²⁾		
	2002	Trimestre Clos le 30 juin 2001	% Change	2002	Trimestre Clos le 30 juin 2001	% Change
Chiffre d'affaires						
Musique	1 509	1 540	-2 %	1 509	1 540	-2 %
Edition	1 203	794	52 %	1 203	1 110	8 %
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	1 776	1 158	53 %	1 953	1 661	18 %
Groupe CANAL+ & Autres	1 145	1 090	5 %	1 145	1 129	1 %
Internet	40	27	48 %	40	47	-15 %
Vivendi Telecom International (VTI)	114	50	128 %	114	50	128 %
Activités Non-Stratégiques	12	7	71 %	12	7	71 %
Activités détenues à plus de 50 %	5 799	4 666	24 %	5 976	5 544	8 %
Cegetel	1 729	1 568	10 %	1 729	1 568	10 %
Maroc Telecom	362	365	-1 %	362	365	-1 %
Services à l'Environnement	7 451	7 256	3 %	7 451	7 256	3 %
Activités détenues à moins de 50 %	9 542	9 189	4 %	9 542	9 189	4 %
Total Vivendi Universal	15 341	13 855	11 %	15 518	14 733	5 %
Résultat d'exploitation⁽¹⁾						
Musique	142	165	-14 %	142	165	-14 %
Edition	119	87	37 %	119	113	5 %
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	381	85	348 %	383	240	60 %
Groupe CANAL+ & Autres	—	(15)	100 %	—	(4)	100 %
Internet	(53)	(49)	-8 %	(53)	(52)	-2 %
Vivendi Telecom International (VTI)	10	3	233 %	10	3	233 %
Activités Non-Stratégiques	(120)	(21)	-471 %	(120)	(21)	-471 %
Holding & Structure	(102)	(98)	-4 %	(102)	(98)	-4 %
Activités détenues à plus de 50 %	377	157	140 %	379	346	10 %
Cegetel	388	326	19 %	388	326	19 %
Maroc Telecom	95	131	-27 %	95	131	-27 %
Services à l'Environnement	536	525	2 %	536	525	2 %
Activités détenues à moins de 50 %	1 019	982	4 %	1 019	982	4 %
Total Vivendi Universal	1 396	1 139	23 %	1 398	1 328	5 %

(1) Inclut les charges de dépréciation, d'amortissement et de restructuration et autres éléments non récurrents. Pour plus de détails sur ces montants, veuillez consulter les notes d'information financière complémentaires jointes

(2) L'information pro forma illustre l'impact des acquisitions des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc., de Maroc Telecom, de Houghton Mifflin et de MP3.com, comme si ces acquisitions avaient eu lieu au début de 2001. L'information pro forma est calculée en additionnant aux résultats réels des activités de Vivendi Universal, les résultats effectifs de chaque entité acquise pour la période en question présentée. Par ailleurs, les résultats des activités audiovisuelles internationales d'Universal Studios sont désormais intégrés à ceux du Groupe CANAL+. Ce reclassement n'a aucun impact sur les résultats totaux de Vivendi Universal. Les résultats pro forma ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats combinés qui auraient été générés si ces événements étaient effectivement survenus au début de 2001.

Vivendi Universal
Information financière complémentaire du
premier semestre
Charges d'amortissement et de restructuration
et autres éléments non récurrents

(En millions d'euros)	Réal		Pro Forma ⁽²⁾	
	Semestre Clos le 30-juin 2002	2001 ⁽¹⁾	Semestre Clos le 30-juin 2002	2001
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles				
Musique	228	217	228	217
Edition	168	66	168	107
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	125	149	133	155
Groupe CANAL+ & Autres	213	159	213	160
Internet	21	6	21	13
Vivendi Telecom International (VTI)	40	20	40	20
Activités Non-Stratégiques	7	27	7	27
Holding & Structure	34	34	34	34
Activités détenues à plus de 50 %	836	678	844	733
Cegetel	402	356	402	356
Maroc Telecom	154	57	154	112
Services à l'Environnement	923	786	923	786
Activités détenues à moins de 50 %	1 479	1 199	1 479	1 254
Total Vivendi Universal	2 315	1 877	2 323	1 987
Charges de restructuration				
Musique	—	—	—	—
Edition	1	3	1	3
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	45	—	45	—
Groupe CANAL+ & Autres	3	(6)	3	(6)
Internet	(2)	9	(2)	9
Vivendi Telecom International (VTI)	—	—	—	—
Activités Non-Stratégiques	—	1	—	1
Holding & Structure	—	—	—	—
Activités détenues à plus de 50 %	47	7	47	7
Cegetel	(1)	(2)	(1)	(2)
Maroc Telecom	—	—	—	—
Services à l'Environnement	6	12	6	12
Activités détenues à moins de 50 %	5	10	5	10
Total Vivendi Universal	52	17	52	17

(En millions d'euros)	Réal		Pro Forma ⁽²⁾	
	Semestre Clos le 30-juin 2002	2001 ⁽¹⁾	Semestre Clos le 30-juin 2002	2001
Autres charges non récurrentes (produits)				
Musique	(39)	—	(39)	—
Edition	(4)	4	(4)	4
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	—	—	(2)	—
Groupe CANAL+ & Autres	(15)	31	(15)	31
Internet	1	—	1	—
Vivendi Telecom International (VTI)	1	(1)	1	(1)
Activités Non-Stratégiques	109	1	109	1
Holding & Structure	(8)	15	(8)	15
Activités détenues à plus de 50 %	45	50	43	50
Cegetel	2	—	2	—
Maroc Telecom	—	—	—	—
Services à l'Environnement	(26)	—	(26)	—
Activités détenues à moins de 50 %	(24)	—	(24)	—
Total Vivendi Universal	21	50	19	50

(1) Comme indiqué dans la communication financière en 2001, les données relatives à l'EBITDA pour Groupe Canal+ correspondaient à l'EBE. Ainsi, les dotations aux amortissements du coût des films et aux provisions pour dépréciation des créances clients ou des stocks en étaient exclues. A compter du 1^{er} janvier 2002, ces éléments sont compris dans les dépenses d'exploitation, par opposition aux dotations aux amortissement et provisions d'exploitation. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat d'exploitation.

(2) L'information pro forma illustre l'impact des acquisitions des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc., de Maroc Telecom, de Houghton Mifflin et de MP3.com, comme si ces acquisitions avaient eu lieu au début de 2001. L'information pro forma est calculée en additionnant aux résultats réels des activités de Vivendi Universal, les résultats effectifs de chaque entité acquise pour la période en question présentée. Par ailleurs, les résultats des activités audiovisuelles internationales d'Universal Studios sont désormais intégrés à ceux du Groupe CANAL+. Ce reclassement n'a aucun impact sur les résultats totaux de Vivendi Universal. Les résultats pro forma ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats combinés qui auraient été générés si ces événements étaient effectivement survenus au début de 2001.

Vivendi Universal
Information financière complémentaire du
second trimestre
Charges d'amortissement et de restructuration
et autres éléments non récurrents

(En millions d'euros)	Réal Trimestre Clos le 30-juin		Pro Forma ⁽²⁾ Trimestre Clos le 30-juin	
	2002	2001 ⁽¹⁾	2002	2001
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles				
Musique	118	106	118	106
Edition	104	31	104	61
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	65	84	69	87
Groupe CANAL+ & Autres	99	73	99	73
Internet	13	1	13	5
Vivendi Telecom International (VTI)	19	10	19	10
Activités Non-Stratégiques	—	9	—	9
Holding & Structure	3	21	3	21
Activités détenues à plus de 50 %	421	335	425	372
Cegetel	213	179	213	179
Maroc Telecom	101	57	101	57
Services à l'Environnement	532	435	532	435
Activités détenues à moins de 50 %	846	671	846	671
Total Vivendi Universal	1 267	1 006	1 271	1 043
Charges de restructuration				
Musique	—	—	—	—
Edition	1	3	1	3
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	45	—	45	—
Groupe CANAL+ & Autres	3	(6)	3	(6)
Internet	(5)	4	(5)	4
Vivendi Telecom International (VTI)	—	—	—	—
Activités Non-Stratégiques	—	1	—	1
Holding & Structure	—	—	—	—
Activités détenues à plus de 50 %	44	2	44	2
Cegetel	(1)	—	(1)	—
Maroc Telecom	—	—	—	—
Services à l'Environnement	3	10	3	10
Activités détenues à moins de 50 %	2	10	2	10
Total Vivendi Universal	46	12	46	12

(En millions d'euros)	Réal		Pro Forma ⁽²⁾	
	2002	Trimestre Clos le 30-juin 2001 ⁽¹⁾	2002	Trimestre Clos le 30-juin 2001
Autres charges non récurrentes (produits)				
Musique	(39)	—	(39)	—
Edition	(4)	(1)	(4)	(1)
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	—	—	(2)	—
Groupe CANAL+ & Autres	(2)	31	(2)	31
Internet	1	5	1	5
Vivendi Telecom International (VTI)	1	—	1	—
Activités Non-Stratégiques	110	25	110	25
Holding & Structure	1	13	1	13
Activités détenues à plus de 50 %	68	73	66	73
Cegetel	1	(3)	1	(3)
Maroc Telecom	—	—	—	—
Services à l'Environnement	(58)	12	(58)	12
Activités détenues à moins de 50 %	(57)	9	(57)	9
Total Vivendi Universal	11	82	9	82

(1) Comme indiqué dans la communication financière en 2001, les données relatives à l'EBITDA pour Groupe Canal+ correspondaient à l'EBE. Ainsi, les dotations aux amortissements du coût des films et aux provisions pour dépréciation des créances clients ou des stocks en étaient exclues. A compter du 1^{er} janvier 2002, ces éléments sont compris dans les dépenses d'exploitation, par opposition aux dotations aux amortissement et provisions d'exploitation. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat d'exploitation.

(2) L'information pro forma illustre l'impact des acquisitions des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc., de Maroc Telecom, de Houghton Mifflin et de MP3.com, comme si ces acquisitions avaient eu lieu au début de 2001. L'information pro forma est calculée en additionnant aux résultats réels des activités de Vivendi Universal, les résultats effectifs de chaque entité acquise pour la période en question présentée. Par ailleurs, les résultats des activités audiovisuelles internationales d'Universal Studios sont désormais intégrés à ceux du Groupe CANAL+. Ce reclassement n'a aucun impact sur les résultats totaux de Vivendi Universal. Les résultats pro forma ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats combinés qui auraient été générés si ces événements étaient effectivement survenus au début de 2001.

B. - COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2002

Vivendi Universal Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros à l'exception du résultat par action)	30 juin 2002	30 juin 2001	31 décembre 2001
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	29 990	26 443	57 360
Coût des ventes	(20 798)	(17 930)	(39 526)
Charges administratives et commerciales	(6 837)	(6 499)	(13 699)
Autres charges d'exploitation nettes	(65)	(125)	(340)
Résultat d'exploitation	2 290	1 889	3 795
Frais financiers nets	(674)	(625)	(1 455)
Provisions financières	(3 402)	(128)	(482)
Autres produits (charges)	(154)	287	9
Résultat des sociétés intégrées avant éléments exceptionnels, impôt, amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	(1 940)	1 423	1 867
Produits exceptionnels nets	2 068	1 237	2 365
Impôt sur les bénéfices	(365)	(557)	(1 579)
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	(237)	2 103	2 653
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(273)	(245)	(453)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(642)	(769)	(1 688)
Amortissement exceptionnel	(11 000)	(312)	(13 515)
Résultat (perte) avant intérêts minoritaires	(12 152)	777	(13 003)
Intérêts minoritaires	(154)	(755)	(594)
Résultat net (perte) part du groupe	(12 306)	22	(13 597)
Bénéfice (perte) par action	€ (11,32)	€ 0,02	€ (13,53)
Résultat net (perte) avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments non récurrents⁽²⁾	(66)	295	(99)
Bénéfice (perte) par action avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments non récurrents	€ (0,06)	€ 0,27	€ (0,09)
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	1 086,9	1 081,3	1 088,2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Dont 54,3 millions d'euros pour la société mère qui représente par ailleurs un résultat net social de -10 413,0 millions d'euros.

(2) Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition, amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition, provisions financières et résultat exceptionnel, après impacts de l'impôt (respectivement (333), 111 et 625 millions d'euros au 30 juin 2002, 30 juin 2001 et 31 décembre 2001) et des intérêts minoritaires (respectivement (403), 190 et (448) millions d'euros au 30 juin 2002, 30 juin 2001 et 31 décembre 2001).

Vivendi Universal Bilan consolidé

(En millions d'euros)	Note	30 juin 2002	31 décembre 2001	30 juin 2001
ACTIF				
Ecarts d'acquisition, nets	8	32 737	37 617	52 392
Autres immobilisations incorporelles, nettes	8	23 201	23 302	21 704
Immobilisations corporelles, nettes	8	22 712	23 396	22 171
Titres mis en équivalence	3	2 287	9 176	8 644
Autres titres immobilisés et autres immobilisations financières	3	6 174	5 583	7 175
Actif net de la branche Vins et Spiritueux mise en vente		—	—	9 490
Actif immobilisé		87 111	99 074	121 576
Stocks et travaux en cours		3 095	3 163	3 282
Créances d'exploitation		18 288	21 094	20 490
Impôts différés actif	7	4 980	4 225	4 174
Créances financières à court terme		2 189	2 948	4 228
Disponibilités		5 024	4 725	2 316
Autres valeurs mobilières de placement	8	1 713	3 773	5 810
Actif circulant		35 289	39 928	40 300
TOTAL DE L'ACTIF		122 400	139 002	161 876
PASSIF				
Capital		5 986	5 972	5 972
Primes		29 201	28 837	28 500
Réserves		(11 427)	1 939	22 014
Capitaux propres	4	23 760	36 748	56 486
Intérêts hors groupe	8	11 346	10 208	11 259
Produits différés et subventions		1 855	1 856	1 488
Provisions	8	7 527	6 331	5 858
Dettes financières à long terme	5	26 073	27 777	26 118
Autres dettes à long terme		5 263	5 688	6 862
Capitaux permanents		75 824	88 608	108 071
Dettes d'exploitation		23 128	26 414	24 595
Impôts différés passif	7	9 604	9 977	9 211
Dettes financières à court terme	5	13 844	14 003	19 999
Dettes à court terme		46 576	50 394	53 805
TOTAL DU PASSIF		122 400	139 002	161 876

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux des flux consolidés⁽¹⁾

(En millions d'euros)	30 juin 2002	30 juin ⁽²⁾ 2001	31 décembre 2001
Opérations d'exploitation :			
Résultat net, part du groupe	(12 306)	22	(13 597)
Eléments de rapprochement du résultat net et de la trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation :			
Dotations aux amortissements	13 956	2 682	19 050
Dotations aux provisions financières	3 402	128	482
Plus-values de cessions d'immobilisations	(2 305)	(1 255)	(2 546)
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus	432	349	439
Impôts différés	(362)	22	379
Intérêts minoritaires	154	755	594
Variation nette du besoin en fond de roulement	(1 052)	(740)	(301)
Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation	1 919	1 963	4 500
Opérations d'investissement :			
Investissements industriels	(1 917)	(2 089)	(5 338)
Cessions de biens industriels	103	317	464
Acquisition d'immobilisations financières ⁽²⁾	(2 912)	(3 679)	(8 203)
Cession d'actifs financiers ⁽³⁾	3 162	1 052	1 947
Cession de la branche vins et spiritueux	—	—	9 359
Acquisition de titres immobilisés de l'activité portefeuille (TIAP)	—	(1 269)	(23)
Cession de titres immobilisés de l'activité portefeuille (TIAP)	—	1 069	4 418
Variation nette des créances financières	103	(3 050)	278
Rachat d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement (VMP)	(2)	(1 654)	(141)
Achat (cession) d'autres valeurs mobilières de placement (VMP)	342	(70)	1 579
Trésorerie nette affectée aux opérations d'investissement	(1 121)	(9 373)	4 340
Opérations de financement :			
Variation nette des emprunts à court terme	1 036	3 956	(1 670)
Augmentation des dettes financières long terme et autres dettes à long terme	1 501	7 151	5 195
Remboursement des dettes financières long terme et autres dettes long terme	(2 973)	(3 502)	(5 900)
Augmentation de capital	71	398	582
Cession (rachat) d'actions propres	2 984	—	(4 253)
Dividendes versés en numéraire	(1 243)	(1 323)	(1 423)
Apport en numéraire en faveur de USA Networks ⁽⁴⁾	(1 830)	—	—
Trésorerie nette affectée aux opérations de financement	(454)	6 680	(7 469)
Effet de change	(45)	(225)	83
Total des flux de trésorerie	299	(955)	1 454
Trésorerie :			
Ouverture	4 725	3 271	3 271
Clôture	5 024	2 316	4 725

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Intègre à 100 % Cegetel, Maroc Telecom et Vivendi Environnement détenus respectivement à 44 %, 35 % et 47,7 %. Au 30 juin 2002, ces sociétés contribuent aux agrégats suivant à hauteur de :

- Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation : 1 932 millions d'euros
- Trésorerie nette affectée aux opérations d'investissement : 1 277 millions d'euros
- Trésorerie nette affectée aux opérations de financement : 907 millions d'euros
- Total des flux de trésorerie : 646 millions d'euros.

(2) Dont au 30 juin 2002, acquisitions de EchoStar, Sportfive et Koch pour respectivement (1,7), (0,2) et (0,1) milliard d'euros, acquisitions diverses par Vivendi Environnement (0,6) milliard d'euros.

(3) Dont au 30 juin 2002, cessions de 15,5 % de Vivendi Environnement, des pôles presse professionnelle et santé de Vivendi Universal Publishing et de Canal Digital pour respectivement 1,5, 0,9 et 0,3 milliard d'euros et cessions diverses par Vivendi Environnement pour 0,5 milliard d'euros.

(4) Voir notes 1 et 2.

(5) Les données au 30 juin 2001 ont été retraitées par rapport aux données publiées afin d'être comparables à la présentation adoptée au 31 décembre 2001 et 30 juin 2002 (voir Note 1 Principes et méthodes comptables et faits caractéristiques, § 1 Principes et méthodes comptables). En particulier, la trésorerie de clôture au 30 juin 2001 n'intègre plus le montant des découverts bancaires figurant au passif du bilan (1 255 millions d'euros). Jusqu'au 30 juin 2001 inclus, la définition de la « trésorerie » appliquée par le groupe conduisait à déduire les découverts bancaires des disponibilités. Depuis le 31 décembre 2001, les découverts bancaires sont assimilés à des « dettes financières à court terme » dans le tableau des flux. Ainsi, depuis cette date, la « trésorerie » n'est représentative que des disponibilités figurant à l'actif du bilan.

.....

Evolution des capitaux propres consolidés

.....

(En millions d'euros)	Actions ordinaires		Primes d'émission	Réserves	Résultat net	Capitaux Propres
	Nombre (en milliers)	Montant				
Situation au 31 décembre 2000	1 080 808	5 945	27 913	20 518	2 299	56 675
Résultat net de l'exercice 2001	—	—	—	—	(13 597)	(13 597)
Ecart de conversion	—	—	—	1 483	—	1 483
Affectation du résultat net de l'exercice	—	—	—	2 299	(2 299)	—
Dividendes payés (1 € par action)	—	—	—	(1 203)	—	(1 203)
Reprises des écarts d'acquisition suite à la cession de TV Sport	—	—	—	35	—	35
Conversion d'actions échangeables ex- Seagram	31 549	173	2 335	(2 508)	—	—
Conversion de stock options ex-Seagram	3 452	19	255	—	—	274
Conversion d'obligations, bons de souscriptions, stock options	—	—	—	—	—	—
émissions d'actions au titre du régime d'actionnariat salarié	10 142	56	419	—	—	475
Annulation d'actions ordinaires (titres d'autocontrôle)	(40 123)	(221)	(2 070)	—	—	(2 291)
Allocation de titres d'autocontrôle	—	—	—	(4 634)	—	(4 634)
Reprise des écarts de réévaluation et autres	—	—	(15)	(454)	—	(469)
Situation au 31 décembre 2001	1 085 828	5 972	28 837	15 536	(13 597)	36 748
Résultat net du premier semestre 2002	—	—	—	—	(12 306)	(12 306)
Ecart de conversion	—	—	—	(3 898)	—	(3 898)
Affectation du résultat net de l'exercice	—	—	—	(13 597)	13 597	—
Dividendes payés (1 € par action)	—	—	—	(1 311)	—	(1 311)
Reprises des écarts d'acquisition	—	—	—	12	—	12
Conversion d'actions échangeables ex- Seagram	3 868	21	287	(308)	—	—
Conversion de stock options ex-Seagram	1 235	7	91	—	—	98
Conversion d'obligations, bons de souscriptions, stock options	1 396	8	49	—	—	57
émissions d'actions au titre du régime d'actionnariat salarié	—	—	—	—	—	—
Annulation d'actions ordinaires (titres d'autocontrôle)	(4 006)	(22)	(63)	—	—	(85)
Acquisition de Multithématiques	—	—	—	261	—	261
Acquisition de USA Networks	—	—	—	369	—	369
Allocation de titres d'autocontrôle	—	—	—	3 986	—	3 986
Reprise des écarts de réévaluation et autres	—	—	—	(171)	—	(171)
Situation au 30 juin 2002	1 088 321	5 986	29 201	879	(12 306)	23 760

.....

Note 1 Principes et méthodes comptables et faits caractéristiques

.....

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés semestriels du groupe Vivendi Universal sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions de l'annexe au règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) et conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) relatives aux comptes intermédiaires.

Les comptes consolidés semestriels se lisent en complément des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, qui figurent dans le Document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse (C.O.B.) le 23 avril 2002 sous le numéro R.02-073.

MODIFICATION DES METHODES COMPTABLES ET DES REGLES DE PRESENTATION DES COMPTES

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001, conformément à l'option offerte par l'annexe au règlement n° 99-02 du C.R.C. (§41), le Groupe a choisi de présenter son compte de résultat consolidé dans un format qui ventile les produits et charges par destination plutôt que par nature, tel que précédemment. En outre, Vivendi Environnement a modifié la définition de son poste chiffre d'affaires pour y inclure les subventions d'exploitation et en exclure la production stockée et immobilisée.

De même à cette date, la définition du résultat exceptionnel a été modifiée pour être ramenée aux seuls éléments significatifs de nature exceptionnelle résultant d'évènements ou de transactions qui interviennent en dehors du cours normal de l'activité et ne sont pas censés se reproduire. Pour Vivendi Universal, les éléments exceptionnels comprennent principalement les plus et moins-values de

cession d'activités et l'abandon des créances rattachées, le cas échéant.

Enfin, le tableau des flux consolidés présente les éléments d'analyse de la variation de trésorerie et non plus les éléments de variation de l'endettement financier net.

ARRETE DES COMPTES SEMESTRIELS

Parmi les règles spécifiques à l'arrêté des comptes consolidés semestriels, le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable semestriel avant impôt retraité des éléments passibles de l'impôt au taux réduit. Par exception, l'impôt au taux réduit est calculé sur la base d'imposition réelle. La participation des salariés et la provision pour engagements de retraite comptabilisées dans les comptes semestriels correspondent à la moitié des charges estimées de l'année.

2. Faits caractéristiques de la période

ACQUISITION DES ACTIFS DE DIVERTISSEMENT DE USA NETWORKS, INC.

L'acquisition par Vivendi Universal des actifs de divertissement de USA Networks a été finalisée le 7 mai 2002, après avoir été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires d'USA Networks, parmi lesquels Liberty Media, du 23 avril 2002. Vivendi Universal a réalisé cette transaction par voie d'échange des 314 millions de titres déjà détenus dans USA Networks, complétée par un apport en numéraire de 1,6 milliard de dollars en faveur de USA Networks et la remise de 27,6 millions d'actions propres à Liberty Media.

Outre la soulte versée en numéraire, USA Networks, devenu USA Interactive à l'issue de l'opération, a reçu une participation de 5,44 % dans VUE, ainsi que des actions préférentielles de VUE (« preferred shares A & B ») dont la valeur nominale initiale s'établit respectivement à 750 millions de dollars et 1,75 milliard de dollars (ces dernières étant échangeables contre 56,6 millions d'actions ordinaires d'USA Networks au moyen d'options d'achat et de vente

consenties entre Vivendi Universal et USA Networks). Le coût d'acquisition des actifs de divertissement de USA Networks s'établit à environ 12,4 milliards d'euros.

Ces actifs de divertissement comprennent les programmes télévisés, les réseaux câblés, la production de films d'USA Networks et incluent les entités Studios USA LLC, USA Cable LLC et USA Films LLC. Combinés aux actifs Film, Télévision et Parcs à thèmes d'Universal Studios, ils forment désormais une nouvelle entité nommée Vivendi Universal Entertainment LLP (VUE), contrôlée à 93 % par Vivendi Universal.

En outre, Vivendi Universal a reçu 60,5 millions de warrants USA Interactive, dont le prix d'exercice est compris entre 27,4 dollars et 37,5 dollars par action.

INVESTISSEMENT DANS ECHOSTAR COMMUNICATIONS CORPORATION

Vivendi Universal a réalisé le 22 janvier 2002 un investissement de 1,5 milliard de dollars dans EchoStar de manière à fournir une partie du financement de la fusion actuellement en cours entre EchoStar et Hughes Electronics (Direct TV). EchoStar a émis en faveur de Vivendi Universal environ 5,8 millions d'actions privilégiées de catégorie D (environ 10 % du capital d'Echostar) à un prix d'émission approximatif de 260 dollars par action. Ces actions bénéficient, en cas de liquidation, d'un privilège à hauteur du prix d'émission. Chaque action privilégiée de catégorie D est convertible en 10 actions ordinaires EchoStar de catégorie A.

Vivendi Universal a reçu également des CVR (« contingent value rights », instruments proches des certificats de valeur garantie français) destinés à le prémunir contre toute baisse du cours des actions ordinaires de catégorie A en dessous d'un cours de 26,04 dollars par action ou un peu moins de 5 % de la nouvelle entité EchoStar-Hughes à l'issue de la fusion envisagée. Le paiement maximal dans le cadre de l'émission de ces certificats s'élève à 225 millions de dollars en cas de réalisation de la fusion avec Hughes Electronics, ou à 525 millions de dollars si cette fusion ne se réalise pas. Tout montant d' en vertu de ces certificats sera réglé au plus tard trois ans après la réalisation de la fusion ou 30 mois

après l'expiration du contrat de fusion, selon le cas, à l'exception de certaines circonstances limitées.

Concomitamment, Vivendi Universal et EchoStar ont assorti cet investissement de la formation d'une alliance pour une durée de huit ans par laquelle Vivendi Universal offrira aux abonnés du réseau satellite DISH Network d'EchoStar aux Etats-Unis, toute une gamme de programmes et de services de télévision interactive.

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DANS MULTITHEMATQUES

Parallèlement à l'acquisition des actifs de divertissement de USA Networks, Inc., Vivendi Universal a acquis auprès de Liberty Media une participation de 27,4 % dans la société européenne de télévision par câble Multithématiques, ce qui a conféré à Liberty une participation dans Vivendi Universal (9,7 millions de titres).

REDUCTION DE LA PARTICIPATION DANS VIVENDI ENVIRONNEMENT

Suite à une décision du conseil d'administration du 17 juin 2002, Vivendi Universal a réduit sa participation dans le capital de Vivendi Environnement en deux étapes. Préalablement, un accord a été conclu avec Madame Esther Koplowitz par lequel cette dernière a décidé de ne pas exercer l'option d'achat sur la participation dans FCC dont elle disposait si le taux de détention de Vivendi Universal dans Vivendi Environnement passait en deçà de 50 %.

La première étape est intervenue le 28 juin 2002 avec le placement de 53,8 millions d'actions Vivendi Environnement (environ 15,5 % du capital avant augmentation de capital). Les actions ont été placées sur le marché par un établissement financier qui les détenait depuis le 12 juin 2002, suite à une pension livrée réalisée avec Vivendi Universal. Parallèlement, afin que cet établissement soit en mesure de restituer la même quantité d'actions à Vivendi Universal au terme de la pension livrée le 27 décembre 2002, Vivendi Universal a vendu à terme à cet établissement financier, au prix du placement, le même nombre d'actions. Suite à cette transaction, Vivendi Universal a comptabilisé une plus value de 630 millions d'euros et une réduction de

son endettement d'environ 1,4 milliard d'euros. A l'issue de cette cession, Vivendi Universal détient 47,7 % du capital de Vivendi Environnement, qui reste consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Le 2 août 2002, Vivendi Environnement a réalisé une augmentation de capital de 1.529 millions d'euros, correspondant à l'émission d'environ 58 millions d'actions nouvelles (14,3 % du capital après augmentation de capital) placées auprès d'un groupe d'investisseurs auxquels Vivendi Universal a préalablement cédé ses droits préférentiels de souscription. A l'issue de cette seconde opération, Vivendi Universal détient 40,8 % du capital de Vivendi Environnement. En outre, Vivendi Universal s'est engagé à conserver pendant une période d'incessibilité de 18 mois les 164 868 926 actions que le groupe détient à l'issue de l'opération.⁽¹⁾

DÉNOUEMENT DU TOTAL RETURN SWAP CONCLU DANS LE CADRE DE LA CESSIION DE LA PARTICIPATION DANS BSKYB PLC

En octobre 2001, afin de se conformer aux conditions posées par la Commission Européenne au rapprochement entre Vivendi, Seagram et Canal+, Vivendi Universal a cédé environ 96 % de sa participation dans BSKyB (environ 400 millions de titres), ainsi que des placements de trésorerie d'un montant de 81 millions d'euros, à deux entités ad hoc (QSPE-Qualifying Special Purpose Entity), et concomitamment conclu un contrat de total return swap avec l'établissement financier détenant le contrôle économique des QSPE par lequel Vivendi Universal conservait son exposition économique à la baisse ou à la hausse du titre BSKyB jusqu'en octobre 2005.

En décembre 2001, suite à l'émission par l'établissement financier contrôlant les QSPE de 150 millions de certificats remboursables en titres BSKyB, sur la base d'un cours de 700 pence par titre, Vivendi Universal et ce même établissement ont réduit le nominal du swap de 37 %, figeant ainsi la valeur de 150 millions de titres et générant une plus value, après impôts et frais de 647 millions d'euros.

En mai 2002, l'établissement financier a cédé le solde des titres BSKyB détenus par les QSPE, soit 250 millions de titres, et concomitamment, Vivendi Universal et cet établissement financier ont dénoué le contrat de total return swap, sur la base d'un cours de 670 pence par titre avant honoraires liés à la transaction, générant une plus-value d'environ 1,6 milliard d'euros, net des coûts liés à la transaction. Le dénouement de cette transaction s'est traduit par réduction de l'endettement brut de 3,9 milliards d'euros.

Par ailleurs, courant février 2002, Vivendi Universal a cédé 14,4 millions de titres BSKyB dans le cadre de l'exercice de son option de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en titres BSKyB émis par la société Pathé et assumé par Vivendi Universal depuis l'absorption de Pathé en 1999. Le remboursement, fixé au 6 mars 2002, correspond à l'intégralité du nominal de l'obligation augmenté des intérêts dus à cette date. Les détenteurs des obligations ont pu les convertir en 188,5236 actions BSKyB de 10.000 francs français de nominal jusqu'au 26 février 2002 inclus.

CESSIION DES POLES « INFORMATION PROFESSIONNELLE ET SANTE » DE VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING

Vivendi Universal Publishing (VUP) a signé le 18 avril 2002 un accord définitif de cession de 100 % de ses pôles d'information professionnelle et santé aux fonds d'investissement Cinven, Carlyle et Apax. Concomitamment à la cession, Vivendi Universal a investi à hauteur de 25 % du capital du LBO aux côtés de Cinven (37,5 %), Carlyle (28 %) et Apax (9,5 %). L'opération a été totalement dénouée le 19 juillet 2002 avec la vente des titres du LBO aux mêmes fonds d'investissements. L'ensemble de l'opération, net des réinvestissements, a eu un impact immédiat favorable sur le désendettement de Vivendi Universal de 0,9 milliard d'euros et une incidence négative sur le résultat avant impôt de 253 millions d'euros.

(1) Une actualisation des éléments décrits ici est présentée au § 7.15.

EVOLUTION DE L'AUTOCONTROLE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 30 JUIN 2002

Au 1^{er} janvier 2002, Vivendi Universal détenait 104,4 millions d'actions propres (*hors actions démembrées pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram*), dont 20,9 millions adossées aux plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés et 83,5 millions d'autres titres acquis dans le cadre de la régularisation du cours de bourse. Cet autocontrôle représentait 9,62 % du capital à cette date (9,89 % en incluant 3 millions de titres détenus par les filiales du groupe).

Au cours du premier semestre 2002, 55 millions d'actions ont été cédées le 7 janvier à deux établissements financiers au prix de 60 € par action et 37,4 millions d'actions ont été apportées le 7 mai à Liberty Media dans le cadre de l'acquisition des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc. Par ailleurs, 0,1 million d'actions ont été cédées à des salariés lors de l'exercice de leurs options d'achat d'actions. En outre, de janvier à avril, Vivendi Universal a acquis en Bourse 7 millions d'actions au prix unitaire moyen de 42,5 € et racheté à certaines de ses filiales 2 millions d'actions au prix moyen de 45,4 € par action.

Au 30 juin 2002, Vivendi Universal détenait ainsi 20,9 millions d'actions propres, dont la quasi-totalité était adossée aux plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés. Cet autocontrôle représentait 1,93 % du capital à cette date.

Lors de sa réunion du 14 août 2002, le conseil d'administration de Vivendi Universal a décidé l'annulation des 20,9 millions de titres adossés aux plans d'options d'achat attribuées aux salariés et leur remplacement par une couverture constituée d'options d'achat portant sur 12 millions d'options d'achat exerçables par les salariés. Après cette annulation, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2002, le groupe détiendra moins de 0,07 % de son capital.

CESSION D'OPTIONS DE VENTE SUR ACTIONS PROPRES

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Vivendi Universal a vendu des options de vente sur actions

propres, par lesquelles elle s'est engagée à acheter ses propres actions à des cours d'exercice et à des dates spécifiés. Au 30 juin 2002 et au 31 décembre 2001, Vivendi Universal s'était engagée à acheter respectivement 13,9 millions et 22,8 millions d'actions, au cours d'exercice moyen de respectivement € 69 et € 70, représentant un engagement potentiel de rachat de respectivement 953 millions d'euros et 1 597 millions d'euros. Ces options de vente ne sont exerçables qu'à leur échéance et expirent à différentes dates en 2002 et au premier trimestre 2003. Selon les termes des contrats, ces options de vente peuvent être dénouées, au choix de Vivendi Universal, soit par livraison physique des titres ou par paiement du différentiel de valeur.

La perte encourue par Vivendi Universal au cours du premier semestre lors de l'exercice de ces options de vente par les tiers s'est élevée à 239 millions d'euros, correspondant à la prime nette décaissée ou à décaisser lors du paiement du différentiel de valeur. En outre, la mise en valeur de marché à fin juin 2002 des options de vente non échues à cette date s'est traduite par une provision financière de 346 millions d'euros, correspondant aux primes qui seraient décaissées par Vivendi Universal dans le cas du paiement du différentiel de valeur.

CESSION DE LA PARTICIPATION RESIDUELLE DANS VINCI

En juin 2002, Vivendi Universal a placé sur le marché environ 5,3 millions de titres Vinci pour un montant de 343,8 millions d'euros générant une plus value avant impôt de 153 millions d'euros. Concomitamment, Vivendi Universal a acheté le même nombre d'options d'achat à 88,81 euros lui permettant de couvrir l'emprunt obligataire échangeable en actions Vinci émis en février 2001 pour un montant de 527,4 millions d'euros.

ACQUISITION PAR VIVENDI ENVIRONNEMENT DE FIRST ACQUA

En avril 2002, First Aqua (JV Co) Limited a acquis Southern Water, opérateur anglais de services d'eau et d'assainissement, auprès de Scottish Power sur la base d'une valeur d'entreprise de 2 milliards de livres sterling, équivalente à la RAV brute moyenne estimée de Southern Water en mars

2002. En mai 2002, Vivendi Water UK, filiale à 100 % de Vivendi Water, a conclu un accord avec First Aqua Holdings Limited pour acquérir First Aqua (JV Co) Limited, la société mère de Southern Water. L'acquisition par Vivendi Water UK de First Aqua (JV Co) Limited reste soumise à l'autorisation préalable des autorités de la concurrence britanniques ainsi qu'à la mise en place d'un financement sans recours à long terme destiné à financer la dette existante de First Aqua (JV Co) Limited et de Southern Water (la Commission Européenne ayant donné son aval à la transaction le 23 août 2002).

3. Evénements récents, autres développements et perspectives

MISE EN PLACE DE FINANCEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Le 10 juillet 2002, Vivendi Universal a obtenu une ligne de crédit à court terme d'un milliard d'euros auprès d'un groupe de sept banques. Le 18 septembre 2002, Vivendi Universal a signé un accord pour la mise en place d'un crédit moyen terme d'un montant de 3 milliards d'euros auprès d'un groupe de onze banques. Cette nouvelle ligne se substitue à la ligne de crédit d'un milliard d'euros obtenue le 10 juillet.

En outre, aux fins de redonner aux groupes les moyens financiers de son développement, Vivendi Universal va mettre en œuvre un plan de cession d'actifs⁽¹⁾ représentant plus de 10 milliards d'euros. Il inclut la cession, en bloc ou séparément, du pôle d'activité d'édition, dont sa filiale américaine Houghton Mifflin Inc., ainsi que le projet d'offre publique de vente de Canal+ et les autres cessions d'actifs internationaux de Canal+, dont sa filiale italienne Tele+. L'objectif de la société est qu'au moins la moitié des produits de cession à percevoir puissent l'être dans un délai de neuf mois.

CESSION DE LA PARTICIPATION DANS VIZZAVI EUROPE

Le 30 août 2002, Vivendi Universal a cédé à Vodafone sa participation de 50 % dans Vizzavi Europe. A l'issue de la transaction, Vivendi Universal a perçu 142,7 millions d'euros. En outre, Vivendi Universal n'a plus à financer le développement de Vizzavi pour l'exercice 2002/2003, soit une économie de 171 millions d'euros. Vivendi Universal reprend 100 % de Vizzavi France. Vizzavi France est à ce jour autonome dans son fonctionnement mais continuera cependant à bénéficier du support technique et R&D de Vizzavi. Par ailleurs, la coopération commerciale liant Vizzavi France à SFR sera renforcée.

CESSION DE L'ENSEMBLE DU POLE « PRESSE GRAND PUBLIC » DE VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING

Vivendi Universal et le groupe Socpresse ont formé le projet de cession de l'ensemble du pôle Presse Grand Public de Vivendi Universal Publishing (groupe Express-Expansion et groupe l'Etudiant) et, d'autre part, de Comareg (incluant Delta Diffusion, destinée à rejoindre Mediapost). Ces deux opérations représentent un montant global en numéraire supérieur à 300 millions d'euros. Ces projets seront soumis aux instances représentatives du personnel, aux Conseils concernés ainsi qu'aux autorités compétentes. Ils permettront au pôle Presse Grand Public de VUP et à Comareg de s'inscrire dans des projets stratégiques cohérents et garants de leur avenir et de leur développement.

ACCORD AVEC PERNOD RICARD — DIAGEO

Vivendi Universal, Pernod Ricard et Diageo ont conclu le 8 août 2002 un accord global pour le règlement des ajustements du prix de cession de l'activité vins et spiritueux de Seagram. Le montant net total à recevoir par Vivendi Universal de la part de Pernod Ricard et Diageo est de 127 millions de dollars.

(1) Une actualisation des éléments décrits ici est présentée au § 7.16.

RENONCIATION PAR LES PORTEURS D'OCEANE
EMISES PAR VIVENDI ENVIRONNEMENT A LA
GARANTIE ACCORDEE PAR VIVENDI UNIVERSAL

Les porteurs d'obligations 1,50 % 1999-2005 Vivendi Environnement à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Vivendi Universal se sont réunis en assemblée générale le 20 août 2002. Ils ont notamment renoncé, à compter du 1er septembre 2002, à la garantie accordée par Vivendi Universal à cet emprunt et corrélativement à la clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de Vivendi Universal. En contrepartie, l'intérêt nominal est majoré de 0,75 % portant ainsi le taux nominal de 1,50 % à 2,25 %.

POURSUITE DU PROGRAMME DE CESSION
D'ACTIFS NON STRATEGIQUES D'US FILTER
(VIVENDI ENVIRONNEMENT)

Les accords de cession de Plymouth Products et des activités de distribution d'ouvrages hydrauliques conclus récemment par USFilter devraient se réaliser au cours du quatrième trimestre 2002.

ENQUETE DE LA COB

La COB a ouvert au début du mois de juillet 2002 une enquête relative à l'information financière publiée par le groupe Vivendi Universal depuis janvier 2001. La société n'a pas d'autre commentaire à faire à ce sujet.

PROCEDURES ENGAGEES PAR LES ACTIONNAIRES

Un certain nombre de recours collectifs contre la société et certains de ses anciens dirigeants ont été récemment déposés auprès des tribunaux en France et aux Etats-Unis. Ces recours n'en sont qu'à leurs débuts. A ce jour, la société n'a pas d'autre commentaire à faire à ce sujet.

.....
Note 2 Ecart d'acquisition
.....

ACQUISITION DES ACTIFS DE DIVERTISSEMENT
D'USA NETWORKS, INC.

Le coût d'acquisition des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc. s'élève environ à 12,4 milliards d'euros, et tient compte des titres initialement détenus par Vivendi Universal dans USA Networks Interactive, LLC, des 38,7 millions de titres de cette société auprès de Liberty Media, de l'apport en numéraire à hauteur de 1,6 milliard de dollars, ainsi que de la valeur des actions privilégiées pour un montant total de 2,5 milliards de dollars.

Vivendi Universal procède actuellement à l'analyse préliminaire du coût d'acquisition et a initié un processus d'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et les passifs repris. Cette affectation initiale du coût d'acquisition sera revue et modifiée le cas échéant lorsque les analyses et les expertises nécessaires pour ajuster la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris auront été obtenues dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition. A ce jour, les principaux actifs identifiés sont des marques, comptabilisées pour un montant de 825 millions de dollars. A titre préliminaire, la différence entre le coût d'acquisition et l'actif net acquis, sous déduction des actifs et passifs d'ores et déjà identifiés, a été provisoirement comptabilisée comme écart d'acquisition. L'évaluation des actifs acquis est en cours ; elle a été confiée à un expert indépendant.

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DANS
MULTIHEMATIQUES

Concomitamment à la cession de ses titres USA Networks Inc, Liberty Media a apporté à Vivendi Universal sa participation de 27,4 % dans Multithématiques et le compte-courant afférent en échange de 9,7 millions d'actions Vivendi Universal, qui ont été valorisés à 57,8 euros par action. La valeur de ces actions est basée sur la moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi Universal sur la période de 11 jours centrée autour du 16 décembre 2001, date de l'annonce de l'opération. L'écart d'acquisition complémen-

taire lié à la prise de contrôle de cette société consolidée par mise en équivalence jusqu'au 31 mars 2002 s'établit à 0,5 milliard d'euros.

DEPRECIATION EXCEPTIONNELLE DE CERTAINS ECARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS FINANCIERS

Ecarts d'acquisition

Sans modification des méthodes d'évaluation utilisées mais compte tenu de la détérioration des conditions économiques depuis décembre 2001, de l'impact du coût du financement de la société, le groupe a constaté une charge liée à la dépréciation des écarts d'acquisition d'environ 11 milliards d'euros au 30 juin 2002. Cet amortissement exceptionnel a été établi en application des règles et principes comptables du groupe relatifs à l'évaluation des actifs à long terme. Pour mémoire, les actifs à long terme subissent un amortissement exceptionnel lorsque des faits ou des circonstances font apparaître un risque de réduction non anticipée de leur valeur, leur juste valeur étant réexaminée et des provisions étant constituées pour couvrir le cas échéant une différence significative entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur.

Cet amortissement exceptionnel se répartit comme suit :

- 3,8 milliards d'euros pour Canal+
- 3,5 milliards d'euros pour Universal Music Group
- 2,6 milliards d'euros pour Vivendi Universal Entertainment
- 1,1 milliard d'euros pour les actifs des activités internationales de télécommunication et des activités internet

Ces dépréciations ne comprennent pas l'amortissement exceptionnel « notionnel » qui aurait affecté la fraction des écarts d'acquisition initialement imputée sur les capitaux propres du groupe. En effet, dans certains cas exceptionnels dûment justifiés, Vivendi Universal a imputé une fraction des écarts d'acquisition liés à des opérations de regroupement d'entreprises sur les capitaux propres, au prorata de la fraction financée par une augmentation de capital. En conséquence, en application de la recommandation de la COB, Vivendi Universal a déterminé l'amortissement excep-

tionnel sur la base de la valeur totale des écarts d'acquisition initiaux, avant imputation mais après amortissements cumulés depuis l'acquisition. Cet amortissement exceptionnel s'élève à 11,5 milliards d'euros.

Le total des écarts d'acquisition imputés sur les capitaux propres au 30 juin 2002 est mentionné en note 4.

Cet amortissement exceptionnel a été déterminé comme la différence entre la valeur nette comptable des métiers pour lesquels la détérioration des conditions économiques et l'incidence du coût du financement ont fait apparaître un risque de réduction de valeur et leur valeur équitable évaluée par nos soins. Les méthodologies usuelles ont servi à établir ces valeurs de marché, à savoir :

- Les unités de gestion impliquées dans des transactions récentes ou en cours ont été évaluées sur la base de leur valeur attribuée dans ces transactions.
- Les investissements dans des sociétés cotées ont été évalués au cours de bourse.
- Dans les autres cas, la juste valeur de marché des unités de gestion a été déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés ou le cas échéant selon la méthode des comparables boursiers.

Concernant la méthode des flux de trésorerie actualisés, les trois types d'hypothèses utilisées sont les flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini. Les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités de gestion concernées disponibles à la date de l'évaluation. Les hypothèses de taux d'actualisation correspondent aux hypothèses de coût moyen pondéré du capital des unités de gestion concernées. En outre, les hypothèses de coût moyen pondéré du capital et de taux de croissance ont été établies en fonction des caractéristiques propres à chaque métier et à chaque unité de gestion, en fonction notamment du degré de maturité du marché et de la localisation géographique.

A titre indicatif, les principales hypothèses par métier s'établissent comme suit :

- Musique : méthode des flux de trésorerie actualisés (taux d'actualisation compris entre 9,9 % et 10,6 % *contre 8 % et*

9 % au 31 décembre 2001, taux de croissance compris entre 2 % et 3 % contre 4 % et 6 % au 31 décembre 2001) ou méthode des comparables boursiers.

- Film : pour l'activité cinéma d'Universal Studios, taux d'actualisation compris entre 9 % et 10,5 % contre 6 % et 7 % au 31 décembre 2001, taux de croissance compris entre 2,5 % et 3,5 % contre -1 % et 5 % au 31 décembre 2001 ; analyse de coût d'acquisition d'USA Networks en cours (voir note 2)
- TV : prise en compte du projet de création d'un nouvel ensemble Canal+ annoncé le 23 juillet 2002
 - Canal+ France dans son futur périmètre : taux d'actualisation compris entre 9,5 % et 10 % contre 9 % au 31 décembre 2001, taux de croissance compris entre 2,5 % et 3,5 % contre 3 % au 31 décembre 2001
 - Tele+, Canal+ Benelux, Canal+ Pologne, Canal+ Nordic, Canal+ Technologies et Numéricable sont évalués sur la base de valeur de transaction
- Sogecable et Sport Five sont évalués au cours de bourse, en tenant compte d'une décote de liquidité pour cette dernière
- Actifs internationaux des activités de télécommunication et Internet :
 - Les actifs, dont la détention est durable, sont évalués selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (Maroc Telecom et Kencell, taux d'actualisation compris entre 12,5 % et 14,5 % contre 11 % et 13 % au 31 décembre 2001, taux de croissance compris entre 2,5 % et 5,5 % contre 3,5 % et 5,5 % au 31 décembre 2001) ou celle des comparables boursiers (Monaco Telecom)
 - Les autres actifs (Elektrim Telekomunikacija, Magyar Telecom, Xfera Moviles et Misrfone), ainsi que les actifs Internet sont évalués sur la base de valeur de transaction ou de leur valeur probable de réalisation

La variation des écarts d'acquisition nets est la suivante :

(En millions d'euros)	Solde net au 1 ^{er} janvier 2002	Dotations aux Amortissements	Réduction de valeur	Mouvements du périmètre de consolidation	Autres	Solde net au 30 juin 2002
Musique	12 763	(160)	(3 500)	74	(964)	8 213
Edition	2 161	(40)	—	(304)	15	1 832
Groupe Canal+ Vivendi Universal	8 002	(94)	(3 838)	630	(17)	4 683
Entertainment	7 472	(93)	(2 600)	10 733	(2 789)	12 723
Télécoms	3 043	(65)	(762)	8	(219)	2 005
Internet	638	(69)	(300)	72	(341)	—
Holding & Corporate	(1 353)	17	—	—	(8)	(1 344)
Total	32 726	(504)	(11 000)	11 213	(4 323)	28 112
Service à l'Environnement	4 888	(138)	—	16	(146)	4 620
Activités non stratégiques	3	—	—	2	—	5
Total Vivendi Universal	37 617	(642)	(11 000)	11 231	(4 469)	32 737

Actifs financiers

En outre, des provisions financières ont été enregistrées au premier semestre pour environ 3,4 milliards d'euros, dont

2,3 milliards d'euros comptabilisés en réduction des actifs financiers et 1,1 milliard d'euros comptabilisés en provisions pour risques et charges. Cet ajustement reflète principalement le déclin général du marché constaté depuis le

début de l'exercice ainsi que la réévaluation par la direction du potentiel de croissance de la valeur comptable de certains investissements cotés ou non cotés. Les principales provisions sont liées à certaines activités internationales de

télécommunication, aux options de vente d'actions Vivendi Universal, Sithe Energies, primes de calls, AOL Europe, Softbank Capital Partners et certaines entreprises cotées.

Les dépréciations exceptionnelles décrites ci-dessus se résument comme suit :

(En millions d'euros)	Dépréciation d'actifs	Provisions pour risques et charges	Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	Total des dépréciations exceptionnelles
Musique			(3,5)	(3,5)
Groupe Canal+			(3,8)	(3,8)
Vivendi Universal Entertainment			(2,6)	(2,6)
Telecom	(0,8) ⁽¹⁾	(0,5) ⁽²⁾	(0,8)	(2,1)
Internet	0,0 ⁽³⁾		(0,3)	(0,3)
Autres	(1,5) ⁽⁴⁾	(0,6) ⁽⁵⁾		(2,1)
	€ (2,3)	€ (1,1)	€ (11,0)	€ (14,4)

(1) Dont Elektrim (700) millions d'euros (voir Notes 3 et 8)

(2) Dont actifs internationaux des télécoms (0,4) milliard d'euros (voir Note 8)

(3) Dont Softbank (120) millions d'euros et Vizzavi 130 millions d'euros (voir Note 3)

(4) Dont Echostar (598) millions d'euros (voir Note 3), Sithe Energies Inc. (284) millions d'euros (voir Note 3), Dupont (173) millions d'euros (voir Note 3), et amortissement de la prime sur call BNP (226) millions d'euros.

(5) Dont AOLE (270) millions d'euros (Note 8), options de vente sur actions propres (346) millions d'euros (voir Note 8).

Note 3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de Vivendi Universal se répartissent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Titres mis en équivalence	€ 2 287	€ 9 176
Autres titres:		
Titres de participation non consolidés	1 943	1 150
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 819	1 814
Autres immobilisations financières	6 174	5 583
	€ 8 461	€ 14 759

TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les principales sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

(En millions d'euros)		Pourcentage Détenu		Quote-part des capitaux propres		Quote-part de résultat de l'exercice		
		30 juin 2002	31 décembre 2001	30 juin 2002	31 décembre 2001	30 juin 2002	31 décembre 2001	30 juin 2001
USANi LLC	(1)	—	47,9 %	—	6 669	46	144	13
UC Development Partners		50,0 %	50,0 %	353	364	(18)	(46)	(19)
Sundance Channels	(2)	10,0 %	10,0 %	168	185	(1)		131
Universal Studios Florida		50,0 %	50,0 %	151	168	(10)	5	5
Port Aventura		37,0 %	37,0 %	84	101	(6)	(2)	(6)
Universal Studios Japan		24,0 %	24,0 %	66	85	(13)	25	(5)
UGC		39,3 %	39,3 %	83	83	—	7	10
UGC Ciné cité	(3)	15,6 %	15,6 %	69	69	—	1	—
SPORTFIVE	(4)	46,4 %	35,6 %	288	229	(6)	—	—
TKP and Cyfra+ Elektrim	(5)	—	43,0 %	—	—	—	(122)	(32)
Telekomunikacja SP Telecom		49,0 %	49,0 %	477	521	(108)	(28)	15
Developpement		50,0 %	50,0 %	283	281	2	12	—
Xfera Moviles		26,2 %	26,2 %	—	72	(59)	(35)	(33)
Société Financière de Distribution (SFD)		49,0 %	49,0 %	(6)	(74)	(6)	(23)	—
Vizzavi Europe		50,0 %	50,0 %	(432)	(466)	(96)	(193)	(81)
Autres	(6)	—	—	703	889	2	(198)	(243)
				2 287	9 176	(273)	(453)	(245)

(1) Participation apportée à USA Networks Inc dans le cadre de l'acquisition des actifs de divertissement de cette société (voir Note 1)

(2) Malgré un pourcentage détenu inférieur à 20 %, Sundance channels est consolidée par mise en équivalence car Vivendi Universal détient en outre une créance d'environ 50 millions de dollars US, que le groupe peut convertir en titres, ce qui porterait notre participation à 50 % au plus. Cela permet à Vivendi Universal d'exercer une influence notable sur cette société.

(3) Vivendi Universal détient directement 15,6 % d'UGC Ciné Cité et indirectement 33,2 % de par sa détention dans UGC.

(4) Entité née de la fusion Groupe Jean-Claude Darmon et Sport + intervenue en 2001.

(5) Sociétés consolidées par intégration globale à compter du 31 décembre 2001.

(6) Les autres investissements se composent de diverses entités consolidées par mise en équivalence, dont la quote-part dans les fonds propres au 30 juin 2002 est inférieure à 46 millions d'euros ou les filiales de Vivendi Environnement (Realia Business SA, Domino, South Staffordshire...).

Le tableau suivant présente la variation de la quote-part des capitaux propres pour les sociétés mises en équivalence :

(En millions d'euros)	Quote-part des capitaux propres 2001	Mouvements du périmètre de consolidation et autres	Quote-part du résultat net de l'exercice	Dividendes perçus	Ecart de conversion	Quote-part des capitaux propres 30 juin 2002
USANi LLC	6 669	(6 511)	46	(149)	(55)	(0)
UC Development Partners	364	28	(18)	—	(22)	353
Sundance Channels	185	—	(1)	—	(15)	168
Universal Studios Florida	168	—	(10)	—	(7)	151
Port Aventura	101	—	(6)	—	(10)	84
Universal Studios Japan	85	—	(13)	—	(6)	66
UGC	83	—	—	—	—	83
UGC Ciné cité	69	—	—	—	—	69
SPORTFIVE ⁽¹⁾	229	69	(6)	(3)	—	288
Elektrim Telekomunikacija SP ⁽²⁾	521	(68)	(108)	—	64	409
Telecom Developpement ⁽³⁾	281	—	2	—	—	283
Xfera Mviles ⁽⁴⁾	72	(13)	(59)	—	—	0
Société Financière de Distribution (SFD)	(74)	74	(6)	—	—	(6)
Vizzavi Europe ⁽⁵⁾	(466)	130	(96)	—	—	(432)
Autres	889	(77)	3	(7)	(38)	769
	9 176	(6 368)	(273)	(159)	(89)	2 287

(1) Les mouvements de périmètre reflètent l'augmentation du taux de participation de 35,6 % à 46,4 %.

(2) Les provisions financières enregistrées au 30 juin 2002 s'élèvent à 621,5 millions d'euros, dont 68,1 en réduction de titres et 553,4 en dépréciation des créances financières (voir Note 2).

(3) Une provision financière de 45,8 millions d'euros a été enregistrée en provision pour risques et charges (voir Note 2 et Note 8).

(4) Dont 33,3 millions d'euros de provisions financières enregistrées au 30 juin 2002 (voir Note 2).

(5) Dont 130 millions d'euros de reprise de provision financière (voir Note 2).

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux investissements en titres de participation non consolidés.

(En millions d'euros)	Pourcentage Détenu		Valeur comptable	
	30 juin 2002	31 décembre 2001	30 juin 2002	31 décembre 2001
Echostar ⁽¹⁾	10,0 %	—	1 698	—
Sithe Energies Inc ⁽²⁾	34,2 %	34,2 %	604	604
Elektrim SA ⁽³⁾	10,0 %	10,0 %	96	96
Mauritel	18,9 %	18,9 %	42	52
Vodafone Egypt (formerly Misrfone) ⁽⁴⁾	7,0 %	7,0 %	23	23
Autres ⁽⁵⁾			953	872
			3 416	1 647
Provisions pour dépréciation			(1 473)	(497)
			1 943	1 150

(1) Le 22 janvier 2002, Vivendi Universal a procédé à un investissement en capital de 1,5 milliard de dollars dans EchoStar. En échange, EchoStar a émis 5 760 479 actions privilégiées de catégorie D à un prix d'émission approximatif de 260 dollars par action. Cette action bénéficiera en cas de liquidation d'un privilège à hauteur du prix d'émission. Chaque action privilégiée de catégorie D est convertible en 10 actions ordinaires de catégorie A EchoStar. Suite à cette transaction, Vivendi Universal détient environ 10 % de EchoStar. Vivendi Universal a également reçu des CVR (« contingent value rights », instruments proches des certificats de valeur garantie français) destinés à se prémunir contre toute baisse du cours des actions ordinaires de catégorie A en dessous d'un cours de 26,04 dol-

lars par action. Une provision financière a été comptabilisée pour 598 millions d'euros afin de ramener la valeur comptable à la valeur de marché (cours de l'action au 30 juin 2002 : 18,56 \$)

(2) Dont provision financière comptabilisée au premier semestre 2002 pour 284 millions d'euros (voir note 2)

(3) Dont provision financière comptabilisée au premier semestre 2002 pour 17 millions d'euros (voir note 2)

(4) Dont provision financière comptabilisée au premier semestre 2002 pour 20 millions d'euros (voir note 2)

(5) Autres investissements comportant les entités comptabilisées en titres de participation non consolidés dont la valeur comptable est inférieure à 60 millions d'euros au 30 juin 2002.

TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

(En millions d'euros)	30 juin 2002				31 décembre 2001			
	Coût d'acquisition	Plus-values brutes non réalisées	Moins-values brutes non réalisées	Valeur de marché estimée	Coût d'acquisition	Plus-values brutes non réalisées	Moins-values brutes non réalisées	Valeur de marché estimée
British Sky Broadcasting ⁽¹⁾	—	—	—	—	1	15	—	16
Dupont ⁽²⁾	903	—	(173)	730	903	—	(106)	797
USA Interactive ⁽³⁾	995	373	—	1 368	741	137	—	878
Softbank Capital Partners ⁽⁴⁾	230	—	(230)	—	230	—	(117)	113
Saint-Gobain ⁽⁵⁾	—	—	—	—	14	7	—	21
Autres ⁽⁶⁾	155	—	(60)	95	44	—	(7)	37
	2 282	373	(463)	2 192	1 933	159	(230)	1 862
Provision pour dépréciation	(463)	—	463	—	(119)	—	119	—
	1 819	373	0	2 192	1 814	159	(111)	1 862

(1) Ces titres BSKyB ont été cédés en février 2002 afin de permettre le remboursement d'une partie de l'emprunt obligataire Pathé en cash (voir Note 1).

(2) Soit 16 444 062 titres, pour une valeur comptable de 713 millions de dollars US. Le cours de l'action Dupont au 30 juin 2002 était de 44,4 dollars US. Une provision financière de 173 millions d'euros a été enregistrée au premier semestre 2002, afin de ramener la valeur comptable de cette participation à sa valeur de marché.

(3) Soit 18 181 308 actions ordinaires, pour une valeur comptable de 374 millions de dollars US et 13 430 000 actions de catégorie B, pour une valeur comptable de 276 millions de dollars US ainsi que 25 millions de titres acquis auprès de Liberty Media dans la cadre de l'acquisition des actifs de divertissement d'USA Networks (voir Note 2). Le cours de l'action ordinaire USA Interactive, qui regroupe les actifs de USA Networks non apportés à Vivendi Universal, était de 23,45 dollars US au 30 juin 2002.

(4) Dont provision financière enregistrée au 30 juin 2002 pour 120 millions d'euros.

(5) Cette participation a été cédée sur le premier semestre 2002.

(6) Autres investissements dont la valeur comptable individuelle est inférieure à 40 millions d'euros.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux autres immobilisations financières.

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Prêts à long terme ⁽¹⁾	1 698	1 586
Autres	1 402	1 231
	3 100	2 817
Provision pour dépréciation ⁽²⁾	(688)	(198)
	2 412	2 619

(1) Dont 504 millions d'euros au titre de Elektrim Telekomunikacija.

(2) Dont provision financière enregistrée au titre d'Elektrim Telekomunikacija pour 485 millions d'euros (voir note 2).

Note 4 Capitaux propres

Au 30 juin 2002 et 31 décembre 2001, le nombre d'actions ordinaires en circulation s'élevait, respectivement à 1 088 320 485 et 1 085 827 519. Chaque action ordinaire, à l'exception des actions d'autocontrôle, est assortie d'un droit de vote et peut être rendue nominative sur demande de son détenteur. Au 30 juin 2002 et 31 décembre 2001, le nombre de droits de vote s'élevait respectivement à 1 067 671 500 et 978 216 347. Au 30 juin 2002, Vivendi Universal et ses filiales détenaient 21 619 168 actions Vivendi Universal, ce qui représente un montant brut de 1 480 millions d'euros, soit un coût moyen par action de 68,5 euros. Le nombre d'actions comptabilisées en tant que titres de placement représente la quasi totalité des titres. Le solde, soit 84 384 titres, a été déduit des fonds propres. Par ailleurs, 15,7 millions d'actions démembrées, dont la nue-propriété a été transférée aux actionnaires de Seagram qui ont opté pour une acquisition différée de leurs titres Vivendi Universal ont également été déduites des fonds propres. Près de 20,9 millions de titres étaient réservés pour couvrir les plans d'option sur actions offerts aux collaborateurs de Vivendi Universal. Au cours du semestre, 6 969 865 actions ont été acquises à un cours moyen de 42 euros, 92 737 591 actions ont été vendues à un cours moyen par action de 47,8 euros. Au 30 juin 2002, le nombre d'obligations convertibles et d'options sur actions émises par Vivendi Universal, convertibles ou exerçables, représentait environ 63,7 millions d'actions ordinaires.

Le montant total des écarts d'acquisition imputés antérieurement sur les capitaux propres, selon les anciennes dispositions énoncées par la COB en 1998, ressort à 4 262 millions d'euros au 30 juin 2002. En l'absence d'imputation sur les capitaux propres, le cumul des amortissements relatifs à ces écarts d'acquisition s'élèverait au 30 juin 2002 (dans l'hypothèse d'un amortissement linéaire sur les durées habituelles du Groupe) à 476 millions d'euros, dont 59 millions d'euros au titre des dotations de la période. Ces dotations ne comprennent pas un amortissement exceptionnel « notionnel » cumulé de 2,8 milliards d'euros

(dont 0,5 milliard d'euros au titre de la période, voir Note 2) qui aurait affecté la fraction des écarts d'acquisition initialement imputée sur les capitaux propres du groupe.

Cet amortissement exceptionnel « notionnel » n'affecte pas le compte de résultat (voir note 2).

En date du 14 août 2002, le conseil d'administration de Vivendi Universal a autorisé l'annulation de 20 865 167 actions d'autocontrôle adossées à certains plans d'achat d'actions et la mise en place d'un programme de produits dérivés afin d'en assurer la couverture.

Ces titres sont comptabilisés au 30 juin 2002 pour une valeur nette d'environ 1 milliard d'euros au poste valeurs mobilières de placement (voir note 8).

Leur annulation conduira à minorer la situation nette du Groupe pour un montant équivalent.

Note 5 Endettement financier

Position de liquidité du Groupe

Le 10 juillet 2002, à la demande du Président de Vivendi Universal et de ses Administrateurs, un groupe de 7 banques composé de la BNP Paribas, Citigroup, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Lyonnais, Crédit Suisse First Boston, Deutsche Bank et de la Société Générale a accepté de mettre en place une ligne de crédit non sécurisée de un milliard d'euros jusqu'au 31 décembre 2002.

Le 18 septembre 2002, Vivendi Universal a reçu des mêmes 7 banques (hors Deutsche Bank) et ABN Amro, CDC Ixis, Natexis Banques Populaires, Royal Bank of Scotland, et Sumitomo Mitsui Banking Corporation, un engagement de nous prêter 3 milliards d'euros venant se substituer au prêt de un milliard auprès de 2 filiales holding nord américaines. Ce nouveau prêt⁽¹⁾ sera lui-même décomposé en 3 tranches, chacune étant assortie de sécurités et d'échéances de remboursement s'étalant au plus tard de novembre 2003 à décembre 2004.

⁽¹⁾ Depuis la publication du rapport semestriel d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002, effectuée le 25 septembre 2002, la position du groupe quant à la mise en place de ce nouveau prêt a évolué. Son actualisation est présentée au § 7.6 Position de liquidité du groupe.

Cet engagement est soumis à l'accord de certains prêteurs actuels concernant des emprunts syndiqués d'un montant total de 3,85 milliards d'euros et de lignes bilatérales pour un total de 1,5 milliard d'euros. Les autorisations concernant le crédit syndiqué de 3 milliards d'euros et les lignes bilatérales sont en phase de finalisation. L'obtention des autorisations concernant le crédit bancaire syndiqué de 850 millions d'euros est en cours⁽²⁾.

⁽²⁾ Une actualisation des éléments décrits ici est présentée au § 7.6.

Dettes financières à long terme et court terme

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Obligations et crédits bancaires	€ 15 292	€ 15 218
BSkyB 0,5 %	(1) —	3 948
Vivendi Environnement échangeable 2 %	(2) 1 809	1 809
Vivendi Universal Océane 1,25 %	(3) 1 699	1 699
Vivendi Environnement Océane 1,5 %	(4) 1 535	1 535
BSkyB échangeable 1 %	(5) 1 440	1 440
Actions préférentielles A & B — acquisition de USAi	(6) 2 576	—
Vinci échangeable 1 %	(7) 527	527
BSkyB échangeable 3 %	(8) —	117
Seagram (solde de la dette)	(9) 96	354
Crédit-bail	(10) 972	997
	25 946	27 644
Titres subordonnés à durée indéterminée	(11) 127	133
Total de la dette à long terme	€ 26 073	€ 27 777
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	€ 13 844	€ 14 003

Sont inclus dans le total de la dette à long terme, 13,5 milliards d'euros concernant Vivendi Environnement, dont 11,2 milliards d'obligations et crédits bancaires, l'emprunt obligataire Océane 1,5 % (renvoi note 4 ci-dessous), 620 millions d'euros de crédit-bail et 101 millions d'euros de TSDI (Titres subordonnés à durée indéterminée). Les découverts

bancaires et autres emprunts à court terme s'élèvent à 4,9 milliards d'euros pour Vivendi Environnement.

(1) En octobre 2001, Vivendi Universal a cédé 96 % de sa participation dans BSKyB à deux QSPE (Qualifying Special Purpose Entity) et conclu un contrat de swap avec l'établissement financier détenant le contrôle économique des QSPE. En mai 2002, l'institution financière a cédé le solde des actions BSKyB détenus par les QSPE, soit 250 millions de titres, et concomitamment, Vivendi Universal et l'institution financière ont dénoué le total return swap relatif à ces actions. (voir Note 1).

(2) En février 2001, Vivendi Universal a émis sur le marché 32 352 941 obligations Vivendi Universal échangeables (à tout moment à partir du 17 avril 2001) en actions Vivendi Environnement (coupon 2 % ; rendement actuariel 3,75 % ; échéance mars 2006 ; prix d'émission 55,9 euros, soit une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré de la veille de l'action Vivendi Environnement). La valeur de remboursement anticipée est de 61,17 euros. Ces obligations sont échangeables à tout moment si le cours de clôture de l'action Vivendi Environnement sur 20 jours sur 30 jours consécutifs de cotation est supérieur ou égal à 125 % de ce prix de remboursement anticipé. Cet emprunt obligataire est assorti d'une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative du porteur le 8 mars 2003 (prix de remboursement 57,89 € par obligation). Au 30 juin 2002, ces obligations sont toutes en circulation.

(3) En janvier 1999, Vivendi a émis 6 028 363 obligations Océane (1,25 %) à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (1 pour 3,047 actions) d'une valeur nominale de 282 euros. Le prix de remboursement anticipé est à la valeur nominale. Vivendi Universal peut rembourser par anticipation ces obligations en totalité du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003 si le cours moyen de l'action Vivendi Universal excède 115 % du prix de remboursement anticipé. Ces obligations reprises par Vivendi Universal à son bilan, suite à l'absorption de Vivendi, seront amorties en totalité le 1er janvier 2004 par remboursement au pair. Au 30 juin 2002, il reste 6 024 329 obligations en circulation.

(4) En avril 1999, Vivendi Environnement a émis au prix unitaire de 271 euros (prime de remboursement de 17 euros) 10 516 606 obligations, dont 5 183 704 ont pu être converties en action Vivendi Environnement dans le cadre de l'introduction en bourse de cette dernière en juillet 2000, et dont le solde est désormais convertible sur la base de 3,124 actions Vivendi Universal pour une obligation Vivendi Environnement. Les obligations ont pour échéance le 1er janvier 2005, date à laquelle elles doivent être remboursées à raison de 288 euros par obligation. A défaut de conversion, d'échange ou de remboursement anticipé, elles portent intérêt au taux de rendement actuariel brut de 2,54 %. Vivendi Universal a la possibilité de demander à Vivendi Environnement d'exercer son option d'amortissement anticipé des obligations au gré de l'émetteur si la moyenne du cours de bourse de l'action Vivendi Universal sur une certaine période excède 115 % de la valeur de remboursement des obligations. Au 30 juin 2002, il reste 5 331 066 obligations en circulation, convertibles en 16 654 250 actions Vivendi Universal nouvelles ou existantes.

Vivendi Environnement a convoqué le 20 août 2002 une assemblée générale des porteurs des obligations 1,5 % 1999-2005 Vivendi Environnement à option de conversion et (ou échange) en actions nouvelles. A la majorité de 64,8 % des suffrages exprimés les porteurs d'obligations renoncent à compter du 1er septembre 2002 à la garantie accordée par Vivendi Universal à cet emprunt et corrélativement à la clause d'exigibilité en cas de défaut de Vivendi Universal. En contrepartie, l'intérêt nominal est majoré de 0,75 % portant ainsi le taux nominal de 1,5 % à 2,25 % (voir Note 9).

(5) Vivendi a émis, en juillet 2000, 59 455 000 obligations échangeables en actions BSKyB ou en numéraire, d'une valeur nominale de 24,22 euros. Ces obligations, reprises au bilan de Vivendi Universal après l'absorption de Vivendi, portent intérêt à 1 % et sont à échéance trois ans (2000-2003). La parité de conversion est d'une action BSKyB (valeur au pair de 0,50 GBP) pour une obligation Vivendi Universal. Chaque obligation est échangeable à tout moment pendant la durée de vie de l'emprunt. Ces actions sont remboursables en totalité par anticipation à l'initiative de Vivendi Universal à un prix de remboursement anticipé garantissant au porteur de l'obligation un taux de rendement de 1,88 %, si le cours moyen de l'action BSKyB est supérieur ou égal à 115 % du nominal. A l'échéance, le 5 juillet 2003, les obligations encore en circulation seront rachetées au prix de 24,87 euros par obligation. En octobre 2001, toutes les actions BSKyB correspondant aux obligations émises ont été cédées. Au 30 juin 2002, toutes ces obligations étaient en circulation.

(6) En mai 2002, Vivendi Universal a acquis les actifs divertissements de USA Networks, Inc. A l'issue de cette opération, USA Interactive a reçu des actions préférentielles de VUE (« preferred shares A & B ») dont la valeur nominale initiale s'établit respectivement à 750 millions de dollars et 1,75 milliard de dollars (ces derniers étant échangeables contre 56,6 millions d'actions ordinaires d'USA Networks au moyen d'options d'achat et de vente consenties entre Vivendi Universal et USA Networks). Ces actions préférentielles sont à échéance 20 ans et portent intérêt à 5 %.

(7) En février 2001, Vivendi Universal a émis sur le marché 6 818 695 obligations échangeables (à tout moment à partir du 10 avril 2001) en actions Vinci, pour un montant de 527,4 millions d'euros (coupon 1 % ; rendement 3,75 % ; échéance 1er mars 2006 ; prix d'émission 77,35 euros, soit une prime de 30 % par rapport au cours de clôture de la veille de l'action Vinci), lui permettant ainsi d'achever de se désengager de Vinci en livrant à l'échange sa participation résiduelle (8,2 % au 31 décembre 2001). Au 30 juin 2002, la totalité des obligations est en circulation. En l'absence de remboursement anticipé ou d'échange, Vivendi Universal remboursera le 6 mars 2006 en cash 88,81 euros par obligation.

(8) Au premier trimestre 2002, Vivendi Universal a procédé au remboursement anticipé intégral, en actions BSKyB, des obligations échangeables reprises à son bilan à la suite de l'absorption de la société Pathé ; 14 494 819 actions BSKyB ont ainsi été livrées aux porteurs d'obligations.

(9) Suite à la fusion Vivendi, Canal+ et Seagram, Vivendi Universal a remboursé sur le premier trimestre 2001 la majorité des lignes existantes au moment de la fusion. Ce montant se compose de

plusieurs lignes d'endettement avec une maturité s'étalant jusqu'en 2023.

(10) Les contrats de crédit-bail ainsi que les baux immobiliers assortis d'une option préférentielle au bénéfice du preneur à bail, dénommés crédit-bail, incluent aussi certaines garanties locatives accordées dans le cadre d'opération de defaillance d'actifs immobiliers.

(11) Les dettes subordonnées se composent principalement : a. D'un emprunt dont le montant à l'origine était de 244 millions d'euros destiné à financer l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Saragosse (Espagne) et souscrit le 27 décembre 1991 par OTV pour une durée de 15 ans. b. De titres émis le 29 janvier 1991 par Energy USA pour un montant de 70 millions de dollars qui sont remboursables sur une période de 15 ans.

Dettes financières à long terme ventilées par devises

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Euros	18 135	18 077
Dollars américains	6 511	4 443
Livres sterling	477	4 229
Autres	950	1 028
Total de la dette à long terme	26 073	27 777

Dettes à long terme classées par maturité des contrats

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Échéance à plus d'1 an et 2 ans au plus	8 089	3 434
Échéance à plus de 2 ans et 5 ans au plus	9 398	14 288
Échéance à plus de 5 ans	8 586	10 055
Total de la dette à long terme	26 073	27 777

Au 30 juin 2002, un montant de 752 millions d'euros de prêts bancaires était garanti par des sûretés réelles, dont 521 millions d'euros dans le secteur de l'eau. Ces dettes garanties concernent essentiellement General Utilities pour 214 millions d'euros, Wyuna Water (Australie) à hauteur de 81 millions d'euros, Schwarze-Pumpe pour 70 millions d'euros et Vivendi Water Industrial Development pour 127 millions d'euros. Dans le domaine propreté, les sûretés

réelles de 231 millions d'euros, concernent notamment des contrats de Norsk Gjevinning en Scandinavie.

Endettement financier net (dette brute moins disponibilités)

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	26 073	27 777
<i>dont crédit-bail</i>	972	997
<i>dont titres subordonnés à durée indéterminée</i>	127	133
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	13 844	14 003
Total des dettes financières	39 917	41 780
Disponibilités ⁽¹⁾	(5 024)	(4 725)
Endettement financier net	34 893	37 055

(1) Rubriques distinctes du bilan consolidé

Note 6 Instruments financiers liés à la gestion des risques de taux d'intérêt, de change et de fluctuation des cours de bourse¹

Compte tenu de sa dimension internationale, Vivendi Universal est soumis à des fluctuations de taux d'intérêt, de cours de change et de cours boursiers. Ces fluctuations peuvent avoir un impact négatif sur son résultat et sa situation financière. Afin de limiter au maximum les risques et coûts associés à ses activités, Vivendi Universal applique

une politique de gestion des risques centralisée, qui a été approuvée par son Conseil d'Administration. Dans le cadre de cette politique, Vivendi Universal utilise divers instruments financiers dérivés en vue de gérer les risques de taux d'intérêt, de change et de fluctuations des cours boursiers et leur impact sur les résultats et les flux de trésorerie. Vivendi Universal n'a pas pour objectif d'utiliser des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Gestion des risques de taux d'intérêt

Vivendi Universal utilise des instruments de gestion de taux d'intérêt pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêt, ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêt fixes et variables et réduire le coût moyen de son endettement. Parmi les instruments de gestion des risques de taux d'intérêt utilisés par Vivendi Universal figurent des swaps de taux d'intérêt (payeur taux variable et payeur taux fixe) et des caps de taux d'intérêt. Les swaps payeurs de taux variable convertissent des dettes à taux fixe en instruments à taux variable indexés sur des taux LIBOR. Ils sont considérés comme un instrument de couverture contre les fluctuations de la valeur de marché des obligations à taux fixe.

Les swaps payeurs de taux fixe et les caps de taux d'intérêt convertissent des dettes à taux variable en dettes à taux fixe. Ces instruments permettent de gérer l'exposition du groupe au risque de taux sur l'ensemble de la dette variable du groupe contre les fluctuations des flux de trésorerie futurs liés aux flux financiers d'intérêts sur les dettes à taux variable. Le tableau ci-dessous synthétise les informations relatives aux instruments de gestion du risque de taux utilisés par Vivendi Universal.

¹ Hors options de vente sur actions propres présentées à la Note 2 Cession d'options de vente sur actions propres et à la Note 9 Engagements.

(en millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Swap payeur taux variable		
Montant notionnel de la dette	7 178	5 868
Taux d'intérêt moyen payé	3,86 %	3,36 %
Taux d'intérêt moyen reçu	4,73 %	5,01 %
Échéance		
A un an au plus	3 776	2 282
A plus de deux ans et cinq ans au plus	1 344	1 526
A plus de cinq ans	2 058	2 060
Swap payeur taux fixe		
Montant notionnel de la dette	10 819	10 284
Taux d'intérêt moyen payé	4,06 %	4,25 %
Taux d'intérêt moyen reçu	2,99 %	2,97 %
Échéance		
A un an au plus	2 701	2 766
A plus de deux ans et cinq ans au plus	5 847	3 951
A plus de cinq ans	2 271	3 567
Caps, floors et collars sur taux d'intérêt		
Montant notionnel de la dette	5 318	3 392
Taux garanti	4,51 %	4,78 %
Échéance		
A un an au plus	250	150
A plus de deux ans et cinq ans au plus	3 239	1 391
A plus de cinq ans	1 829	1 851

Gestion du risque de change

Vivendi Universal utilise des instruments de gestion du risque de change afin de réduire la volatilité des résultats et des flux de trésorerie associés aux variations des cours de change. Afin de protéger la valeur des flux de trésorerie estimés en devises, et notamment les royalties, les redevances, les droits de distribution, de même que ses éléments d'actif et de passif existants exprimés en devises, Vivendi Universal utilise divers instruments tels que des

contrats de change à terme, des contrats d'option et des contrats de swap en devises, de manière à couvrir une partie des risques de change anticipés, pour des périodes inférieures à 2 ans. Les plus et moins-values sur ces instruments compensent les variations de valeur des positions concernées. Au 30 juin 2002, Vivendi Universal avait réellement couvert environ 80 % de ses positions estimées, principalement liées à des flux de trésorerie anticipés jusqu'en décembre 2002. Pour l'essentiel les devises soumises à couverture étaient le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et le dollar canadien. Le tableau ci-dessous synthétise les informations relatives aux instruments de gestion du risque de change utilisés par Vivendi Universal :

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Achat et vente à terme		
Montant notionnel	260	1 705
Vente à terme contre EUR	107	640
Achat à terme contre EUR	153	1 065
Maturité inférieur à un an	260	1 705
Entre 2 à 5 ans	—	—
supérieur à 5 ans	—	—
Swaps		
Montant notionnel	7 813	2 710
Vente à terme contre EUR	7 035	1 027
Achat à terme contre EUR	778	1 683
Maturité inférieur à un an	6 764	2 447
Entre 2 à 5 ans	36	263
supérieur à 5 ans	1 013	—

Gestion des risques de fluctuation des cours de bourse

Notre exposition au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur nos investissements en titres de placement d'entités non consolidées et en titres de créance. Vivendi Universal a couvert ces dettes liées à la performance de l'action Vivendi Universal par le biais de swaps indexés. Ces swaps, dont le notionnel totalisait 377 millions d'euros à la fois en 2002, 2001 et 2000, expirent au plus tard dans sept ans.

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Swaps indexés		
Montant notionnel	377	377
Maturité		
Inférieur à un an	132	46
Entre 2 à 5 ans	122	208
Supérieur à 5 ans	123	123
Total return swaps⁽¹⁾		
Montant notionnel	837	3 511
Maturité Entre 2 à 5 ans	837	3 511

(1) Voir Note 9

Par ailleurs, en juin 2002, Vivendi Universal a placé sur le marché environ 5,3 millions de titres Vinci pour un montant global de 343,8 millions d'euros. Concomitamment, Vivendi Universal a acheté le même nombre d'options d'achat (Call) à 88,81 euros lui permettant de couvrir l'emprunt obligataire échangeable en actions Vinci émis en février 2001 pour un montant de 527,4 millions d'euros.

Le risque de concentration du crédit et le risque de contrepartie

Vivendi Universal minimise son exposition au risque de crédit de contrepartie en s'engageant uniquement dans des opérations de crédit avec des banques commerciales ou des institutions financières qui bénéficient de notes de crédit élevées et en répartissant les transactions parmi les institutions sélectionnées. Même si le risque de crédit de Vivendi Universal est limité au coût de remplacement à la valeur de marché estimée de l'instrument au moment donné, la direction estime que le risque de pertes est limité et que de telles pertes, si elles devaient survenir, ne seraient pas substantielles. Le risque de marché lié aux contrats de change à terme devrait être compensé par l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents ainsi couverts. Les créances et les investissements de Vivendi Universal ne sont pas assortis d'une concentration importante de risque de crédit, compte tenu de la grande variété de la clientèle et des marchés auxquels ses produits sont vendus, leur répartition

géographique et la diversification de notre portefeuille en terme d'instruments et d'émetteurs.

Note 7 Impôts sur les sociétés

La réconciliation entre le taux d'imposition français et le taux d'impôt consolidé réel de Vivendi Universal s'établit comme suit :

	30 juin 2002	30 juin 2001	31 décembre 2001
Taux d'imposition légal en France	35,4 %	36,4 %	36,4 %
Amortissement non déductible des écarts d'acquisition	(35,3)	29,5	(48,4)
Taux d'imposition réduit sur les plus et moins-value à long terme	(2,5)	(14,7)	4,0
Déficits fiscaux	6,0	(9,5)	(3,0)
Autres différences nettes	(6,7)	—	(2,8)
Taux d'imposition réel	(3,1)%	41,7 %	(13,8)%

Les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au 30 juin 2002 n'ont pas évolué de manière significative par rapport au bilan clos au 31 décembre 2001. Les seules variations notables concernent :

- L'activation à hauteur de 700 millions d'euros de déficits fiscaux nés des dépréciations exceptionnelles d'actifs,
- La reprise à hauteur de 200 millions d'euros de l'impôt différé passif, comptabilisé au 31 décembre 2001, relatif à la plus-value de cession BSKyB réalisée en Grande-Bretagne. Cette reprise fait suite à la suppression de la taxation des plus-values de cession de titres en Grande-Bretagne.

Les exercices clôturés au 31 décembre 1999 jusqu'au 31 décembre 2001 sont susceptibles de contrôles par les autorités fiscales des juridictions dans lesquelles Vivendi Universal a

une activité. De nombreuses autorités fiscales ont proposé ou notifié des redressements d'impôts sur le résultat d'années antérieures. Le Groupe estime que ces règlements n'auront pas d'impact significatif sur le résultat d'exploitation, la situation financière ou la liquidité de Vivendi Universal.

.....

Note 8 Détails supplémentaires relatifs aux états financiers

.....

Compte de résultat

Informations financières pro forma illustrant l'impact des acquisitions des actifs de divertissement de USA Networks Inc. (2002), de Houghton Mifflin, Maroc Telecom et MP3.COM (2001)

Les opérations intervenues en 2001 et 2002 ayant entraîné une réorganisation de nos activités et affecté la comparabilité des états financiers du Groupe, nous avons joint ci-dessous des données condensées de compte de résultat 2002 et 2001, données non auditées et présentées sur une base pro forma qui illustrent l'impact des acquisitions des actifs de divertissement de USA Networks Inc., Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com comme si ces opérations étaient intervenues début 2001. Les informations pro forma sont calculées en additionnant aux résultats réels de Vivendi Universal, les résultats effectifs de chaque entité acquise pour la période en question présentée. Nous pensons que les informations pro forma qui incluent des données comparables pour chaque exercice présenté, permettent d'analyser les évolutions de résultat. Ces informations pro forma ne sont pas nécessairement représentatives des résultats combinés qui auraient été réalisés si ces événements s'étaient effectivement produits

début 2001, ni des résultats opérationnels futurs de Vivendi Universal. Par ailleurs, les activités audiovisuelles internationales de Universal Studios sont désormais intégrées à ceux du groupe Canal+. Ce reclassement n'a aucun impact sur les résultats totaux de Vivendi Universal.

(En millions d'euros)	30 juin 2002 proforma	30 juin 2001 proforma
Chiffre d'affaires	30 618	28 293
Résultat d'exploitation	2 431	2 257

.....

DONNEES REELLES COMPLEMENTAIRES

(En millions d'euros)	30 juin 2002	30 juin 2001	31 décembre 2001
Charges financières nettes			
Coût net du financement	(674)	(625)	(1 455)
Plus-values sur cession de participations financières	194	122	143
Bénéfices (pertes) de change	(68)	154	51
Provisions	(3 402)	(128)	(482)
Autres	(280)	10	(185)
	(4 230)	(467)	(1 928)

.....

Eléments exceptionnels nets

Plus-values nettes et gains résultant de la dilution des participations dans d'autres sociétés ⁽¹⁾	2 068	1 255	2 365
Autres	—	(17)	—
	2 068	1 238	2 365

.....

(1) dont au 30 juin 2002, plus-value nette de 1,6 milliard d'euros sur BskyB, plus-value sur la cession de 15,5 % de Vivendi Environnement 630 millions d'euros, plus-value sur la cession de Canal Digital 144 millions d'euros, moins-value sur la cession des pôles édition business-to-business et santé de Vivendi Universal Publishing (253) millions d'euros.

(En millions d'euros)	30 juin 2002	30 juin 2001	31 décembre 2001
Dotations aux amortissements et provisions			
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	1 876	1 621	2 578
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions ⁽²⁾	642	769	1 688
Réduction de la valeur des écarts d'acquisition	11 000	312	13 515
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	438	255	1 253
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges et autres provisions (hors provisions financières)		(275)	16
	13 956	2 682	19 050

(2) voir Note 2

Bilan

(En millions d'euros)	Ecart d'acquisition	Amortissement cumulé	Ecart d'acquisition net
Ecart d'acquisition			
Solde au 31 décembre 2001	54 159	(16 542)	37 617
Effets de périmètre ⁽¹⁾	11 324	(94)	11 230
Dotations aux amortissements	—	(642)	(642)
Réduction de valeur ⁽²⁾	—	(11 000)	(11 000)
Autres	1 715	(2 802)	(1 087)
Ecarts de conversion	(3 497)	116	(3 381)
Solde au 30 juin 2002	63 701	(30 964)	32 737

(1) dont écart d'acquisition USA Networks en cours d'allocation.

(2) voir Note 2

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Autres immobilisations incorporelles nettes		
Droits audiovisuels et musicaux	7 578	7 821
Marques, parts de marché, fonds éditoriaux	7 409	7 984
Droits d'exploitation de films, nets d'amortissements	2 833	2 587
Créations éditoriales	187	118
Licences Telecom	983	680
Charges à répartir	1 396	1 391
Logiciels	710	703
Mises de fonds consenties à des collectivités locales	556	568
Autres	1 549	1 450
	23 201	23 302

(En millions d'euros)	Autres immobilisations incorporelles	Amortissements cumulés	Autres immobilisations incorporelles nettes
Solde au 31 décembre 2001	30 128	(6 826)	23 302
Acquisitions / dotations	876	(482)	394
Cessions / reprises	(71)	44	(27)
Mouvements du périmètre de consolidation et autres	1 061	(142)	919
Ecarts de conversion	(1 580)	193	(1 387)
Solde au 30 juin 2002	30 414	(7 213)	23 201

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Immobilisations corporelles nettes		
Terrains	2 046	2 199
Constructions	3 728	3 941
Installations techniques	8 653	9 138
Immobilisations en cours	1 087	1 030
Autres	2 874	2 823
Immobilisations du domaine privé	18 388	19 131
Immobilisations du domaine concédé	4 324	4 265
Immobilisations corporelles nettes	22 712	23 396

(En millions d'euros)	Immobilisations du domaine privé	Immobilisations du domaine concédé	Amortissements cumulés	Immobilisations corporelles nettes
Solde au 31 décembre 2001	32 031	6 187	(14 822)	23 396
Acquisitions / dotations	1 536	149	(1 960)	(275)
Cessions / reprises	(270)	(19)	84	(205)
Mouvements du périmètre de consolidation et autres	240	(24)	221	437
Ecarts de conversion	(858)	(21)	238	(641)
Solde au 30 juin 2002	32 679	6 272	(16 239)	22 712

Aux 30 juin 2002 et 31 décembre 2001, le montant des immobilisations corporelles destinées à la couverture d'em-

prunts bancaires sous la forme de sûretés réelles s'élève pour ces deux échéances à 0,8 milliard d'euros. (Voir note 5)

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Autres valeurs mobilières de placement		
Titres d'autocontrôle	1 702	1 840
Valeurs cotées ⁽¹⁾	34	1 866
Valeurs non cotées ⁽²⁾	442	403
Provisions pour dépréciation ⁽³⁾	(466)	(336)
	1 713	3 773

(1) La baisse des valeurs cotées est principalement liée à la cession des titres BskyB pour 1,6 milliard d'euros et à celle des titres Vinci pour 0,2 milliard d'euros. (voir Note 1)

(2) Les titres négociables non cotés se composent principalement de fonds communs de placement.

(3) Dont (132,6) millions de provisions financières enregistrées relatives notamment aux titres d'autocontrôle (voir Note 2).

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Intérêts minoritaires		
Solde en début d'exercice	10 208	9 787
Mouvements du périmètre de consolidation ⁽²⁾	2 228	411
Emission de TSAR ⁽¹⁾	—	300
(Titres Subordonnés Remboursables en Actions Vivendi Environnement)		
Quote-part des minoritaires dans le résultat des filiales consolidées	154	594
Dividendes payés par les sociétés consolidées	(195)	(981)
Impact des écarts de conversion sur les intérêts minoritaires	(1 020)	97
Autres variations	(29)	—
Solde en fin d'exercice	11 346	10 208

(1) VEFO — Vivendi Environnement Financière de l'Ouest — (société holding détenue à plus de 99 % par Vivendi Environnement) a émis en décembre 2001 un montant de 300 millions d'euros de titres subordonnés remboursables en actions de priorité (TSAR), à échéance 28 décembre 2006. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces titres sont assimilés à des intérêts minoritaires.

(2) Ces mouvements concernent principalement la cession de 15,5 % de Vivendi Environnement et l'acquisition des actifs de Divertissement de USA Networks. (voir Note 1)

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001
Provisions pour risques et charges		
Litiges	717	610
Garanties données aux clients	424	311
Provision d'actifs dans le cadre de contrats de service public	819	762
Provision pour renouvellement et garantie totale	275	273
Provision sur immobilisations corporelles	335	106
Provision sur actifs immobiliers	214	527
Provision sur travaux en cours et pertes sur contrats à long terme	456	484
Frais de fermeture	447	455
Retraites	612	652
Charges de réorganisation et de restructuration	136	314
Pertes sur investissements dans des sociétés non consolidées	284	320
Provisions financières /impairment ⁽¹⁾	1 087	—
Autres	1 721	1 517
	7 527	6 331

(1) Ces provisions concernent principalement les actifs internationaux des Telecoms (425 millions d'euros), AOLE (270 millions d'euros) et les options de vente sur actions propres (346 millions d'euros). (voir note 2)

(En millions d'euros)	
Provisions	
Solde au 31 décembre 2001	6 331
Dotations	637
Dotations dans le cadre de l'impairment	1 087
Reprises	(232)
Mouvements du périmètre de consolidation	(131)
Écarts de conversion	(94)
Autres	(71)
Solde au 30 juin 2002	7 527

Note 9 Engagements⁽¹⁾

Le tableau suivant synthétise les informations relatives aux obligations contractuelles de Vivendi Universal et les engagements commerciaux en date du 30 juin 2002 :

(En millions d'euros)	Total	Échéances/expiration selon la durée			
		Un an au plus	1 — 2 ans	2 — 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme ⁽¹⁾	26 073	—	8 089	9 398	8 586
Droits de retransmission de sport ⁽²⁾	1 404	235	453	697	19
Droits de retransmission de films et programmes ⁽³⁾	2 437	456	577	994	410
Contrats d'emploi, talents créatifs ⁽⁴⁾	862	464	202	180	16
Locations à long terme ⁽⁵⁾	4 294	562	578	1 522	1 633
Engagements suite à des cessions immobilières ⁽⁶⁾	650	—	—	—	650
Contrats de service public ⁽⁷⁾	223	37	33	80	73
Total	35 943	1 754	9 932	12 871	11 387

(1) Dettes à long terme enregistrées au bilan, (Note 5).

(2) Contrats d'exclusivité pour la diffusion d'événements sportifs dont 1 342 millions d'euros en autres dettes à long terme et 62 millions d'euros en provisions pour risques et charges.

(3) Contrats d'exclusivité pour la diffusion de productions cinématographiques, acquisitions de catalogues de programmes et location de capacités satellite par le Groupe Canal+.

(4) Contrats dans le cours normal des affaires, liés aux talents créatifs et aux contrats d'emploi, principalement dans les activités Musique et Télévision et cinéma.

(5) Les engagements de bail assumés dans le cours normal des activités de location d'immeubles et d'équipements dont 1,8 milliard d'euros en Média et Communications et 2,5 milliards d'euros dans Vivendi Environnement.

(6) Obligations de crédit-bail liées à des cessions immobilières. En effet, la cession, en avril 1996, à Philip Morris Capital Corporation de trois immeubles en cours de construction a été assortie de la signature de baux de 30 ans devenant effectifs dès la livraison de ces immeubles. Deux de ces immeubles ont été achevés en avril 1998, et le troisième, en avril 2000. La charge annuelle correspondante s'élève à environ 34,4 millions d'euros par an. En décembre 1996, trois immeubles berlinois ont fait l'objet de cessions assorties de baux d'une durée comprise entre dix et trente ans, dont la charge annuelle est de 29,6 millions d'euros. L'écart sur la durée de vie de nos engagements de loyers entre les loyers ainsi payés par Vivendi Universal dans le cadre de ces baux et les loyers que Vivendi Universal perçoit du marché, lorsqu'il est défavorable, fait l'objet d'une dotation aux provisions. (Note : outre ces obligations de bail, des obligations de crédit-bail pour 972 millions d'euros figurent dans la rubrique des dettes à long terme comme l'exigent les principes comptables français lorsque le contrat de bail contient une option d'achat).

(7) Engagements de paiement de redevances à des autorités locales dans le cadre de certains contrats de service public par Vivendi Environnement et ses filiales.

Outre ce qui précède, Vivendi Universal et ses filiales sont soumis à divers engagements hors bilan relatifs à certaines opérations spécifiques et à des garanties de bonne exécution émises dans le cours normal de leurs activités ; notamment, des garanties de bonne fin et des garanties financières, des cautionnements et d'autres engagements

par signature. Les principaux engagements sont les suivants :

- Dans le cadre de l'acquisition des actifs « Divertissement de USA Networks », Barry Diller et la société USA Interactive (USAi) ont reçu respectivement 1,5 % et 5,4 % du capital de la société Vivendi Universal Entertainment

(1) Une actualisation des éléments décrits ici est présentée au §7.18.

(VUE) qui regroupe ces actifs et ceux du groupe USG. Concomitamment Vivendi Universal a consenti des options de vente sur ces participations. Barry Diller peut exercer son option pour un montant minimum de 275 millions de dollars ou pour la juste valeur de sa participation. Ce montant peut-être réglé en numéraire ou par remise de titres Vivendi Universal. L'option accordée à USA Interactive est exerçable à compter du 8^{ème} anniversaire de la transaction, soit en mai 2010, pour un prix correspondant à la juste valeur de sa participation. En outre, l'accord stipule que Vivendi Universal devra indemniser USAi pour toute charge fiscale complémentaire liée à l'avance en numéraire de 1,6 milliard de dollars US en faveur de USAi, qui serait susceptible de naître en cas de cession des actifs apportés par USAi à VUE avant le terme d'une période de 15 ans, sans consentement préalable de la part d'USAi. VUE n'est pas autorisé à transférer d'actifs sans consentement préalable d'USAi, excepté dans le cadre de son activité opérationnelle normale, tant que les actions préférentielles de classe A (« Classe A Preferred Shares ») émises par VUE ne sont pas parvenues à maturité, à moins que 50 % du produit de la vente soit redéployé par VUE. L'accord comprend également des clauses standard de non concurrence de la part de Barry Diller et de USAi et prévoit la présence au Conseil d'Administration de VUE de Barry Diller ainsi que la désignation d'un administrateur par USAi. Par ailleurs, en vue de l'obtention d'un financement de 1,6 milliard de dollars, VUE a procédé au nantissement de certains de ses actifs.

- En juin 2002, Deutsche Bank a vendu 15,5 % du capital de Vivendi Environnement qu'elle détenait dans le cadre du financement sous forme d'une pension livrée consenti le 12 juin à Vivendi Universal. Afin que Deutsche Bank soit en mesure de restituer la même quantité de titres à Vivendi Universal, au terme de la pension livrée le 27 décembre 2002, Vivendi Universal a vendu immédiatement à terme à Deutsche Bank, au prix du placement, le même nombre d'actions.
- La cession des activités Presse Professionnelle et Santé de Vivendi Universal Publishing à Cinven est assortie princi-

palement d'une clause d'ajustement de prix en fonction des comptes définitifs arrêtés au 30 juin 2002, et d'une clause de garantie de passif limitée à 500 millions d'euros par activité valable jusqu'au 31 décembre 2004.

- Dans le cadre de l'acquisition par Sportfive pour une durée de 4 ans des droits de retransmissions des matches de football de la première ligue anglaise dont le montant total s'élève à 1 milliard d'euros, Vivendi Universal a consenti une garantie pour un montant plafonné à 200 millions de livres sterling dont 50 % sont contre-garantis par RTL Group.
- La famille Verrechia qui détient 19,7 % des actions de la société UGC, dispose d'une option de vente de ces actions à Vivendi Universal qui peut être exercée du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007. La valeur de ces actions est actuellement estimée à 70 millions d'euros.
- BNP Paribas, qui détient 16 % des actions de la société UGC, dispose d'une option de vente de ces actions à Vivendi Universal. Elle a notifié à Vivendi Universal, le 5 juillet 2002, son intention de lever son option pour un prix de l'ordre de 57 millions d'euros.
- Vivendi Universal a consenti des garanties en faveur de First Union National Bank et Fleet National Bank dans le cadre de prêts accordés par ces établissements à Universal City Development Partners pour un montant global de 29 millions de dollars. Suite à la dégradation de la note de crédit de Vivendi Universal, ces garanties ont été remplacées depuis le 30 juin 2002 par le versement de dépôts.
- Le 21 décembre 2001, Vivendi Universal a conclu la vente de son activité Vins et spiritueux à Diageo plc et Pernod Ricard S.A. Dans le cadre de cette vente, Vivendi Universal a consenti certaines indemnités aux acquéreurs, et notamment une indemnité pour rupture d'engagement, à hauteur d'un maximum de 1 milliard de dollars. Pour être admissible, chaque demande individuelle d'indemnité doit être supérieure à un seuil minimum de 10 millions de dollars ; les acheteurs ne recevront une indemnité pour les demandes d'indemnisation admises que si le montant total de toutes ces demandes d'indemnisation dépasse une franchise de 81,5 millions de dollars. Le Contrat

d'acquisition prévoit plusieurs possibilités d'indemnisations par Vivendi Universal ; il prévoit également des ajustements en relation avec le prix d'achat dépendant de l'endettement net et du Fonds de roulement net à la date de la réalisation de la transaction.

- Dans le cadre de la vente des actions préférentielles d'AOL Europe (AOLE), Vivendi Universal a conclu avec une société financière un contrat de Total Return Swap (TRS) qui expire le 30 octobre 2003. Conformément à la convention, Vivendi Universal assumera le risque financier lorsque la valeur nette disponible d'AOLE est inférieure à 812 millions de dollars au 31 mars 2003. La valeur nette disponible d'AOLE est définie par contrat comme "la juste valeur" d'AOLE et des actifs et activités de ses filiales (notamment leurs actifs et leurs passifs, à l'exclusion de leur endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties) selon le principe de continuité d'exploitation, après déduction de la valeur totale de cet endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties, et le montant payable aux détenteurs de toute action AOLE prioritaire par rapport aux actions privilégiées de catégorie E lors de la liquidation au 31 mars 2003. La valeur nette disponible d'AOLE sera évaluée par deux experts en avril 2003. En cas d'écart supérieur à 10 %, un troisième expert sera désigné. Au 30 juin 2002, une provision de 0,3 milliard d'euros a été enregistrée afin de prendre en compte le risque financier relatif à la valeur de réalisation de AOLE dans un contexte de baisse des marchés. (voir Note 2)
- Le contrat d'acquisition de Rondor Music International, en 2000, prévoit une clause d'ajustement conditionnel du prix d'achat basé sur les actions Vivendi Universal émises dans le cadre de cette acquisition. L'ajustement conditionnel du prix sera liquidé en 2005, ou plus tôt, si le cours de l'action Vivendi Universal tombe en dessous de 37,50 dollars pendant une période consécutive de dix jours et que les propriétaires précédents de Rondor exigent une liquidation anticipée. Le passif potentiel de Vivendi Universal en vertu de cette convention est limité à un montant approximatif de 230 millions de dollars. Cet engagement est intégralement provisionné au 30 juin 2002 compte tenu de la baisse du cours de l'action Vivendi Universal en dessous du seuil fixé durant une période consécutive supérieure à dix jours. Le paiement interviendra en avril 2003.
- Dans le cadre de la licence de 3^{ème} génération UMTS octroyée à SFR par le gouvernement français en 2001, nous nous sommes engagés à effectuer à l'avenir des paiements de droits de licence égaux à 1 % du chiffre d'affaires engrangé dès la mise en service, qui est actuellement prévue pour 2004.
- Vivendi Universal a repris les engagements souscrits par Seagram dans le cadre de l'aménagement du parc de loisirs d'Orlando en Floride. Parmi ceux-ci figurent une garantie de bonne fin portant sur la réalisation de 3 hôtels et un engagement limité à 30 millions de dollars de couvrir leurs déficits d'exploitation, à hauteur d'une quote-part de 25 %.
- Dans le cadre de sa participation d'environ 26 % dans le capital de la société commune Xfera, bénéficiaire de la licence de téléphonie mobile de 3^{ème} génération UMTS en Espagne, Vivendi Universal a conclu un contrat de caution bancaire de 920 millions d'euros dans le cadre de contrats de financement fournisseurs. Ces contrats qui concernent plusieurs fournisseurs, ont été conclus en vue de financer éventuellement les sommes dues pour des équipements de réseaux et ce, à hauteur d'un montant total de 3 milliards d'euros.
- Dans le cadre de sa participation dans Cinema Corporation International, Vivendi Universal a consenti des garanties portant sur des facilités de crédit et sur la location de salles de cinéma pour approximativement 401 millions d'euros.
- Dans le cadre de sa participation de 55 % dans Monaco Telecom, Vivendi Universal a consenti à la Principauté de Monaco une promesse d'achat portant sur sa participation résiduelle dans Monaco Telecom soit 45 %. Cette option permet à la Société Nationale de Financement de Monaco de vendre à la Compagnie Monégasque de Communication, filiale de Vivendi Universal, à tout moment

jusqu'en décembre 2009 l'intégralité de sa participation, soit 45 % pour sa valeur de marché. Cette option peut être exercée par tranches mais chacune d'entre elles ne pourra pas concerner moins de 10 % des actions. La valeur de marché sera déterminée par deux experts indépendants (désignés respectivement par Vivendi Universal et la Principauté de Monaco) dans un délai de deux mois à compter de leur nomination. A défaut d'accord sur la valeur de marché, les partis désigneront un troisième expert.

- Dans le cadre de la vente d'options de vente sur actions propres, Vivendi Universal s'était engagé à acheter, au 30 juin 2002, 10,8 millions d'actions à des cours d'exercice s'étageant entre 60,40 euros et 80,00 euros au deuxième semestre 2002 et 3,1 millions d'actions à un cours d'exercice de 50,50 euros en janvier 2003.
- Dans le cadre de la couverture des plans de stock-options, Vivendi Universal a conclu en juin 2001 un contrat d'option d'achat d'actions « call » afin de couvrir les exercices de ces stock-options dont le cours était supérieur à 75 euros. Simultanément, Vivendi Universal a vendu, à l'émetteur de l'option d'achat d'actions, 9,5 millions d'actions d'autocontrôle lui permettant de disposer d'une couverture de son risque.
- Une option d'achat de Vivendi Universal et réciproquement une option de vente du Royaume du Maroc portant sur 16 % du capital de Maroc Telecom actuellement détenue par le Royaume du Maroc, seront exerçables du 1^{er} septembre 2003 au 1^{er} juin 2005 à la juste valeur de cette participation à la date d'exercice (actuellement estimée à 690 millions d'euros), sauf si avant le 1^{er} septembre 2003, le Royaume du Maroc a cédé cette participation à un tiers ou si Vivendi Universal a exercé son droit de préemption.
- D'autres garanties pour environ 200 millions d'euros. Par ailleurs Vivendi Universal accorde des garanties à des établissements financiers pour le compte de ses filiales dans le cadre de leur activité opérationnelle.

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos Services à l'environnement sont les suivants :

- Vivendi Environnement a consenti une garantie portant sur 374 millions de livres sterling à un groupe d'investisseurs financiers sous la forme d'une option de vente de "preferred shares" de First Aqua (JV Co) Limited au troisième anniversaire de la signature du contrat d'acquisition soit le 7 mars 2005. Par ailleurs, Vivendi Environnement dispose d'une option d'achat exerçable entre le premier anniversaire de la signature du contrat d'acquisition de First Aqua (JV Co) Limited et la cinquième année de cet anniversaire, soit entre le 7 mars 2003 et le 7 mars 2007.
- Vivendi Environnement a accordé une garantie de passif à hauteur de 192 millions d'euros dans le cadre de la cession de Filtration & Separation Group.
- Dans le cadre de leurs obligations contractuelles de concessionnaires, Vivendi Environnement et certaines de ses filiales prennent à leur charge le renouvellement des immobilisations du domaine concédé dont elles assurent la gestion. Les dépenses de renouvellement prévisionnelles à la charge du groupe, sur la durée résiduelle des contrats s'élevaient à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001.
- Les garanties accordées par Vivendi Environnement et ses filiales dans le cadre normal de leur activité s'élèvent à 3,8 milliards d'euros. Elles concernent notamment des garanties données aux collectivités locales, des garanties d'exploitation, ou de performance au profit des filiales de Vivendi Environnement, soit directement à des clients, soit à des institutions financières.
- Vivendi Environnement a contracté une obligation potentielle de 613 millions d'euros dans le cadre du contrat de dépollution des eaux à Berlin, destinée à indemniser d'anciens propriétaires, non indemnisés par le gouvernement berlinois, et qui présenteraient des demandes d'indemnisation.

- Vivendi Environnement a consenti à des compagnies d'assurance une garantie d'un montant maximum de 0,8 milliard de dollars afin qu'elles puissent émettre des *Performance Bonds* au profit des filiales américaines dans le cadre de leurs activités (garanties d'exploitation, garanties de remise en état des sites). Il s'agit néanmoins d'un plafond dont l'essentiel n'était pas utilisé au 31 décembre 2001.
- Préalablement aux opérations de restructuration du capital de Vivendi Environnement qui allaient ramener la participation de Vivendi Universal dans Vivendi Environnement en dessous de 50 % du capital et des droits de vote, Madame Esther Koplowitz a accepté par accord en date du 17 juin 2002, de ne pas exercer son droit d'achat sur la participation de Vivendi Environnement dans la société B 1998 SL. En contrepartie, Vivendi Environnement a accordé à Madame Esther Koplowitz et à son groupe d'actionnaires au sein de B 1998 SL un droit d'acquisition préférentiel des parts de B 1998 SL détenues par Vivendi Environnement dans l'hypothèse où Vivendi Environnement ferait l'objet d'une prise de contrôle hostile.
- D'autres garanties pour un montant de 70 millions d'euros.

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos activités non stratégiques sont les suivants :

- Le groupe a finalisé le 19 décembre 2000 la vente de 49,9 % de Sithe North America à Exelon pour un montant total de 696 millions de dollars U.S. Le montant net après impôt qui revient à Vivendi Universal au titre de cette opération est de 475 millions de dollars U.S. Vivendi Universal conserve une participation minoritaire d'environ 34 % tandis que Peco devient le premier actionnaire de Sithe. La participation résiduelle de Vivendi Universal fait l'objet d'une option réciproque de vente ou d'achat entre Vivendi Universal et Peco, exerçable pendant 3 ans à compter de décembre 2002. Selon les termes du contrat, le prix de cession est encadré par un cap et un floor.

- une garantie plafonnée à 150 millions d'euros apportée par Vivendi Universal à Nexity dans le cadre de la cession de sociétés détenant des terrains et patrimoines immobiliers intervenue sur le premier semestre 2002.
- une garantie plafonnée à 250 millions d'euros apportée à l'occasion de la vente par Vivendi Universal de plusieurs tours de bureaux et ensembles immobiliers à Unibail.
- d'autres nantissemements ainsi que des garanties en faveur de banques dans le cadre d'opérations immobilières, d'un montant unitaire s'échelonnant entre 42 000 euros et 46 millions d'euros et représentant au total 271 millions d'euros.

LITIGES Vivendi Universal est partie prenante dans divers litiges en demande ou en défense dans le cours normal de ses activités. Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de litiges dans lesquels sa responsabilité serait recherchée susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière ou sur ses résultats.

QUESTIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT Les activités de Vivendi Universal sont soumises à des réglementations environnementales changeantes et de plus en plus contraignantes dans certaines juridictions. Vivendi Universal a contracté des assurances pour couvrir ses activités. Au 30 juin 2002, le groupe n'a encouru aucune perte environnementale significative.

Note 10 Information sectorielle

INFORMATIONS RELATIVES AUX SECTEURS D'ACTIVITE

Les activités du groupe dans le monde s'articulent autour de deux grands pôles : médias et communication d'une part, et services à l'environnement, d'autre part. Les principaux métiers au sein de ces pôles sont les suivants : Musique, Édition, Télévision et Film, Télécoms, Internet et Services à l'environnement (*voir périmètre des secteurs d'activité*)

détaillé en Note 11). Chaque métier est une entité stratégique qui propose des produits et services différents commercialisés par des canaux distincts. Compte tenu de la spécificité de leurs caractéristiques en matière de clientèle, de technologie, de marketing et de distribution, les segments sont gérés de manière autonome. La direction évalue la performance de ses segments et leur alloue des res-

sources en fonction de plusieurs indicateurs de performance. Le montant du chiffre d'affaires inter-segments n'est pas significatif. Toutefois, le siège du groupe affecte une partie de ses frais à chacun de ses segments opérationnels. Vivendi Universal n'affecte pas les produits et charges d'intérêts, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels à ses segments d'activité.

(En millions d'euros)	Musique	Edition	Télévision & Film	Télécoms ⁽¹⁾	Internet	Holding & Corporate	Total Médias & Communication	Services à environnement ⁽²⁾⁽³⁾	Activités non stratégiques	Total Vivendi Universal
30 juin 2002										
Chiffre d'affaires	2 873	2 141	5 496	4 391	87	—	14 987	14 951	52	29 990
Charges d'exploitation hors amortissements	(2 516)	(1 880)	(4 664)	(2 816)	(170)	(161)	(12 207)	(13 037)	(68)	(25 312)
Amortissements corporels et incorporels	(228)	(168)	(338)	(596)	(21)	(34)	(1 385)	(923)	(7)	(2 315)
Autres produits (charges) non récurrents	40	3	15	(3)	(0)	8	63	26	(109)	(21)
Charges de restructuration		(1)	(48)	1	2		(46)	(6)	(0)	(52)
Résultat d'exploitation	169	95	461	976	(103)	(187)	1 411	1 011	(132)	2 291
Investissements industriels	61	85	276	377	8	2	809	1 108	—	1 917
30 juin 2001										
Chiffre d'affaires	2 986	1 611	4 325	3 478	46		12 446	13 940	57	26 443
Charges d'exploitation hors amortissements	(2 535)	(1 388)	(3 869)	(2 341)	(134)	(115)	(10 382)	(12 176)	(52)	(22 610)
Amortissements corporels et incorporels	(217)	(66)	(307)	(434)	(6)	(34)	(1 064)	(786)	(27)	(1 877)
Autres produits (charges) non récurrents		(4)	(32)	1	1	(16)	(50)		(1)	(51)
Charges de restructuration		(3)	6	2	(9)		(4)	(12)	(1)	(16)
Résultat d'exploitation	234	150	123	706	(103)	(165)	946	967	(24)	1 889
31 décembre 2001										
Chiffre d'affaires	6 560	4 286	9 501	7 639	129	—	28 115	29 094	151	57 360
Charges d'exploitation hors amortissements	(5 402)	(3 469)	(8 277)	(5 332)	(338)	(261)	(23 079)	—	—	—
Amortissements corporels et incorporels	(439)	(269)	(1 082)	(978)	(44)	(65)	(2 877)	—	—	—
Autres produits (charges) non récurrents	—	(1)	(192)	1	—	—	(192)	—	—	—
Charges de restructuration		(68)	(24)		(37)		(129)			
Résultat d'exploitation	719	479	(74)	1 330	(290)	(326)	1 838	1 964	(7)	3 795
Investissements industriels	133	193	556	1 534	20	6	2 442	2 879	17	5 338

(En millions d'euros)	Musique	Edition	Télévision & Film	Télécoms	Internet	Holding & Corporate	Total Médias & Communication	Services à environnement	Activités non stratégiques	Total Vivendi Universal
Situation au 30 juin 2002										
Titres mis en équivalence	40	(5)	1 306	768	(430)	132	1 811	476	—	2 287
Total des Actifs	16 393	5 605	39 879	11 907	651	6 045	80 480	40 449	1 471	122 400

(En millions d'euros)	Musique	Edition	Télévision & Film	Télécoms	Internet	Holding & Corporate	Total Médias & Communication	Services à environnement	Activités non stratégiques	Total Vivendi Universal
Situation au 31 décembre 2001										
Titres mis en équivalence	30	(13)	7 988	899	(465)	132	8 571	605	—	9 176
Total des Actifs	21 907	7 409	42 536	12 760	825	9 881	95 318	41 892	1 792	139 002

(1) Intègre Cegetel et Maroc Telecom détenus à respectivement 44 % et 35 % (voir note 11). *La contribution de ces sociétés aux agrégats d'exploitation est présentée dans les Tableaux Financiers. Au 30 juin 2002, leur contribution aux investissements industriels s'élèvent à respectivement 149 millions d'euros et 162 millions d'euros.*

(2) Intègre Vivendi Environnement détenu à 47,7 % (voir note 11).

(3) Les données publiées par Vivendi Environnement peuvent différer des chiffres présentés par Vivendi Universal dans la mesure où les flux intragroupe (non significatifs) viennent impacter la contribution de Vivendi Environnement dans les états financiers de Vivendi Universal. Par ailleurs, la définition du résultat d'exploitation utilisée par Vivendi Universal diffère de la notion d'EBIT publiée par Vivendi Environnement (1 018 millions d'euros au 30 juin 2002), cette dernière n'intégrant pas les charges de restructuration qui s'élèvent à 6 millions d'euros.

Informations relatives aux zones géographiques

Le tableau suivant présente la ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires pour 2001 et les premiers semestres 2001 et 2002.

(En millions d'euros)	30 juin 2002	31 décembre 2001	30 juin 2001
Chiffre d'affaires			
France	12 540	24 285	11 652
Royaume-Uni	1 722	4 170	1 969
Reste de l'Europe	5 537	10 456	4 745
États-Unis	6 990	12 654	5 476
Reste du monde	3 201	5 795	2 601
	29 990	57 360	26 443

.....

Note 11 Liste des principales sociétés consolidées en 2002

.....

Les principales sociétés consolidées en 2002 sont les suivantes :

	Méthode de consolidation	Participation détenue (en %)
VIVENDI UNIVERSAL		
MEDIA ET COMMUNICATION		
Musique		
Centenary Holding N.V	Intégration globale	92 %
Universal Music (UK) Holdings Ltd.	Intégration globale	100 %
Universal Holding GmbH	Intégration globale	100 %
Universal Music K.K	Intégration globale	100 %
Universal Music S.A. France	Intégration globale	100 %
Universal Studios, Inc.	Intégration globale	92 %
Polygram Holding, Inc.	Intégration globale	100 %
Interscope Records	Intégration globale	100 %
Def Jam Records, Inc.	Intégration globale	100 %
Edition		
Vivendi Universal Publishing	Intégration globale	100 %
Houghton Mifflin Company	Intégration globale	100 %
Vivendi Universal Games Inc.	Intégration globale	100 %
Groupe Expansion	Intégration globale	100 %
Editions Robert Laffont	Intégration globale	100 %
Promotec	Intégration globale	100 %
Larousse-Bordas	Intégration globale	100 %
Comareg	Intégration globale	100 %
TV & Film		
Groupe Canal S.A	Intégration globale	100 %
Canal Plus ⁽¹⁾	Intégration globale	49 %
Canal Satellite	Intégration globale	66 %
StudioCanal	Intégration globale	100 %
Multithématiques	Intégration globale	64 %
Universal Pictures International B.V	Intégration globale	92 %
Universal Studios Holding I Corp., Inc.	Intégration globale	92 %
Vivendi Universal Entertainment	Intégration globale	93 %
Télécoms		
Groupe Cegetel ⁽²⁾	Intégration globale	44 %
Cegetel ⁽³⁾	Intégration globale	80 %
Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.)	Intégration globale	80 %
Vivendi Telecom International	Intégration globale	100 %
Vivendi Telecom Hungary	Intégration globale	100 %
Kencell	Intégration globale	60 %
Monaco Telecom	Intégration globale	55 %
Maroc Telecom ⁽²⁾	Intégration globale	35 %
Elektrim Telekomunikacja	Mise en équivalence	49 %
Xfera	Mise en équivalence	26 %

	Méthode de consolidation	Participation détenue (en %)
Internet		
Vivendi Universal Net	Intégration globale	100 %
i-France	Intégration globale	100 %
Scoot Europe	Intégration globale	100 %
Ad-2-One	Intégration globale	100 %
CanalNumedia	Intégration globale	100 %
Vizzavi Europe	Mise en équivalence	50 %
Scoot.com plc	Mise en équivalence	22 %
Vivendi Universal Net U.S.A. Group, Inc.	Intégration globale	100 %
MP3.com, Inc.	Intégration globale	100 %
Emusic.com, Inc.	Intégration globale	100 %
Flipside, Inc./Uproar, Inc.	Intégration globale	83 %
ENVIRONNEMENT		
Vivendi Environnement ⁽¹⁾	Intégration globale	48 %
Vivendi Water	Intégration globale	100 %
CGEA Onyx	Intégration globale	100 %
CGEA Connex	Intégration globale	100 %
Dalkia	Intégration globale	66 %
F.C.C ⁽¹⁾	Intégration proportionnelle	28 %

(1) Vivendi Universal consolide ces sociétés parce qu'elle détient la majorité au conseil d'administration et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires exerce d'importants droits participatifs lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par Vivendi Universal.

(2) Vivendi Universal consolide ces sociétés *parce qu'en vertu de pactes d'actionnaires*, elle détient la majorité au conseil d'administration et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires exerce d'importants droits participatifs lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par Vivendi Universal.

(3) Cegetel est issue de la fusion de Cegetel 7 et Cegetel Entreprises intervenue en mars 2001. Cegetel est détenue à 80 % par Groupe Cegetel et à 20 % par Télécom Développement, elle-même détenue à 50 % par Groupe Cegetel et mise en équivalence.

(4) FCC est intégrée proportionnellement car Vivendi Environnement détient 49 % du holding B1998 qui contrôle FCC à 56,5 %. La société B1998 est contrôlée conjointement avec le second actionnaire, qui détient le solde de la participation. Un accord d'actionnaires prévoit, en effet, notamment le strict partage des droits de représentation du holding dans les organes de direction de FCC (Conseil d'Administration et Comité Exécutif de FCC et ses filiales).

C. - RAPPORT SUR L'EXAMEN LIMITE DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats consolidés présenté sous la forme de comptes consolidés intermédiaires de la société Vivendi Universal, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent, au regard des règles et principes comptables français, du résultat consolidé des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les

entreprises comprises dans la consolidation à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Acquisition des actifs de divertissements d'USA Networks, Inc » de la note 2 « Ecart d'acquisition » de l'annexe qui expose que l'affectation définitive du coût d'acquisition de cette société sera réalisée dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition,
- le paragraphe « Dépréciation exceptionnelle de certains écarts d'acquisition et actifs financiers » de la note 2 « Ecart d'acquisition » de l'annexe qui précise qu'une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition de 11 milliards d'euros ainsi qu'une charge financière de 3,4 milliards d'euros ont été enregistrées dans les états financiers consolidés compte tenu de la détérioration des conditions économiques depuis décembre 2001 et de l'évolution du coût de financement de la société. Ces réductions de valeur effectuées au 30 juin 2002 s'inscrivent dans les intervalles de valorisation d'experts indépendants ou d'analystes et les hypothèses de cession retenues par la Direction de la société.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 22 octobre 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie

RSM Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

7.6. POSITION DE LIQUIDITE DU GROUPE

7.6.1. « Covenants » des principales lignes de crédit existantes

Les lignes de crédit actuelles, notamment les crédits syndiqués de 3 milliards d'euros et 850 millions d'euros mis en place respectivement en mars 2002 et en mars 1999, comportaient un certain nombre de « financial covenants » (clauses financières), sous forme de ratios financiers, ainsi que des clauses relatives à la mise en place de sécurités et à la cession d'actifs. Ainsi, le crédit de 3 milliards d'euros est subordonné au respect par Vivendi Universal des ratios Dette nette/EBITDA, calculés sur le périmètre de consolidation hors Vivendi Environnement, $<3,5$ jusqu'au 30 juin 2002 et <3 ensuite et EBITDA/Frais financiers nets, déterminés sur la même base, $>4,5$ jusqu'au 30 juin 2002 et >5 ensuite, calculés à la fin de chaque semestre. Le crédit de 850 millions d'euros est assorti de deux ratios : Dette nette/EBITDA <4 et EBIT/ Frais financiers nets >3 , calculés en fin d'année sur la base des comptes consolidés du groupe. Les banques participant à ces deux crédits syndiqués ont accepté au mois d'octobre 2002, à une majorité de 95 % pour le crédit de 3 milliards d'euros et de 89 % pour celui de 850 millions d'euros, de modifier ces ratios financiers pour les harmoniser avec ceux proposés pour la nouvelle ligne de crédit de 3 milliards d'euros et ont expressément autorisé la mise en place de cette nouvelle ligne dans les termes proposés dans la mesure où ces termes étaient en contradiction avec les obligations contractuelles de Vivendi Universal à leur égard (la majorité qualifiée nécessaire pour obtenir la levée des conditions en question était de 66 %). En conséquence, le coût des lignes a été revu à la hausse. La marge sur le financement de 850 millions d'euros a été portée à 125 points de base et celle sur le financement de 3 milliards d'euros à 150 points de base, auxquels s'ajoutent des commissions annuelles de 25 et 20 points de base pour les banques ayant consenti des « waivers » et une commission de 40 points de base pour celles participant au crédit de 850 millions d'euros et ayant donné leur « waiver » avant une certaine date.

7.6.2. « Covenants » de la ligne de crédit de 1 milliard d'euros du 10 juillet 2002

Le 10 juillet 2002, Vivendi Universal a obtenu une facilité de 1 milliard d'euros d'un groupe de sept banques expirant le 31 décembre de cette année et ramenée à ce jour à 910 millions d'euros. Cette facilité de crédit contient les mêmes obligations en termes de ratios financiers que celles contenues dans le contrat de crédit de 3 milliards d'euros de mars 2002 et prévoit, en outre, un certain nombre de restrictions, parmi lesquelles l'impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, de réaliser des investissements financiers et d'apporter des garanties à des tiers. En outre, l'emprunt doit être remboursé et annulé par les produits nets de cession des actifs reçus au cours de la période, à l'exception de ceux d'une valeur unitaire inférieure à 25 millions d'euros, dans la limite d'un plafond global de 100 millions d'euros, ainsi que par les produits issus d'augmentations de capital ou de nouveaux emprunts, hormis le refinancement de la ligne de 1,6 milliard de dollars de Vivendi Universal Entertainment.

7.6.3. « Covenants » de la ligne de crédit de 3 milliards d'euros en cours de finalisation

Le 18 septembre 2002, Vivendi Universal a signé un protocole d'accord (« term-sheet ») avec un ensemble de onze banques pour la mise en place d'une facilité de 3 milliards d'euros qui comporte deux tranches A et B, respectivement de 2 milliards d'euros et de 500 millions d'euros expirant le 30 novembre 2003, immédiatement disponibles, et une tranche C de 500 millions d'euros disponible le cas échéant en janvier 2003 et expirant le 31 décembre 2004.

La mise en place de cette nouvelle facilité, qui serait sécurisée par le nantissement des titres de certaines sociétés holdings du groupe (Groupe Canal+, Vivendi Telecom International, Vivendi Environnement à l'issue de la période d'incessibilité) et garantie notamment par les principales sociétés holdings américaines, entraînerait le remboursement du crédit de 1 milliard d'euros mis en place en juillet. Elle serait assortie d'un certain nombre de conditions financières qui s'appliqueraient tant pour cette nou-

velle ligne de crédit que pour celles déjà existantes jusqu'à la levée de ces obligations.

Ainsi, Vivendi Universal devrait respecter un certain nombre de ratios financiers calculés sur un périmètre réduit aux sociétés contrôlées à plus de 50 % à la fin de chaque trimestre (Dettes financières nettes⁽¹⁾/Cash EBITDA⁽²⁾ passant par palier d'un ratio maximal de 7 au 31 décembre 2002, à 4,4 au 31 décembre 2003 et 4 au 31 décembre 2004 ; Cash EBITDA/Frais financiers nets augmentant d'un ratio minimal de 2,4 au 31 décembre 2002, à 2,7 au 31 décembre 2003 et 3,3 au 31 décembre 2004 ; Dettes financières brutes limitées à un certain montant, 20 milliards d'euros au 31 décembre 2002, diminuant par palier jusqu'à 12,5 au 31 décembre 2003 et 9,5 au 31 décembre 2004). La cession des actifs dont le programme a été annoncé au cours des dernières semaines donnerait lieu au remboursement partiel de la nouvelle facilité si elle était tirée ou à son annulation si elle ne l'était pas, ainsi qu'à celui des principales lignes existantes. D'une manière générale, toutes les cessions d'actifs principaux (core assets) donneraient lieu à des remboursements anticipés à hauteur de 50 % des produits nets reçus, ces 50 % étant affectés à hauteur d'un tiers au remboursement des lignes existantes et à hauteur des deux tiers au remboursement de la nouvelle facilité de 3 milliards d'euros. Par ailleurs, certaines cessions d'actif feraient l'objet de règles particulières. Ainsi, le paiement du prix de vente de Vivendi Universal Publishing serait affecté à hauteur de 25 % au remboursement ou à l'annulation du nouveau crédit de 3 milliards d'euros, les 75 % restants étant conservés par Vivendi Universal et affectés au financement d'un véhicule ad hoc destiné à acquérir une participation dans Cegetel, si une telle opération devait intervenir avant le 30 juin 2003. Après cette date, la répartition se ferait sur une base 50 %/50 %. Le produit de la cession de Houghton Mifflin et de l'activité jeu viendrait en remboursement du crédit de 3 milliards d'euros jusqu'à hauteur de 2 milliards d'euros. Au-delà de 2 milliards d'euros, les 200 millions suivants seraient affectés au rem-

boursement du crédit syndiqué de 850 millions d'euros, et au-delà, les sommes seraient réparties, à hauteur d'un tiers, au remboursement de la ligne de 3 milliards d'euros, et d'un tiers à celui des lignes existantes, le dernier tiers restant à la disposition du groupe.

L'avancée du processus des cessions conduit le groupe à mener une réflexion quant à la structure et au montant du nouveau financement à mettre en place. Dans cet esprit Vivendi Universal a sollicité de ses banques un report au 25 novembre 2002 pour la mise en place définitive de la ligne de crédit de 3 milliards d'euros et leur a, par ailleurs, proposé de porter le montant de son prêt à un montant de l'ordre de 1 milliard d'euros en échange de l'allongement de sa maturité et de l'annulation des clauses de remboursement anticipé sur les cessions d'actifs en cours ou déjà programmées. L'objectif de ces nouvelles dispositions est d'améliorer la liquidité du groupe dans les prochains mois.

7.6.4. « Covenants » de la ligne de crédit de 1,6 milliard de dollars de Vivendi Universal Entertainment

La signature du contrat définitif de la ligne de crédit de 3 milliards d'euros est un préalable à la mise en place d'un nouveau crédit relais de 1,6 milliard de dollars chez Vivendi Universal Entertainment. La prolongation de ce dernier crédit, contracté au mois de mai 2002, jusqu'au 25 novembre 2002 est en cours ainsi que les négociations concernant la modification de la condition suspensive relative au nouveau crédit.

La nouvelle ligne de 1,6 milliard de dollars expirera le 30 juin 2003, son échéance pouvant être portée au 30 septembre 2003 si des financements à plus long terme sont mis en place permettant ainsi son remboursement partiel. Elle sera garantie par le nantissement des actifs de l'emprunteur et de certaines de ses filiales et assortie de « financial covenants » classiques (Dette/EBITDA et EBITDA/Frais financiers).

(1) Obligations, crédits bancaires, crédits bails financiers, titrisation de créances, actions préférentielles souscrites par des tiers, dettes pouvant s'assimiler par leur nature à un emprunt, engagements de nature financière (dont principalement garanties accordées à des filiales non consolidées au titre de leur propres engagements financiers, obligations liées à l'acquisition d'actifs avec paiements différés) diminués de la trésorerie et des placements à court terme (certificats de dépôt d'une échéance inférieure à un an, obligations, titres, billets de trésorerie...).

(2) EBITDA + dividendes reçus de Vivendi Environnement, Cegetel et Maroc Telecom.

7.6.5. "Covenants" des lignes bilatérales en cours de restructuration

Au total, des lignes bilatérales d'un montant total de 1,8 milliard d'euros font l'objet, compte tenu de leurs dispositions contractuelles, d'une restructuration.

Deux financements bilatéraux consentis au Groupe contenaient des clauses d'accélération du remboursement en cas de dégradation de la note de la dette du Groupe en dessous d'un certain niveau :

- Le Total Return Swap relatif aux actions AOLE (voir Note 9 du rapport semestriel supra et § 7.17. infra) pour un montant de 812 millions de dollars US.
- L'émission par Universal Music Operations Ltd. d'actions préférentielles pour un montant de 136 millions de livres sterling.

D'autres emprunts, pour un montant de l'ordre de 800 millions d'euros, étaient initialement assortis de dispositions pouvant entrer en contradiction avec les termes du nouveau crédit de 3 milliards d'euros.

Dans tous ces cas, les établissements financiers concernés ont accepté de suspendre leur accélération du remboursement et de modifier les termes de leurs crédits. Des négociations sont en cours en vue de restructurer le Total Return Swap, le prêt émis par Universal Music Operations Ltd, et le prêt de 300 millions d'euros contracté directement par Vivendi Universal avec CDC Ixis, avec pour objectif de finaliser lesdites restructurations concomitamment à la mise en place de la nouvelle facilité de crédit de 3 milliards d'euros ou de toute autre ligne qui se substituerait dans le cadre de la réflexion en cours sur les financements de Vivendi Universal.

7.6.6. Note de la dette du groupe

A la date de l'Assemblée Générale du 24 avril 2002, la note de Vivendi Universal s'établissait à BBB (Standard&Poors) et Baa2 (Moody's) avec perspectives stables.

A ce jour, la note de référence de la dette à long terme non sécurisée est la suivante : Ba3 (Moody's) pour la note de référence du groupe et B1 pour la note de la maison mère sous revue pour de possibles dégradations et BB (Standard&Poors) pour la note de référence du groupe et B+ pour la note de la maison mère sous surveillance avec implications indéterminées.

La note de la dette à court terme uniquement émise par Standard&Poors s'établit à B.

7.6.7. Emprunt obligataire échangeable en actions Vivendi Environnement

Suite à la consolidation de son financement, Vivendi Universal a confirmé qu'il ne modifierait pas les termes des obligations échangeables en actions Vivendi Environnement émises le 8 mars 2001.

Vivendi Universal a pris en compte dans ses besoins de financement (conformément au tableau présenté ci-après) l'éventuel remboursement anticipé en numéraire, au gré des porteurs, le 8 mars 2003, de leurs obligations échangeables pour un montant global de 1,9 milliard d'euros au maximum.

7.6.8. Analyse prospective de la trésorerie du groupe sur le second semestre 2002 et l'année 2003

L'analyse présentée n'intègre que les filiales détenues à plus de 50 % par le groupe (i.e. hors Cegetel, Maroc Telecom et Vivendi Environnement). En outre, cette analyse n'intègre pas les conséquences éventuelles liées à la situation actuelle de Cegetel (voir infra §7.8). Elle constitue une actualisation de la présentation financière du 25 septembre 2002 et intègre notamment des dividendes supplémentaires à recevoir de filiales.

Remarque liminaire : les cash-flows opérationnels sont en avance de 655 millions d'euros (semaine 42) par rapport à l'actualisation opérée en juillet 2002, dont 200 millions d'euros sont retenus définitivement.

(En millions d'euros)	Juillet à Décembre 2002	2003
Cash flow opérationnels ⁽¹⁾ après impôts et frais financiers	(823)	(68)
Engagements contractuels et dividendes	(931)	(240)
Cession d'actifs hors reprise de dette ⁽²⁾	4 313	7 100
Cash flow avant financement	2 559	6 792
Remboursement de la dette ⁽³⁾	(6 011)	(4 258)
Tirages /renouvellement des facilités existantes, nouveaux emprunts ⁽⁴⁾	3 867	
Cash flow avant tirage supplémentaire	415	2 34
Disponibilité en début de période	1 256	1 672
Disponibilité en fin de période	1 671	4 205

(1) Ensemble des cash-flows générés par les sociétés du groupe (hors Cegetel, Maroc Telecom et Vivendi Environnement) et remontés à Vivendi Universal dans le cadre de conventions de comptes courants.

(2) Numéraire reçu hors dette reprise par l'acquéreur. Sur le second semestre 2002 : Houghton Mifflin 1,2 milliard d'euros, VUP 1,2 milliard d'euros, Express-Expansion et Comareg 0,32 milliard d'euros, Sithe 0,32 milliard de dollars, Vinci 0,3 milliard d'euros, Canal+ Technologie 0,2 milliard d'euros, participation résiduelle dans les activités santé et presse professionnelle de VUP 0,15 milliard d'euros, Vizzavi 0,14 milliard d'euros et divers 0,48 milliards d'euros. Sur l'année 2003, voir infra §7.7.

(3) Sur le second semestre 2002 : crédit relais sur Vivendi Universal Entertainment de 1.622 millions de dollars, facilité de trésorerie obtenue le 10 juillet 2002 de 1.000 millions d'euros, billets de trésorerie 938 millions d'euros, compte courant avec Cegetel 720 millions d'euros, crédits bilatéraux 1.244 millions d'euros, obligations 487 millions d'euros.

(4) Avant tirage de la facilité de 3 milliards d'euros et incluant le tirage de la facilité de 1 milliard d'euros.

7.7. PLAN DE CESSION D'ACTIFS

Le 25 septembre 2002, le Conseil d'administration de Vivendi Universal a pris la décision de céder en 18 mois pour 12 milliards d'euros d'actifs (hors projet de cession de Vivendi Environnement annoncé le 7 novembre 2002 voir §7.15.) :

- Les actifs d'ores et déjà cédés représentent un montant d'environ 650 millions d'euros (numéraire reçu et effet de

désendettement le cas échéant) et comprennent principalement la participation résiduelle dans Vinci (291 millions d'euros), la participation résiduelle dans les activités santé et presse professionnelle de VUP (150 millions d'euros), la participation dans Vizzavi (143 millions d'euros), les actions Lagardère (44 millions d'euros).

- Les actifs dont la cession est en cours représentent un montant d'environ 4,7 milliards d'euros en valeur d'entreprise — cession de titres et reprise de dette — (numéraire à recevoir 3,7 milliards d'euros et impact sur le désendettement 1 milliard d'euros) et comprennent principalement les activités d'édition Europe et Amérique latine de Vivendi Universal Publishing (1 250 millions d'euros, voir infra §7.13), Houghton Mifflin (1 660 millions de dollars, soit 1 700 millions d'euros, dont dette reprise par l'acquéreur 550 millions d'euros, voir infra §7.14), Telepiu (estimé à 893 millions d'euros avant l'ajustement définitif du prix de cession, dont dette reprise par l'acquéreur 450 millions d'euros, voir infra §7.11), Canal+ Technologies (190 millions d'euros, voir infra §7.10), Express-Expansion et Comareg (320 millions d'euros). Ces transactions deviendront définitives lorsqu'elles auront été soumises aux consultations d'usage des organes de représentation du personnel et à l'approbation des autorités de la concurrence et des autres autorités administratives compétentes, le cas échéant.

- Au total, du 1er juillet à ce jour, Vivendi Universal a annoncé environ 5 milliards d'euros de cessions d'actifs dont 1,04 milliard d'euros de reprises de dettes par les acquéreurs, dépassant ainsi largement ses objectifs (5 milliards d'euros de cessions d'actifs en 9 mois).

- Le solde du programme de cession (actifs à céder ou actifs dans lesquels le groupe va se diluer) représente à ce jour un montant supérieur à 7,1 milliards d'euros et comprend principalement l'introduction en bourse de la nouvelle entité Canal+ France (ramenant la participation du groupe à 49 %, voir infra §7.9), la monétisation d'une part minoritaire de Vivendi Universal Games, le désengagement des activités internationales de Canal+ (Pologne,

Benelux, Scandinavie), des activités internationales de télécommunications (Pologne, Hongrie, Kenya, Egypte, etc.), la cession de participations minoritaires et actifs divers (actifs financiers, immobiliers, avions, etc.). Ces opérations sont prévues pour être réalisées en 2003.

L'incidence du plan de cession d'actifs, mesurée sur les éléments d'exploitation du groupe au 31 décembre 2001 (données pro forma pour Houghton Mifflin), s'établit comme suit :

- Les activités cédées représentent un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros et un bénéfice d'exploitation d'environ 140 millions d'euros.

- Les activités dont la cession est en cours représentent un chiffre d'affaires d'environ 3,9 milliards d'euros et un bénéfice d'exploitation d'environ 20 millions d'euros.
- Les activités dont la cession est prévue ou dans lesquelles le groupe va se diluer représentent un chiffre d'affaires d'environ 2,2 milliards d'euros et un bénéfice d'exploitation d'environ 112 millions d'euros.

Tableau récapitulatif au 31 décembre 2001⁽¹⁾

(En millions d'euros)	Activités cédées	Activités en cours de cession	Solde du plan de cession ⁽²⁾	Activités stratégiques	Holding & Corporate	Total Medias & Communication	Activités non stratégiques	Services à l'environnement	Total Vivendi Universal
Chiffre d'affaires	955	3 867	2 199	21 923	0	28 944	151	29 095	58 189
Résultat d'exploitation	140	20	112	1 938	-326	1 884	-7	1 964	3 841
Dettes reprises par les acquéreurs		1 040	300			1 340			1 340

(1) Données pro forma pour Houghton Mifflin, Maroc Telecom et MP3 comptés ici sur 12 mois alors même qu'il s'agit de sociétés acquises en cours d'exercice 2001.

(2) Activités dont la cession est prévue ou dans lesquelles le groupe va se diluer. L'essentiel des actifs concernés sont des investissements financiers non consolidés ou des actifs dans lesquels le groupe va se diluer sans perte de contrôle (Canal+ et Vivendi Universal Games), de ce fait sans incidence sur les éléments d'exploitation. Seule la répartition du résultat net entre la part du groupe et celle des minoritaires sera affectée pour Canal+ et Vivendi Universal Games. L'incidence sur les éléments d'exploitation reflète en fait le désengagement des activités internationales de Canal+ (hors Telepiù, déjà signé), des activités internationales de télécommunications et des activités internet.

Compte tenu des compléments de provisions passés au 30 juin 2002 pour la mise en valeur de marché des actifs, le groupe estime qu'à ce jour les plus ou moins-values liées aux actifs cédés ou en cours de cession ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les résultats du groupe, hormis essentiellement les moins-values sur Houghton Mifflin et Telepiù (environ 1,2 milliard d'euros, avant incidence fiscale). En outre, à ce stade, l'incidence fiscale ne peut être mesurée, mais devrait être négligeable compte tenu du report déficitaire important du groupe en France et, s'agissant de Houghton Mifflin et Telepiù, devrait se traduire par des moins-values fiscalement déductibles.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition liés aux actifs inclus dans le plan de cession s'analysent comme suit :

- Ecarts d'acquisition, nets des amortissements et dépréciation, liés aux actifs cédés : néant ;
- Ecarts d'acquisition nets liés aux actifs en cours de cession : environ 1,9 milliard d'euros ;
- Ecarts d'acquisition nets liés aux actifs dont la cession est prévue (hors actifs dans lesquels le groupe va se diluer sans perte de contrôle) : environ 1,5 milliard d'euros.

7.8. POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR CEGETEL

Le Conseil d'Administration de Vivendi Universal a pris connaissance de la proposition de Vodafone de rachat, pour 6,77 milliards d'euros, de la position de contrôle de 44 % de Vivendi Universal dans Cegetel. Le Conseil a examiné les parts de marché de Cegetel, les comptes actuels et prévisionnels, ainsi que les perspectives de développement sur les activités fixes et mobiles du premier opérateur privé de téléphonie français.

A l'issue de cet examen, le Conseil a considéré que le prix proposé par Vodafone ne reflète pas la véritable valeur de Cegetel et a décidé, au nom des actionnaires de Vivendi Universal, de ne pas accepter cette offre en l'état.

En outre, par cette même décision en date du 28 octobre 2002, le Tribunal de Commerce de Paris statuant en matière de référé a interdit à BT, SBC et Vodafone de, respectivement transférer et acquérir des actions de Cegetel pendant une période de 54 jours à compter du 16 octobre 2002.

A la suite de cette décision, BT, SBC et Vodafone sont convenus, aux termes d'un accord conclu entre elles et Vivendi Universal, à titre de transaction définitive, en date du 5 novembre 2002, que Vivendi Universal est bien fondée à exercer jusqu'au 10 décembre 2002, son droit de préemption et de ne pas lui contester l'exercice de ce droit.

En outre, lors d'une présentation de Cegetel faite auprès d'analystes financiers les 5 et 6 novembre 2002, Cegetel a notamment annoncé les perspectives financières suivantes :

En millions d'euros	2001 Réel	Variation 2001/2002 Estimé	Croissance moyenne annuelle 2001/2004 Estimé
Chiffre d'affaires	6 384	+9 %	>+10 %
EBE	1 706	>+30 %	>+20 %
Résultat d'exploitation	914	>+50 %	>+30 %
Operating free cash flow ⁽¹⁾	1 141	>+15 %	>+6 %

(1) après impôts et frais financiers

L'exercice par Vivendi Universal de son droit de préemption repose sur les dispositions de l'article 4 du Pacte d'actionnaires de Cegetel du 14 mai 1997, qui peuvent être résumées comme suit :

a) Approbation du Conseil d'administration de Cegetel

Dans l'hypothèse où un Strategic Partner⁽²⁾ propose de céder tout ou partie de ses Actions à un autre Strategic Partner ou à un tiers, et où aucun des Strategic Partners n'a exercé son Droit de Préemption Vivendi Universal doit s'assurer que le Conseil d'administration de Cegetel approuve la proposition de cession dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification au Conseil et chacun des Strategic Partners s'engage à veiller à ce que ses administrateurs respectifs votent en faveur de la cession proposée.

Le non exercice du droit de préemption est considéré comme un abandon irrévocable de ce droit vis-à-vis de la cession en question.

Si le Conseil n'approuve pas la cession proposée, Vivendi Universal est tenu d'accorder au Strategic Partner Cédant une option de vente sur Vivendi Universal portant sur le nombre d'actions indiqué dans la Notification au prix

(2) Actionnaires de Groupe Cegetel : Vivendi Universal, BT, Vodafone et SBC.

auquel Vivendi Universal avait droit d'exercer son droit de Prémption majoré de 20 %.

b) Droit de Prémption en cas de cession d'Actions à l'expiration de la période de standstill

A l'expiration de la période de standstill, les Strategic Partners sont libres de céder leurs Actions aux autres Strategic Partners ou à des tiers.

La Cession par l'un des Strategic Partners, quel qu'il soit, ou par Transtel (le « Strategic Partner Cédant ») de ses Actions est soumise au Droit de Prémption (le « Droit de Prémption ») des autres Strategic Partners (les « Strategic Partners Non Cédants »).

c) Notification de la cession proposée

Le Strategic Partner Cédant doit envoyer aux Strategic Partners Non Cédants :

- (i) dans le cas de la Cession d'actions ne représentant pas un Intérêt Stratégique, c'est à dire la cession d'actions représentant moins de 7.5 % du capital de Cegetel (« Cession Partielle »), une proposition ferme et inconditionnelle, mentionnant le prix, le nom et l'adresse du Cessionnaire, la description des actions proposées à la cession et les autres conditions de la Cession, avec les représentations et garanties habituelles de la part du vendeur sans mécanisme d'ajustement du prix d'achat.
- (ii) dans le cas de la Cession d'actions représentant un Intérêt Stratégique, c'est à dire la cession d'actions représentant plus de 7.5 % du capital de Cegetel (« Cession Totale »), une proposition conditionnelle présentée sous la forme d'une lettre d'intention mentionnant le nom et l'adresse du Cessionnaire, la description des Actions, le prix, ainsi que les autres conditions de la Cession. Copie de la Lettre d'Intention est envoyée à Vivendi Universal, aux Strategic Partners Non Cédants ainsi qu'au Président de Cegetel.

Le Cessionnaire envisagé dispose alors de trente (30) jours pour procéder à des vérifications préalables sur Cegetel et sur les pratiques habituelles des sociétés du groupe dans le cadre d'une transaction de même type et de taille similaire.

A la fin de la période de trente (30) jours, le Cessionnaire envisagé devra soumettre au Strategic Partner Cédant une proposition inconditionnelle que le Cédant devra immédiatement envoyer au Président de Cegetel ainsi qu'aux Strategic Partners Non Cédants.

d) Droit de prémption de Vivendi Universal

Vivendi Universal a vingt (20) jours suivant la réception d'une Notification pour informer le Cédant, le Président de Cegetel et les Strategic Partners Non Cédants de sa décision d'acquérir les Actions ou de décliner la Proposition de cession des Actions. Nota : la décision de préempter ne peut porter que sur la totalité des Actions.

e) Droit de prémption des autres Strategic Partners

Les Strategic Partners Non Cédants autres que Vivendi Universal ont un Droit de Prémption de second rang sur les Actions, et doivent dans ce cas informer le Cédant et le Président de Cegetel de leur décision d'acquérir les Actions.

Le Droit de Prémption des Autres Strategic Partners s'exercera (i) si Vivendi Universal ne préempte pas : sur une période commençant à compter de l'expiration du délai de 20 jours dont dispose Vivendi Universal pour préempter ou à la date de la décision de Vivendi Universal de ne pas préempter, et se clôturant 30 jours suivant la date de réception de la Notification ; ou (ii) dans tout autre cas, sur une période de trente (30) jours commençant à la date de réception de la Notification. Nota : la décision de préempter ne peut porter que sur la totalité des Actions.

Si le Droit de Prémption des Strategic Partners est exercé sur un nombre d'Actions supérieur au nombre d'Actions proposées à la vente par le Cédant, une répartition proportionnelle est effectuée selon des modalités prévues au pacte. Si le Cessionnaire envisagé est un Strategic Partner et s'il a exercé son Droit de Prémption, il a droit à une part proportionnelle des Actions proposées à la vente.

f) Droit de remplacement BT

En cas de Cession Totale (soit plus de 7.5 % du capital de Cegetel), BT aura le droit d'exiger de Vivendi Universal

l'acquisition de la part des Actions proposées à la vente que BT aurait acquises s'il avait exercé son Droit de Prémption. Droit exerçable au plus tard cinq (5) jours avant l'expiration de la période au cours de laquelle BT est autorisé à exercer son Droit de Prémption.

g) Cession par BT à un opérateur télécom de plus de 5 % du capital de Cegetel

Dans ce cas, Vivendi Universal peut dans un délai de vingt (20) jours à compter de la réception de la Notification de BT, informer BT, le Président de Cegetel et les Strategic Partners Non Cédants de sa décision (i) d'exercer son droit de veto sur la proposition de Cession ce qui entraîne l'obligation pour Vivendi Universal d'acheter les Actions; (ii) d'acquérir les Actions et d'exercer son Droit de Prémption; ou (iii) de décliner l'acquisition des Actions, auquel cas les autres Strategic Partners pourront décider d'exercer leur Droit de Prémption.

h) Cession par Vivendi Universal à un opérateur télécom de plus de 5 % du capital de Cegetel

Dans ce cas, BT a un délai de trente (30) jours pour informer Vivendi Universal, le Président de Cegetel et les Strategic Partners Non Cédants de sa décision (i) d'exercer son droit de veto sur la proposition de Cession; si à la suite de l'exercice de ce droit de veto, aucun Strategic Partner n'exerce son droit de préemption, BT devra acquérir toutes les Actions; si BT exerce son droit de veto et qu'un ou plusieurs Strategic Partners exercent leur droit de préemption, une répartition proportionnelle entre BT et les autres Strategic Partners est réalisée selon des modalités prévues au pacte; (ii) d'acquérir les Actions; ou (iii) de refuser l'acquisition des Actions.

i) Conditions d'Exercice du Droit de Prémption

1. Contrepartie numéraire

Les conditions d'exercice du Droit de Prémption seront celles établies dans la Notification. Concernant le prix d'exercice :

(a) En cas de cession envisagée par un Strategic Partner autre que Vivendi Universal ou BT ou en cas de cession

envisagée par Vivendi Universal ou BT autre qu'une cession de plus de 5 % du capital de Cegetel à un opérateur télécom, le prix sera :

- s'il s'agit d'une Cession Partielle (moins de 7.5 % du capital de Cegetel), le prix pour Vivendi Universal et les autres Strategic Partners est celui mentionné dans la Notification ;

- s'il s'agit d'une Cession Totale (plus de 7.5 % du capital de Cegetel) :

(i) Si la Notification émane de Vivendi Universal ou BT :

- le prix mentionné dans la Notification pour Vivendi Universal ou pour BT selon le cas ;

- 113 % du prix mentionné dans la Notification pour SBC, Vodafone ;

(ii) Si la Notification émane de SBC ou Vodafone :

- 113 % du prix mentionné dans la Notification pour Vivendi Universal ou pour l'un ou plusieurs des autres Strategic Partners ; étant entendu que BT a la possibilité d'informer Vivendi Universal dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de l'émission de la Notification et d'exiger l'acquisition par Vivendi Universal des Actions que BT aurait acquises en exerçant son Droit de Prémption. Dans un tel cas, Vivendi Universal s'est engagée à revendre ces Actions à BT à un prix égal à 110 % du prix mentionné dans la Notification dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réalisation de l'acquisition des Actions ;

(b) En cas de cession envisagée par Vivendi Universal ou BT de plus de 5 % du capital de Cegetel à un opérateur télécom, le prix sera :

- s'il s'agit d'une Cession Partielle : (i) le prix mentionné dans la Notification pour Vivendi Universal ou pour l'un ou plusieurs des autres Strategic Partners, ou (ii) la Fair Market Value déterminée à dire d'expert pour Vivendi Universal ou BT, selon le cas, lorsque Vivendi Universal ou BT aura exercé son droit de veto.

- s'il s'agit d'une Cession Totale :
 - le prix mentionné dans la Notification pour Vivendi Universal ou pour BT selon le cas ;
 - 113 % du prix mentionné dans la Notification pour SBC ou Vodafone ;
 - la Fair Market Value déterminée à dire d'expert pour Vivendi Universal ou BT, selon le cas, lorsque Vivendi Universal ou BT aura exercé son droit de veto.

2. Contrepartie non numéraire

Dans l'hypothèse d'une Cession envisagée en échange d'une contrepartie non numéraire, tout Strategic Partner Non Cédant peut contester dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la Notification son désaccord concernant l'équivalent numéraire qui a été proposé dans la Notification.

Dès réception de la contestation, Vivendi Universal, le Strategic Partner ayant contesté ainsi que le Strategic Partner Cédant devront s'efforcer de trouver un accord sur le prix équivalent de la contrepartie non numéraire. Si aucun accord n'a pu être trouvé entre eux dans un délai de quinze (15) jours après la réception de la contestation, le prix sera la Fair Market Value déterminée à dire d'expert.

Le Strategic Partner Cédant qui serait en désaccord avec la Fair Market Value ainsi déterminée par expert pourra exercer un droit de retrait de son offre dans un délai de huit (8) jours suivant la décision de l'expert. Il ne sera dans ce cas pas autorisé à faire une nouvelle proposition de Cession dans un délai de six (6) mois à compter de l'exercice de son droit de retrait.

Si le prix est ainsi contesté, le délai d'exercice du Droit de Prémption de Vivendi Universal et des Autres Strategic Partners sera repoussé d'un mois.

3. Fixation du prix en cas de cession par Vivendi Universal ou BT de plus de 5 % du capital de Cegetel à un opérateur télécom.

Si Vivendi Universal ou BT considère que le prix proposé dans la Notification n'est pas un prix juste, l'un ou l'autre

peut contester et exercer son droit de veto dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la Notification.

Dès réception de la contestation du prix, Vivendi Universal ou BT, selon le cas, devra s'efforcer de trouver un accord sur le prix des Actions. Si aucun accord n'a pu être trouvé entre eux dans un délai de quinze (15) jours après réception de la contestation, le prix des Actions sera la Fair Market Value déterminée à dire d'expert. Dans ce cas, les conditions d'exercice du droit de préemption seront celles établies dans la Notification à l'exception du prix qui sera la Fair Market Value déterminée par expert.

j) Détermination de la Fair Market Value à dire d'expert

En cas de contestation du prix dans l'hypothèse de contrepartie non numéraire ou de cession par Vivendi Universal ou BT de plus de 5 % du capital de Cegetel à un opérateur télécom et exercice d'un droit de veto, un expert sera nommé sur accord conjoint entre le Strategic Partner Cédant et les Strategic Partners Non Cédants dans un délai de 10 jours après notification du désaccord sur l'équivalent numéraire du prix ou de l'exercice par Vivendi Universal ou BT, selon le cas, de son droit de veto. A défaut, l'expert sera une banque d'investissement indépendante de réputation internationale et de premier plan sélectionnée par le Président du *Institute of Chartered Accountants*.

L'expert rendra sa décision dans un délai de 30 jours à compter de sa nomination. La Fair Market Value ainsi déterminée aura force obligatoire et s'imposera aux Strategic Partners concernés.

k) Délais de réalisation de la Cession des Actions

Dans l'hypothèse où un Droit de Prémption est exercé, la réalisation de l'acquisition des Actions devra intervenir au plus tard entre (i) 15 jours suivant la décision de préempter de Vivendi Universal, ou suivant la décision de préempter des autres Strategic Partners ou l'exercice par Vivendi Universal ou BT de leur droit de veto, plus 1 mois en cas de nomination d'un expert, et (ii) 15 jours après la date à laquelle les agréments obligatoires imposés par le droit

applicable ont été obtenus par l'un des Strategic Partners ayant exercé son droit de préemption.

Dans tous les cas, la réalisation de l'acquisition des Actions devra intervenir au plus tard 90 jours suivant la Notification, ou suivant l'exercice du droit de préemption par un ou plusieurs Strategic Partner, ou l'exercice du droit de veto de Vivendi Universal ou BT, plus 1 mois en cas de nomination d'un expert, à défaut de quoi le Droit de Préemption sera considéré comme n'ayant pas été exercé.

l) Non exercice d'un Droit de Préemption ou exercice non conforme

En cas de non exercice du Droit de Préemption dans les délais prévus, ou si l'exercice ne porte pas sur l'ensemble des Actions proposées à la vente, la cession pourra être réalisée au bénéfice du Cessionnaire envisagé au prix et dans les conditions de la Notification, sous réserve que ladite Cession intervienne dans un délai de six (6) mois après l'expiration de la période d'exercice du Droit de Préemption, à défaut de quoi la Cession des Actions sera à nouveau soumise aux dispositions du pacte d'actionnaires relatives au Droit de Préemption.

Une présentation complète du Pacte d'actionnaires est présentée à la demande de la Commission des Opérations de Bourse sur le site internet de la société (<http://www.vivendiuniversal.com>).

7.9. REORGANISATION DU GROUPE CANAL+

1. Le Conseil d'Administration de Vivendi Universal a approuvé, le mardi 23 juillet 2002, un projet de réorganisation de Groupe Canal+. Ce projet a été également soumis à l'avis des instances représentatives du personnel de Vivendi Universal et de Groupe Canal+ SA. Il a été présenté au Conseil de Surveillance de Groupe Canal+ et au Conseil d'Administration de Canal+ SA. Il a été également présenté à l'autorité de régulation de Canal+ : le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

2. Le projet vise à conforter l'avenir et le développement de Canal+, en donnant à cette entreprise les moyens de financer son développement et de favoriser la création audio-

visuelle tout en apportant des ressources nouvelles à Vivendi Universal.

Il repose sur les principes suivants :

- Le regroupement, autour de Canal+ SA, société cotée titulaire de l'autorisation du CSA, de ce qui constitue, globalement, les activités françaises de Groupe Canal+.

En effet, les participations que Groupe Canal+ détient dans Canal+ Distribution (100 %), Canal+ Régie (100 %), CanalSatellite (66 %), Multithématiques (64 %), I-télévision (100 %), Pathé Sport (60 %) ainsi que 100 % de Média Overseas (détenue directement par Vivendi Universal) seront apportées à Canal+ SA, société cotée, en contrepartie d'une augmentation de capital réservée à Vivendi Universal/Groupe Canal+, et sous réserve de l'obtention des autorisations requises.

Les participations dans Studio Canal (100 %) et Sogecable (21,6 %) ont également vocation à être apportées à Canal+ SA.

Les autres actifs, en particulier à l'international, seront conservés par Groupe Canal+ dans la perspective d'une cession de tout ou partie d'entre eux.

- Le nouvel ensemble continuera à être coté à la Bourse de Paris.
- A l'issue de cette opération, Vivendi Universal détiendra 49 % du capital du nouvel ensemble, soit la limite autorisée par la loi.

3. Le nouvel ensemble gagnera en cohérence et en autonomie. Il réunira les fonctions d'édition et de distribution de la chaîne, la maîtrise des fichiers et des relations avec les abonnés. Il disposera de l'ensemble des moyens nécessaires pour se développer, progresser et améliorer sa rentabilité.

4. Vivendi Universal bénéficiera d'un apport financier qui lui permettra de réduire significativement son endettement.

Cet apport financier proviendra, d'une part, de la mise sur le marché de la partie du capital du nouvel ensemble excédant les 49 % conservés par Vivendi Universal et, d'autre part, de la cession de certains actifs internationaux, tel que Telepiù — en Italie — par exemple (voir supra §7.7).

5. A l'occasion de l'entrée de nouveaux actionnaires dans la nouvelle structure, les autorités nationales ou communautaires de la concurrence seront saisies, le cas échéant, par ces nouveaux actionnaires conformément aux réglementations en vigueur.

7.10. CESSIION DE CANAL+ TECHNOLOGIES

Groupe Canal+, filiale de Vivendi Universal, a annoncé le 25 septembre 2002 avoir cédé sa participation de 89 % dans Canal+ Technologies à Thomson Multimédia pour un montant de 190 millions d'euros en numéraire. Cette opération, qui a été approuvée par les conseils d'administration des sociétés concernées et qui reste soumise à l'examen des autorités de concurrence compétentes, s'inscrit dans le cadre du programme de cessions d'actifs annoncé par Vivendi Universal.

Thomson Multimédia était déjà actionnaire de Canal+ Technologies, aux côtés de Groupe Canal+, Sun Microsystems, Sony et Sogecable. En avril dernier, Vivendi Universal et Thomson Multimédia avaient conclu un partenariat stratégique global pour les médias numériques portant sur la lutte contre le piratage, les produits d'accès large bande et les services vidéo.

Canal+ Technologies continuera à fournir des technologies et des services au Groupe Canal+ et à ses opérateurs de télévision numérique, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs constituant sa clientèle.

7.11. CESSIION DE TELEPIÙ

News Corporation et Telecom Italia ont conclu le 1^{er} octobre 2002 un accord définitif avec Vivendi Universal et le groupe Canal+ pour se porter acquéreurs de Telepiù, plate-forme italienne de télévision à péage.

La transaction porte, à la signature, sur un montant de 920 millions d'euros, consistant dans la reprise jusqu'à 450 millions d'euros de dettes et dans le paiement au comptant de 470 millions d'euros pour les actions Telepiù. Ce versement au comptant sera ajusté à la baisse par le remboursement des dettes comptables à la date du closing. Au 2 octobre, ces dettes comptables s'élèvent à environ

200 millions d'euros. Il est probable qu'au closing, le montant total de la transaction s'élèvera à 893 millions d'euros, ce qui traduira la réduction prévue de la dette de Telepiù entre la signature de l'accord d'aujourd'hui et la date prévue du closing.

L'acquisition, soumise à l'examen des autorités de concurrence compétentes, devrait se finaliser d'ici la fin de l'année, Telepiù fusionnant alors avec Stream, plate-forme italienne de télévision à péage détenue conjointement par News Corporation et Telecom Italia, pour créer la société Sky Italia. News Corporation détiendra 80,1 % du capital de Sky Italia, et Telecom Italia 19,9 %.

Le montant de l'acquisition inclut les divers droits de retransmission de certains matches de football italiens, payés précédemment par Telepiù, ainsi que les droits liés à deux licences de télévision terrestre. La plate-forme ainsi constituée servira à la vente de licences de stations de télévision terrestre.

L'accord d'acquisition stipule notamment que tout contentieux existant entre les parties, y compris entre Stream et Telepiù, et entre Canal+ et NDS, sera suspendu sur-le-champ et définitivement abandonné à l'issue de la transaction.

7.12. PROJET DE REORGANISATION DU SIEGE DU GROUPE VIVENDI UNIVERSAL

Un document relatif à un projet de réorganisation du Siège du Groupe Vivendi Universal a été remis au Comité d'entreprise de Vivendi Universal SA le 10 octobre 2002. Les procédures d'information et de consultation prévues par le Code du Travail sont ainsi désormais engagées.

Ce projet concerne le siège social de Vivendi Universal à Paris, ainsi que ses implantations à l'étranger. Il vise :

- à redéfinir et recentrer les missions du Siège sur des activités de holding ;
- à réunir sur Paris ces missions, New York devenant un bureau de représentation du Groupe, essentiellement en charge de fonctions relatives à l'Amérique du Nord ;

- à réaliser des économies d'environ 140 millions d'euros en année pleine, à comparer au budget total de 2002 : 313 millions d'euros. Ces économies résultent d'une diminution très sensible des coûts non salariaux (frais de prestations externes notamment), ainsi que d'une réduction des effectifs dans les différents sites précités.

En ce qui concerne le siège social à Paris, le projet prévoit de supprimer 152 postes sur un total de 327. Pour faire face à cette situation, le Groupe mettrait en œuvre, en concertation avec les partenaires sociaux, les mesures – notamment de mobilité – permettant d'offrir à chaque salarié une solution adaptée, exclusive de tout "licenciement sec".

7.13. PROJET DE CESSIION DES ACTIVITES D'EDITION EUROPEENNES

Vivendi Universal a annoncé le 23 octobre 2002 le projet de céder ses activités d'édition, hors Houghton Mifflin, au groupe Lagardère.

Vivendi Universal a retenu l'offre la plus favorable et a décidé d'ouvrir des négociations avec le groupe Lagardère pour céder les activités d'édition en Europe et en Amérique Latine de Vivendi Universal Publishing (VUP). Natexis-Banque Populaire rachèterait pour le compte de Lagardère, et en vue de les lui vendre, les actifs concernés de VUP dès l'obtention de l'accord des autorités de concurrence. Cette cession se réaliserait sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,25 milliard d'euros et inclurait les activités de littérature générale, de référence et d'éducation de Vivendi Universal Publishing, hors Houghton Mifflin.

Ce projet est soumis à information et consultation des institutions représentatives du personnel.

7.14. CESSIION DE HOUGHTON MIFFLIN

Dans le cadre de la cession d'Houghton Mifflin, Vivendi Universal avait ouvert des négociations exclusives avec le consortium composé de Thomas H. Lee Partners et Bain Capital. Vivendi Universal a signé avec ce consortium la vente ferme de Houghton Mifflin sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,66 milliard de dollars US (environ 1,7 milliard d'euros), soit 1,4 fois le chiffre d'affaires 2001 et 9,5 fois

l'EBITDA après amortissement des créations éditoriales 2001 de l'éditeur nord-américain.

7.15. PROJET DE CESSIION DE VIVENDI ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'administration de Vivendi Universal, lors de sa séance du 29 octobre 2002, a approuvé le principe d'opérer la cession à un nombre limité d'investisseurs ayant accepté de se substituer aux engagements de conservation de Vivendi Universal courant jusqu'au 21 décembre 2003, de 50 % des actions Vivendi Environnement détenues par Vivendi Universal (soit 20,20 % du capital de Vivendi Environnement).

A chaque action cédée serait attachée une option irrévocable d'achat d'une autre action Vivendi Environnement, consentie par Vivendi Universal et exerçable à tout moment jusqu'au 21 décembre 2004. Les options d'achat et les actions objets de ces options seront soumises aux mêmes engagements de conservation. Après exercice desdites options d'achat, Vivendi Universal ne détiendrait plus d'actions Vivendi Environnement.

La décision finale, après consultation des autorités de marché, sera soumise, notamment, à la conclusion d'un avenant au contrat conclu le 24 juin 2002 avec les banques ayant dirigé le placement de juin 2002 et le groupe d'investisseurs déclarés tel que décrit dans la note d'opération en date du 26 juin 2002 visée par la Commission des opérations de bourse sous le N° 02.801.

Ce projet fera l'objet des procédures d'information et de consultation appropriées auprès des instances sociales.

7.16. POINT SUR LE PROGRAMME DES CESSIIONS

En seulement quatre mois, du 1^{er} juillet à ce jour, Vivendi Universal aura annoncé 5 milliards d'euros de cessions d'actifs (hors Vivendi Environnement) dont 1,04 milliard d'euros de reprises de dettes par les acquéreurs, dépassant ainsi largement ses objectifs (5 milliards d'euros de cessions d'actifs en 9 mois).

En effet, le consortium, désormais composé de Thomas H. Lee et de Bain Capital, a signé avec Vivendi Universal la

vente ferme de Houghton Mifflin sur une base de valorisation de 1,66 milliard de dollars, soit environ 1,7 milliard d'euros.

Pour l'année 2003, en se basant sur des hypothèses prudentes, Vivendi Universal envisage de céder pour plus de 7 milliards d'euros d'actifs (hors Vivendi Environnement). Vivendi Universal pense être en mesure d'atteindre, voire dépasser, l'objectif de 12 milliards d'euros d'actifs cédés dès la fin 2003.

En incluant Vivendi Environnement, le groupe devrait avoir cédé environ 7 milliards d'euros d'ici la fin de l'année et 16 milliards d'euros d'ici à la fin novembre 2004.

Depuis le 1^{er} juillet 2002, les accords conclus, sous réserve, pour certains, des consultations en cours, sont les suivants (en valeur d'entreprise sauf Vinci, Lagardère et divers, indiqués en valeur d'actif):

- Actions Vinci (291 millions d'euros),
- 25 % restants de la presse professionnelle et santé (150 millions d'euros),
- Actions Lagardère (44 millions d'euros),
- L'Express-L'Expansion et Comareg (320 millions d'euros),
- Canal+ Technologies (190 millions d'euros),
- Vizzavi (143 millions d'euros),
- Telepiù (893 millions d'euros avant ajustement dettes fournisseurs),
- Editions Europe et Amérique Latine (1,25 milliard d'euros),
- Houghton Mifflin (1,66 milliard de dollars, soit environ 1,7 milliard d'euros),
- Divers actifs (30 millions d'euros)

Vivendi Universal dispose désormais d'une marge de manœuvre suffisante en termes de liquidité et aborde donc sereinement sa prochaine échéance importante, en mars 2003, liée à l'éventuel remboursement anticipé en numéraire de l'obligation échangeable en actions Vivendi Envi-

ronnement émise par Vivendi Universal pour un montant maximum de 1,9 milliard d'euros.

Par ailleurs, la bonne marche des cessions conduit le groupe à mener une réflexion quant à sa structure de financement. Dans cet esprit, Vivendi Universal a sollicité de ses banques un report jusqu'au 25 novembre pour la mise en place définitive de la ligne de crédit de 3 milliards d'euros. Vivendi Universal, en pleine coopération avec les banques, étudie donc le financement le plus approprié à la nouvelle situation (se reporter au §7.6.3).

Enfin, il n'existe pas de disposition spécifique parmi les pactes d'actionnaires auxquels Vivendi Universal est partie susceptibles d'avoir une incidence sur le programme de cession envisagé.

7.17. STRATÉGIE FINANCIÈRE

Le 25 septembre 2002, un objectif de dette nette (hors Cegetel, Maroc Télécom, Vivendi Environnement et preferred shares USAi A et B) a été annoncé pour le 31 décembre 2002 à hauteur d'environ 14 milliards d'euros. Ce chiffre ne prend pas en compte l'éventuelle cession de 20,2 % de Vivendi Environnement, ni l'émission d'obligations remboursables en actions envisagée à hauteur d'un milliard d'euros, non plus qu'une éventuelle préemption (partielle ou totale) ou cession de titres Cegetel (à des conditions supérieures à l'offre refusée). Parmi les différentes solutions, si une préemption devait être réalisée, elle pourrait éventuellement se faire à travers une société « ad hoc » contrôlée et consolidée à 100 % par Vivendi Universal, financée par de la dette bancaire de l'ordre de 1,3 milliard d'euros sans recours sur Vivendi Universal.

7.18. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Vivendi Universal et ses filiales sont soumis à divers engagements hors bilan relatifs à certaines opérations spécifiques et à des garanties de bonne exécution émises dans le cours normal de leurs activités ; notamment, des garanties de bonne fin et des garanties financières, des cautionnements et d'autres engagements par signature. Les principaux engagements sont les suivants :

- Dans le cadre de l'acquisition des actifs « Divertissement de USA Networks », Barry Diller et la société USA Interactive ont reçu respectivement 1,5 % et 5,4 % du capital de la société Vivendi Universal Entertainment (VUE) qui regroupe ces actifs et ceux du groupe USG. Concomitamment Vivendi Universal a consenti des options de vente sur ces participations. Barry Diller peut exercer son option pour un montant minimum de 275 millions de dollars ou pour la juste valeur de sa participation. Ce montant peut être réglé en numéraire ou par remise de titres Vivendi Universal. L'option accordée à USA Interactive est exerçable à compter du 8^{ème} anniversaire de la transaction, soit en mai 2010, pour un prix correspondant à la juste valeur de sa participation. En outre, l'accord stipule que Vivendi Universal devra indemniser USAi pour toute charge fiscale complémentaire liée à l'avance en numéraire de 1,6 milliard de dollars US en faveur de USAi, qui serait susceptible de naître en cas de cession des actifs apportés par USAi à VUE ou en cas de remboursement du prêt de 1,6 milliard de dollars US avant le terme d'une période de 15 ans, sans consentement préalable de la part d'USAi. VUE n'est pas autorisé à transférer d'actifs sans consentement préalable d'USAi, excepté dans le cadre de son activité opérationnelle normale, tant que les actions préférentielles de classe A (« Classe A Preferred Shares ») émises par VUE ne sont pas parvenues à maturité, à moins que 50 % du produit de la vente soit redéployé par VUE. L'accord comprend également des clauses classiques de non concurrence de la part de Barry Diller et de USAi et prévoit la présence au Conseil d'Administration de VUE de Barry Diller ainsi que la désignation d'un administrateur par USAi. Par ailleurs, en vue de l'obtention d'un financement de 1,6 milliard de dollars, VUE a procédé au nantissement de certains de ses actifs.
- En juin 2002, Deutsche Bank a vendu 15,5 % du capital de Vivendi Environnement qu'elle détenait dans le cadre d'une pension livrée conclue le 12 juin avec Vivendi Universal. Afin que Deutsche Bank soit en mesure de restituer la même quantité de titres à Vivendi Universal, au terme de la pension livrée le 27 décembre 2002, Vivendi Universal a vendu immédiatement à terme à Deutsche Bank, au prix du placement, le même nombre d'actions.
- Le 21 décembre 2001, Vivendi Universal a conclu la vente de son activité Vins et spiritueux à Diageo plc et Pernod Ricard S.A. Dans le cadre de cette vente, Vivendi Universal a consenti certaines garanties aux acquéreurs, et notamment une garantie pour rupture d'engagement, à hauteur d'un maximum de 1 milliard de dollars, qui expirent le 21 juin 2003. Pour être admissible, chaque demande individuelle d'indemnité doit être supérieure à un seuil minimum de 10 millions de dollars ; les acheteurs ne recevront une indemnité pour les demandes d'indemnisation admises que si le montant total de toutes ces demandes d'indemnisation dépasse une franchise de 81,5 millions de dollars. Le Contrat d'acquisition prévoit plusieurs possibilités d'indemnisations par Vivendi Universal ; il prévoit notamment des ajustements du prix d'achat dépendant de l'endettement net et du Fonds de roulement net à la date de la réalisation de la transaction qui ont été soldés à ce jour.
- La cession des activités Presse Professionnelle et Santé de Vivendi Universal Publishing à Cinven est assortie principalement d'une clause d'ajustement de prix en fonction des comptes définitifs arrêtés au 30 juin 2002, et d'une clause de garantie de passif limitée à 500 millions d'euros par activité valable jusqu'au 31 décembre 2004. A notre connaissance, aucun élément entraînant la mise en jeu de cette garantie n'est intervenu aujourd'hui.
- Ces engagements s'ajoutent à ceux souscrits par le groupe ces dernières années à l'occasion notamment de la cession d'ODA à France Telecom, des activités de publicité extérieure d'Avenir Havas Média au groupe Decaux et qui se terminent sauf éléments particuliers en décembre 2002.
- En outre, la cession d'un ensemble d'immeubles de bureaux à Unibail en 1999 a fait l'objet d'une garantie qui prendra fin au 31 décembre 2002, sauf les risques, notamment fiscaux, dont la date de prescription est postérieure.
- Dans le cadre de l'acquisition par Sportfive pour une durée de 4 ans des droits de retransmissions des matches

de football de la première ligue anglaise dont le montant total s'élève à 1 milliard d'euros, Vivendi Universal a consenti une garantie pour un montant plafonné à 200 millions de livres sterling dont 50 % sont contre-garantis par RTL Group.

- Des contre garanties d'un montant total de 125 M\$ ont été apportées à une banque et une compagnie d'assurances américaines afin qu'elles puissent émettre des surety et performance bonds au profit des filiales du groupe dans le cadre de leurs activités d'exploitation aux Etats-Unis.
- La famille Verrechia qui détient 19,7 % des actions de la société UGC, dispose d'une option de vente de ces actions à Vivendi Universal qui peut être exercée du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007. La valeur de ces actions est actuellement estimée à 70 millions d'euros.
- BNP Paribas, qui détient 16 % des actions de la société UGC, dispose d'une option de vente de ces actions à Vivendi Universal. Elle a notifié à Vivendi Universal, le 5 juillet 2002, son intention de lever son option pour un prix de l'ordre de 57 millions d'euros.
- Dans le cadre de la vente des actions préférentielles d'AOL Europe (AOLE), Vivendi Universal a conclu avec une société financière un contrat de Total Return Swap (TRS) qui expire le 30 octobre 2003. Conformément à la convention, Vivendi Universal conserve le risque économique afférent à ces actions préférentielles AOLE, sachant que ce risque ne se traduit par une charge financière que si la valeur nette disponible d'AOLE est inférieure à 812 millions de dollars au 31 mars 2003. La valeur nette disponible d'AOLE est définie par contrat comme "la juste valeur" d'AOLE et des actifs et activités de ses filiales (notamment leurs actifs et leurs passifs, à l'exclusion de leur endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties) selon le principe de continuité d'exploitation, après déduction de la valeur totale de cet endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties, et le montant payable aux détenteurs de toute action AOLE prioritaire par rapport aux actions privilégiées de catégorie E lors de la liquidation au 31 mars 2003. La

valeur nette disponible d'AOLE sera évaluée par deux experts en avril 2003. En cas d'écart supérieur à 10 %, un troisième expert sera désigné. Au 30 juin 2002, une provision de 0,3 milliard d'euros a été enregistrée afin de prendre en compte le risque financier relatif à la valeur de réalisation de AOLE dans un contexte de baisse des marchés. Il est prévu qu'un nouveau total return swap soit conclu directement entre Cegetel Groupe et LineInvest, société avec laquelle la première transaction avait été conclue, à hauteur du nombre d'actions préférentielles initialement détenues par Cegetel Groupe (environ \$541 millions). Le total return swap de Vivendi Universal serait ainsi réduit à la part de Groupe Canal+ dans l'opération (environ \$271 millions). A cette occasion, un certain nombre de modifications seraient apportées à la documentation et notamment, le rating trigger serait remplacé par des ratios financiers similaires à ceux en cours de négociation dans le nouveau crédit de €3 milliards.

- Le contrat d'acquisition de Rondor Music International, en 2000, prévoit une clause d'ajustement conditionnel du prix d'achat basé sur les actions Vivendi Universal émises dans le cadre de cette acquisition. L'ajustement conditionnel du prix sera liquidé en 2005, ou plus tôt, si le cours de l'action Vivendi Universal tombe en dessous de 37,50 dollars pendant une période consécutive de dix jours et que les propriétaires précédents de Rondor exigent une liquidation anticipée. Le passif potentiel de Vivendi Universal en vertu de cette convention est limité à un montant approximatif de 230 millions de dollars. Compte tenu de la baisse du cours de l'action Vivendi Universal en dessous du seuil fixé durant une période consécutive supérieure à dix jours, la provision initialement enregistrée lors de l'affectation du coût d'acquisition de Seagram (134 millions d'euros) a été complétée à hauteur de 127 millions d'euros au 30 juin 2002. Le paiement interviendra le 1^{er} mars 2003.
- Dans le cadre de la licence de 3^{ème} génération UMTS octroyée à SFR par le gouvernement français en 2001, nous nous sommes engagés à effectuer à l'avenir des paiements de droits de licence égaux à 1 % du chiffre

d'affaires engrangé dès la mise en service, qui est actuellement prévue pour 2004.

- Vivendi Universal a repris les engagements souscrits par Seagram dans le cadre de l'aménagement du parc de loisirs d'Orlando en Floride. Parmi ceux-ci figurent une garantie de bonne fin portant sur la réalisation de 3 hôtels et un engagement limité à 30 millions de dollars de couvrir leurs déficits d'exploitation, à hauteur d'une quote-part de 25 %.
- Dans le cadre de sa participation dans le capital de la société commune Xfera, bénéficiaire de la licence de téléphonie mobile de 3^{ème} génération UMTS en Espagne, Vivendi Universal a conclu un contrat de caution bancaire de 920 millions d'euros dans le cadre de contrats de financement fournisseurs qui a ensuite été ramené à 840 millions d'euros. Ces contrats qui concernent plusieurs fournisseurs, ont été conclus en vue de financer éventuellement les sommes dues pour des équipements de réseaux et ce, à hauteur d'un montant total de 2,7 milliards d'euros. Parallèlement, un nantissement des actions Xfera a été donné aux fournisseurs d'équipement dans le cadre de leur contrat de financement. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information sur le calendrier du déploiement effectif du réseau. Enfin, une caution bancaire apportée aux autorités de tutelle espagnoles a été garantie par Vivendi Universal à hauteur de 48 millions d'euros.
- Dans le cadre de sa participation dans Cinema Corporation International, Vivendi Universal a consenti des garanties portant sur la location de salles de cinéma pour 151 millions d'euros et sur des facilités de crédit pour environ 250 millions d'euros. Les garanties sur les facilités de crédit devraient être remplacées par un concours en compte courant avant le 31 décembre 2002.
- Dans le cadre de sa participation de 55 % dans Monaco Telecom, Vivendi Universal a consenti à la Principauté de Monaco une promesse d'achat portant sur sa participation résiduelle dans Monaco Telecom soit 45 %. Cette option permet à la Société Nationale de Financement de Monaco de vendre à la Compagnie Monégasque de Com-

munication, filiale de Vivendi Universal, à tout moment jusqu'en décembre 2009 dans les conditions suivantes :

- Jusqu'au 25 mai 2004, la Société Nationale de Financement peut céder jusqu'à 29 % de sa participation dans Monaco Télécom pour 51 millions d'euros, ou une partie de ces 29 % pour un montant proportionnel, et le solde de 16 % pour sa valeur de marché.
- Entre le 26 mai 2004 et le 31 décembre 2009, la Société Nationale de Financement peut vendre l'intégralité de sa participation, soit 45 % pour sa valeur de marché. Cette option peut être exercée par tranches mais chacune d'entre elles ne pourra pas concerner moins de 10 % des actions. La valeur de marché sera déterminée par deux experts indépendants (désignés respectivement par Vivendi Universal et la Principauté de Monaco) dans un délai de deux mois à compter de leur nomination. A défaut d'accord sur la valeur de marché, les parties désigneront un troisième expert.

Cet engagement est actuellement estimé à 75 millions d'euros.

- Dans le cadre de la vente d'options de vente sur actions propres, au 28 octobre 2002, Vivendi Universal s'était engagé à acheter 2 millions d'actions en novembre et décembre 2002 à des cours d'exercice s'étageant de 73,77 euros à 76,09 euros et 3,1 millions d'actions à un cours d'exercice de 50,50 euros en janvier et février 2003. Depuis le 1^{er} janvier 2002, 17,7 millions d'options de vente sur actions propres ont été exercés par les tiers auxquels ces options avaient été consenties.
- Dans le cadre de la couverture des plans de stock-options, Vivendi Universal a conclu en juin 2001 un contrat d'option d'achat d'actions « call » afin de couvrir les exercices de ces stock-options dont le cours était supérieur à 75 euros. A ce titre, Vivendi Universal pourra se porter acquéreur, jusqu'au 11 décembre 2008 au plus tard, de 22 millions d'actions dont le prix d'exercice s'étage de 67,85 euros à 111,44 euros. Simultanément, Vivendi Universal a vendu, à l'émetteur de l'option d'achat d'actions, 9,5 millions d'actions d'autocontrôle,

pour 586 millions d'euros, lui permettant de disposer d'une couverture de son risque.

- Une option d'achat de Vivendi Universal et réciproquement une option de vente du Royaume du Maroc portant sur 16 % du capital de Maroc Telecom actuellement détenue par le Royaume du Maroc, seront exerçables du 1^{er} septembre 2003 au 1^{er} juin 2005 à la juste valeur de cette participation à la date d'exercice (actuellement estimée à 690 millions d'euros), sauf si avant le 1^{er} septembre 2003, le Royaume du Maroc a cédé cette participation à un tiers ou si Vivendi Universal a exercé son droit de préemption. Par ailleurs, un engagement de nantissement des actions détenues par Vivendi Universal est prévu en garantie du paiement de la participation complémentaire afférente à l'exercice de l'option.
 - D'autres garanties pour environ 53 millions d'euros. Par ailleurs, les filiales du groupe sont soumises à divers engagements donnés dans le cadre de leur activité courante. Vivendi Universal accorde en outre des garanties à des établissements financiers pour le compte de ses filiales dans le cadre de leur activité opérationnelle.
- Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos Services à l'environnement sont les suivants :*
- Vivendi Environnement a consenti une garantie portant sur 374 millions de livres sterling à un groupe d'investisseurs financiers sous la forme d'une option de vente de "preferred shares" de First Aqua (JV Co) Limited au troisième anniversaire de la signature du contrat d'acquisition soit le 7 mars 2005. Par ailleurs, Vivendi Environnement dispose d'une option d'achat exerçable entre le premier anniversaire de la signature du contrat d'acquisition de First Aqua (JV Co) Limited et la cinquième année de cet anniversaire, soit entre le 7 mars 2003 et le 7 mars 2007.
 - Vivendi Environnement a accordé une garantie de passif à hauteur de 192 millions d'euros dans le cadre de la cession de Filtration & Separation Group.
 - Dans le cadre de leurs obligations contractuelles de concessionnaires, Vivendi Environnement et certaines de ses filiales prennent à leur charge le renouvellement des immobilisations du domaine concédé dont elles assurent la gestion. Les dépenses de renouvellement prévisionnelles à la charge du groupe, sur la durée résiduelle des contrats s'élevaient à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001.
 - Les garanties accordées par Vivendi Environnement et ses filiales dans le cadre normal de leur activité s'élèvent à 3,8 milliards d'euros. Elles concernent notamment des garanties données aux collectivités locales, des garanties d'exploitation, ou de performance au profit des filiales de Vivendi Environnement, soit directement à des clients, soit à des institutions financières.
 - Vivendi Environnement a contracté une obligation potentielle de 613 millions d'euros dans le cadre du contrat de dépollution des eaux à Berlin, destinée à indemniser d'anciens propriétaires, non indemnisés par le gouvernement berlinois, et qui présenteraient des demandes d'indemnisation.
 - Vivendi Environnement a consenti à des compagnies d'assurance une garantie d'un montant maximum d'environ 0,8 milliard de dollars afin qu'elles puissent émettre des *Performance Bonds* au profit des filiales américaines dans le cadre de leurs activités (garanties d'exploitation, garanties de remise en état des sites).
 - Préalablement aux opérations de restructuration du capital de Vivendi Environnement qui allaient ramener la participation de Vivendi Universal dans Vivendi Environnement en dessous de 50 % du capital et des droits de vote, Madame Esther Koplowitz a accepté par accord en date du 17 juin 2002, de ne pas exercer son droit d'achat sur la participation de Vivendi Environnement dans la société B 1998 SL. En contrepartie, Vivendi Environnement a accordé à Madame Esther Koplowitz et à son groupe d'actionnaires au sein de B 1998 SL un droit d'acquisition préférentiel des parts de B 1998 SL détenues par Vivendi Environnement dans l'hypothèse où Vivendi

Environnement ferait l'objet d'une prise de contrôle hostile.

- D'autres garanties pour un montant de 70 millions d'euros.

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos activités non stratégiques sont les suivants :

- le groupe a finalisé le 19 décembre 2000 la vente de 49,9 % de Sithe North America à Exelon pour un montant total de 696 M\$. Le montant net après impôt qui revient à Vivendi Universal au titre de cette opération est de 475 M\$. Vivendi Universal conserve une participation minoritaire d'environ 34 % tandis que Exelon devient le premier actionnaire de Sithe. La participation résiduelle de Vivendi Universal fait l'objet d'une option réciproque de vente ou d'achat entre Vivendi Universal et Exelon, exercable pendant 3 ans à compter de décembre 2002. Selon les termes du contrat, le prix de cession est encadré par un cap et un floor.
- une garantie plafonnée à 150 millions d'euros apportée par Vivendi Universal à Nexity dans le cadre de la cession de sociétés détenant des terrains et patrimoines immobiliers intervenue sur le premier semestre 2002, et qui prend fin le 30 juin 2017.
- la cession de 50 % de Vizzavi à Vodafone a été assortie d'une garantie couvrant les engagements classiques en matière de cession.
- des nantissements ainsi que des garanties en faveur de banques dans le cadre d'opérations immobilières, d'un montant unitaire s'échelonnant entre 42 000 euros et 46 millions d'euros et représentant au total 271 millions d'euros.

7.19. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Depuis la date de dépôt du document de référence, il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige dans lequel sa responsabilité serait recherchée, susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une

incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe.

Vivendi Universal est informée de l'ouverture d'une information judiciaire contre X qui viserait la publication de faux bilans pour les exercices clos au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 ainsi que la diffusion d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives de Vivendi Universal en 2001 et 2002. Vivendi Universal entend se porter partie civile dans l'intérêt de la personne morale et pour la manifestation de la vérité.

Vivendi Universal est aussi informée de l'ouverture d'une enquête pénale préliminaire par le Bureau Fédéral du Procureur général du District Sud de New York. Le bureau de Miami de la SEC coordonnerait avec cette enquête, ses propres activités d'enquête informelle sur Vivendi Universal. Vivendi Universal entend coopérer pleinement dans les procédures et les enquêtes ouvertes.

Diverses demandes de « Class Action » par des détenteurs d'actions et d'ADS, américains et français, ont été enregistrées contre Vivendi Universal et certains de ses dirigeants devant des tribunaux de New York et de Californie : ces plaintes, relatives à la communication financière, sont en cours de regroupement auprès d'un seul tribunal ; la procédure en est à son début et l'acceptation par le tribunal de la classification en « Class Action » n'a pas été prononcée à ce jour.

7.20. PERSPECTIVES

Les objectifs de Vivendi Universal sont de valoriser et de développer les activités de l'"entertainment", métiers de la création et du divertissement tournés vers la création grand public.

Vivendi Universal est l'un des tout premiers groupes mondiaux, et le premier européen, des médias et de la communication. L'entertainment (musique, films, TV, parcs à thèmes, jeux) en constitue le cœur d'activité. Ses excellents actifs, les fortes perspectives de croissance de ses métiers, la qualité de ses équipes managériales comme des talents créatifs et la force de marques d'exception (Universal et Canal+) contribueront à valoriser l'ensemble de ses

activités, avec pour objectif prioritaire, de créer le maximum de valeur pour l'ensemble des actionnaires.

Avec le Groupe Cegetel, Vivendi Universal dispose, par ailleurs, d'une participation de grande qualité dans le second opérateur de télécommunications français, promis à une forte croissance de son activité et de ses résultats.

7.21 CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LE 3^e TRIMESTRE ET LES NEUF PREMIERS MOIS 2002

Le chiffre d'affaires de Vivendi Universal s'élève à 44,5 milliards d'euros (dont 22,4 milliards hors Vivendi Environnement) pour les neuf premiers mois de 2002, en hausse de 9 % par rapport à la même période en 2001. Sur une base *pro forma*, le chiffre d'affaires a augmenté de 5 %.

Pour le troisième trimestre clos au 30 septembre 2002, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 7,4 milliards d'euros hors Vivendi Environnement, en hausse de 1 % comparé à celui de 2001 durant la même période. Sur une base *pro forma*⁽¹⁾, le chiffre d'affaires est en diminution de 4 %.

RESULTATS PAR METIER POUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2002

Chiffre d'affaires pour les activités détenues à plus de 50 %

Musique : Universal Music Group (UMG) a réalisé un chiffre d'affaires en baisse de 9 % à 1,3 milliard d'euros, reflétant essentiellement la hausse de l'euro par rapport au dollar américain. Hors variations du taux de change, le chiffre d'affaires a diminué de 2 %. Les ventes ont légèrement augmenté, à taux de change constants, mais ont été affectées par des provisions pour retour plus élevées et une diminution du chiffre d'affaires industriel. Les meilleures ventes durant cette période ont été réalisées par *Bon Jovi*, *Eve*, *India.Arie* et la version espagnole de *Enrique Inglesias*.

UMG a augmenté sa part de marché mondial dans une période difficile pour l'industrie musicale. Aux Etats-Unis, plus important marché mondial, la part de marché d'UMG sur les albums actuellement en vente a progressé pour atteindre le taux record de 31,4 %, alors que cette industrie a enregistré une diminution de 12,4 % de son activité dans le trimestre, selon SoundScan.

Edition : Vivendi Universal Publishing (VUP) a annoncé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros pour le troisième trimestre, pratiquement stable d'une année sur l'autre sur une base *pro-forma*, et en progression de 5 % sur l'année, en excluant les pôles d'édition Business-to-Business et Santé, vendus fin juin 2002. L'unité Jeux a enregistré une augmentation de 22 % de son chiffre d'affaires, due principalement au lancement en juillet 2002 de *Warcraft III* sur PC et aux succès de *The Thing* et *Crash Bandicoot* sur consoles. L'unité Edition a enregistré une légère diminution de son chiffre d'affaires due à des variations défavorables des taux de change, touchant l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine qui ont effacé une partie de l'avance prise au premier semestre.

Vivendi UNIVERSAL Entertainment (VUE) : VUE a enregistré une augmentation de 7 % de son chiffre d'affaires pour le troisième trimestre, principalement grâce à l'impact de l'acquisition des actifs de divertissement d'USA Networks le 7 mai 2002. Sur une base *pro forma*, VUE a enregistré une baisse de 24 % de son chiffre d'affaire dans le trimestre (-14 % à taux de change constants) du fait d'un faible nombre de sorties comparé à la même époque de l'année dernière. Le chiffre d'affaires 2001 reflétait le succès en salles de films tels que *Jurassic Park III*, *American Pie II*, *The Fast and the Furious*, *Bridget Jones's Diary* et *The Mummy Returns*, en comparaison avec un calendrier de sorties moins dense en 2002, avec les sorties de films tels *The Bourne Identity*, *Blue Crush* et *About a Boy*. Une fréquentation en baisse dans les parcs d'attractions, par

(1) L'information *pro forma* illustre l'incidence de l'acquisition des actifs d'entertainment de USA Networks, de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com, et de la cession de l'activité BtoB et Santé de VUP, comme si ces transactions s'étaient produites au début de 2001. L'information *pro forma* est calculée par simple addition des résultats effectifs des diverses activités de Vivendi Universal et des résultats effectifs publiés par chacune des sociétés acquises ou cédées pour l'année en question. En outre, les résultats des activités audiovisuelles internationales de Universal Studios Networks sont désormais présentés par le Groupe Canal+. Les résultats *pro forma* ne sont pas nécessairement indicatifs de ce qu'aurait été les résultats combinés si les événements en question s'étaient effectivement produits au début de 2001.

rapport au même trimestre en 2001, a également contribué à une diminution du chiffre d'affaires pour ce trimestre.

Groupe CANAL+ : Pour le troisième trimestre, le groupe Canal+ a enregistré une augmentation de 5 % de son chiffre d'affaires atteignant ainsi 1,2 milliard d'euros, du principalement à l'augmentation du portefeuille des abonnés à CanalSatellite, Canal+ Nordic et NC Numéricâble et partiellement contrebalancé par des performances à la baisse de StudioCanal et de Canal+ Technologies. Globalement, le nombre d'abonnements a augmenté de 5 % à 16,6 millions fin septembre. Le nombre d'abonnés numériques a augmenté de 10 % d'une année à l'autre pour atteindre 6,8 millions. Canal+ France a enregistré un chiffre d'affaires quasiment stable pour le trimestre. La plate forme numérique française CanalSatellite a réalisé une hausse de 11 % de son chiffre d'affaires pour le troisième trimestre, du à un nombre d'abonnements plus élevé s'ajoutant à un revenu moyen par utilisateur (ARPU) stable ; sa base d'abonnements a augmenté de 13 % sur une année, atteignant 2,159 millions d'abonnements individuels et collectifs à la fin du mois de septembre.

Internet : Le secteur Internet de Vivendi Universal a réalisé un chiffre d'affaires de 31 millions d'euros pour le troisième trimestre, soit une baisse de 9 % par rapport à l'année dernière. Sur une base pro forma, le chiffre d'affaires a enregistré une diminution de 33 %, largement attribuable à la restructuration des unités, à la diminution du nombre de salariés et au déclin du chiffre d'affaires de la publicité en ligne pour les activités américaines.

Vivendi Telecom International (hors Maroc Telecom) : Vivendi Telecom International (VTI) a enregistré un chiffre d'affaires de 108 millions d'euros pour le troisième trimestre, contre 73 millions d'euros lors de la même période en 2001. Cette amélioration significative reflète la pleine consolidation de Kencell (Kenya), en décembre 2001.

Chiffre d'affaires pour les activités détenues à moins de 50 %

Cegetel : Pour le troisième trimestre, Cegetel a enregistré une augmentation de 9 % de son chiffre d'affaires à 1,8 mil-

liard d'euros, reflétant de fortes performances à la fois des services de téléphonie mobile et fixe. Le chiffre d'affaires de SFR a progressé de 8 % et la base client (filiale SRR incluse) a augmenté pour atteindre 13,2 millions de clients. Le revenu moyen par utilisateur (ARPU) des consommateurs a progressé de 19 % à 24 euros en pré-payé tandis qu'il augmentait de 1 % à 59,1 euros en post-payé. Le chiffre d'affaires de Cegetel concernant les services de téléphonie fixe a progressé de 11 % au cours du trimestre, essentiellement grâce à l'ouverture à la concurrence du trafic local depuis le 1^{er} janvier 2002.

Maroc Telecom : Maroc Telecom a enregistré une augmentation de 18 % de son chiffre d'affaires dans le trimestre due à la forte augmentation des clients dans le secteur téléphonie mobile en pré-payé s'ajoutant à la légère augmentation des revenus fixes.

Vivendi Environnement : Comme Vivendi Environnement vient de l'annoncer dans son communiqué de presse du 7 novembre 2002, le chiffre d'affaires consolidé des activités stratégiques des 9 premiers mois de l'exercice 2002 progresse de 6,9 % à 20,5 milliards d'euro par rapport à la période précédente (19,2 milliards d'euro). La croissance interne des activités stratégiques est de +5,6 %. Compte-tenu des activités non stratégiques cédées, le chiffre d'affaires ressort à 22,2 milliards d'euro en hausse de 4,5 %.

Vivendi Environnement, dont Vivendi Universal vient de faire savoir qu'il envisageait de céder de gré à gré la moitié de sa participation, a par ailleurs enregistré pour ses activités stratégiques une croissance de l'EBIT de 6 % à taux de change constant sur les neuf premiers mois de l'année, à 1297 millions d'euros, et une amélioration de 19 % de sa capacité d'autofinancement totale, à 1997 millions d'euros (communiqué disponible sur le site : vivendienvironnement.com).

Vivendi Universal
Chiffre d'affaires
(normes comptables françaises, non audité)

(En millions d'euros)	Troisième trimestre au 30 septembre					
	2002	Réel 2001	% Croissance	2002	Pro Forma ⁽¹⁾ 2001	% Croissance
Chiffre d'affaires						
Musique	1 328	1 459	-9%	1 328	1 459	-9%
Edition	1 211	1 401	-14%	1 211	1 218	-1%
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	1 291	1 208	7%	1 291	1 692	-24%
Groupe CANAL+ & Autres	1 167	1 116	5%	1 167	1 126	4%
Internet	31	34	-9%	31	46	-33%
Vivendi Telecom International (VTI)	108	73	48%	108	73	48%
Activités Non-Stratégiques	28	23	22%	28	23	22%
Activités détenues à plus de 50 %	5 164	5 314	-3%	5 164	5 637	-8%
Cegetel	1 804	1 661	9%	1 804	1 661	9%
Maroc Telecom	399	339	18%	399	339	18%
Activités détenues à moins de 50 %	2 203	2 000	10%	2 203	2 000	10%
Vivendi Universal (hors Vivendi Environnement)	7 367	7 314	1%	7 367	7 637	-4%

(En millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre					
	2002	Réel 2001	% Croissance	2002	Pro Forma ⁽¹⁾ 2001	% Croissance
Chiffre d'affaires						
Musique	4 201	4 445	-5%	4 201	4 445	-5%
Edition	3 352	3 012	11%	2 883	2 756	5%
Vivendi Universal Entertainment (VUE)	4 442	3 367	32%	5 070	4 820	5%
Groupe CANAL+ & Autres	3 511	3 282	7%	3 511	3 356	5%
Internet	118	80	48%	118	135	-13%
Vivendi Telecom International (VTI)	341	170	101%	341	170	101%
Activités Non-Stratégiques	80	80	0%	80	80	0%
Activités détenues à plus de 50 %	16 045	14 436	11%	16 204	15 762	3%
Cegetel	5 246	4 677	12%	5 246	4 677	12%
Maroc Telecom	1 115	704	58%	1 115	1 042	7%
Activités détenues à moins de 50 %	6 361	5 381	18%	6 361	5 719	11%
Vivendi Universal (hors Vivendi Environnement)	22 406	19 817	13%	22 565	21 481	5%
Vivendi Environnement	22 135	21 194	4%	22 135	21 194	4%
Vivendi Universal	44 541	41 011	9%	44 700	42 675	5%

(1) L'information pro forma illustre l'impact des acquisitions des actifs de divertissement d'USA Networks, Inc., de Maroc Telecom, de Houghton Mifflin et de MP3.com et la cession des activités 'Business-to-Business' et Santé, comme si ces acquisitions ou cessions avaient eu lieu au début de 2001. L'information pro forma est calculée en additionnant aux résultats réels des activités de Vivendi Universal, les résultats effectifs de chaque entité acquise pour la période en question présentée. Par ailleurs, les résultats des activités audiovisuelles internationales d'Universal Studios Networks sont désormais intégrés à ceux du Groupe CANAL+. Ce reclassement n'a aucun impact sur les résultats totaux de Vivendi Universal. Les résultats pro forma ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats combinés qui auraient été générés si ces acquisitions étaient effectivement survenues au début de 2001.

